



CÔTE D'IVOIRE

Décembre 2018

QUATRIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CREDIT, ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE REALISATION — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE; INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA COTE D'IVOIRE

Dans le cadre des quatrièmes revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit, et de la demande de modification de critères de réalisation, les documents suivants ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 12 décembre 2018. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 3 octobre 2018 avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 26 novembre 2018.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement.
- Un **supplément** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la Côte d'Ivoire.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités ivoiriennes au FMI*
Mémorandum supplémentaire de politique économique et financière des autorités ivoiriennes*

Protocole d'accord technique

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématuree les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 18/474
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
13 décembre 2018

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

**Le conseil d'administration du FMI achève les quatrièmes revues des accords au titre
de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit en faveur de la
Côte d'Ivoire, et approuve un décaissement de 133.7 millions de dollars**

Le 12 décembre 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les quatrièmes revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹ et de l'accord au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC)² en faveur de la République de Côte d'Ivoire. L'achèvement de ces revues permet de décaisser immédiatement 96,786 millions de DTS (environ 133.7 millions de dollars).

Les accords FEC/MEDC sur trois ans, qui prévoient un accès total aux ressources de 650,4 millions de DTS (environ 898.4 millions de dollars, ou 100 % de la quote-part de la Côte d'Ivoire), ont été approuvés par le conseil d'administration du FMI le 12 décembre 2016.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Furusawa, président par intérim et directeur général adjoint, a prononcé la déclaration ci-après :

« La Côte d'Ivoire met en œuvre un programme de politiques macroéconomiques et de réformes structurelles visant à maintenir une croissance forte, assurer la stabilité macroéconomique, diminuer la pauvreté et promouvoir l'inclusion. Le pays a obtenu des résultats satisfaisants dans le cadre de son programme appuyé par le FMI, particulièrement pour ce qui a trait à l'achèvement des critères de performances. Des progrès ont également été réalisés dans la conformité avec les repères structurels, même s'il y a encore des efforts à faire. Avec la mise en œuvre déterminée de politiques économiques et des réformes structurelles saines, on peut s'attendre à ce que les perspectives à moyen-terme demeurent robustes.

¹La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements.

²Le MEDC a été créé pour apporter un concours à des pays i) qui sont aux prises avec de graves déséquilibres de balance des paiements à cause d'obstacles structurels ou ii) qui affichent une croissance lente et une position de balance des paiements intrinsèquement fragile.

« Au niveau des finances publiques, l'objectif de déficit budgétaire visé par le programme en 2018 est réalisable, et les autorités ont réaffirmé leur engagement à atteindre la norme régionale de l'UEMOA de 3 % du PIB pour le déficit en 2019. Ceci nécessitera des mesures supplémentaires d'accroissement des recettes et de limite des dépenses tout en préservant les dépenses pro-pauvres. Concernant le financement, la nouvelle stratégie des autorités en matière de gestion de la dette envisage un mélange à parts égales de sources de financement en devises nationale et étrangères. Dans ce contexte, une politique d'emprunt prudente requiert une évaluation minutieuse des coûts et avantages des nouveaux prêts pour que la trajectoire de la dette de la Côte d'Ivoire demeure viable. Renforcer la gestion des finances publiques et de la dette demeure essentiel au maintien de la viabilité de la dette.

« Les autorités entendent persévérer dans la mise en œuvre de leurs réformes structurelles visant à renforcer l'administration fiscale et la gestion des finances publiques, améliorer le climat des affaires, promouvoir une croissance inclusive, et consolider la stabilité du secteur bancaire. Les autorités visent également à améliorer l'appareil statistique de la Côte d'Ivoire de manière à asseoir leurs décisions de politiques économiques sur des informations de meilleure qualité. »

Côte d'Ivoire: principaux indicateurs économiques: 2015–20

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
			Est.	Projections		
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)						
Revenu national						
PIB à prix constants	8.8	8.0	7.7	7.4	7.5	7.2
Déflateur du PIB	3.1	-1.1	-1.7	0.4	1.1	1.8
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.2	0.7	0.8	1.7	2.0	2.0
Secteur extérieur (francs CFA)						
Exportations de biens, f.à.b., à prix courants	8.2	-7.0	8.0	16.7	8.6	7.6
Importations de biens, f.à.b., à prix courants	12.6	-8.5	18.2	21.6	8.7	8.3
Opérations de l'administration centrale						
Total recettes et dons	18.9	6.6	8.0	8.2	9.3	10.0
Total des dépenses	21.8	12.2	9.9	5.9	5.0	9.5
Monnaie et crédit						
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	17.3	10.1	8.8	11.0	11.9	13.0
Crédit à l'économie	28.5	13.3	15.2	13.4	14.1	12.1
(En pourcentage du PIB sauf indication contraire)						
Opérations de l'administration centrale						
Total des recettes et dons	20.0	20.0	20.4	20.4	20.5	20.7
Total des recettes	18.5	18.6	19.2	19.2	19.4	19.6
Total des dépenses	22.8	24.0	24.9	24.4	23.6	23.7
Solde global, dons compris, base d'ordonnancements	-2.8	-4.0	-4.5	-4.0	-3.0	-3.0
Investissement brut						
Administration centrale	6.7	7.4	7.5	7.6	7.2	7.3
Hors secteur public	13.4	10.3	12.0	14.2	15.1	16.2
Epargne intérieure brute						
Administration centrale	2.9	2.2	2.0	2.6	3.6	4.1
Hors secteur public	20.7	18.2	18.4	19.2	18.8	19.4
Solde extérieur						
Solde des transactions courantes	-0.6	-1.2	-3.5	-3.9	-3.7	-3.7
Solde global	2.0	-1.2	1.0	1.1	0.0	0.6
Dette du secteur public						
Dette de l'administration centrale, brute	47.3	48.4	49.8	52.6	51.0	49.7
Dette de l'administration centrale (hors C2D)	40.7	43.1	45.3	49.1	48.4	47.9
Dette extérieure	29.5	29.0	30.5	36.7	36.8	34.1
Dette extérieure (hors C2D)	22.2	23.4	25.4	32.7	33.8	31.9
Pour mémoire:						
PIB nominal (milliards FCFA)	19,595	20,931	22,151	23,892	25,957	28,307
Taux de pauvreté (en pourcentage)	46.3

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.



CÔTE D'IVOIRE

26 novembre 2018

QUATRIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE PERFORMANCE

RÉSUMÉ

Contexte. Le parti au pouvoir a remporté environ la moitié des sièges lors des élections régionales d'octobre 2018, mais le paysage politique est de plus en plus complexe et incertain, sur fond d'accentuation de la concurrence entre les trois partis traditionnels à l'approche des élections présidentielles prévues en 2020.

Perspectives économiques. Les perspectives économiques restent favorables, soutenues par le dynamisme de la consommation et de l'investissement, mais sont exposées à des risques de détérioration. La croissance devrait avoisiner 7½ % au cours de la période 2018–19. L'inflation devrait rester modérée.

Programme. La mise en œuvre du programme a été satisfaisante au premier semestre 2018. Tous les critères de performance à fin juin et tous les critères continus, ainsi que les objectifs indicatifs ont été respectés, mais seulement trois des six repères structurels ont été observés et un autre a été atteint plus tard que prévu. L'objectif du programme relatif au déficit budgétaire 2018 peut être réalisé. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à atteindre la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2019, en combinant des mesures d'accroissement des recettes et de limitation des dépenses. La stratégie financière des autorités prévoit un recours accru aux marchés financiers internationaux.

Évaluation par les services du FMI. Les services souscrivent à la demande des autorités ivoiriennes de conclure les quatrièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) qui appuient le programme actuel, ce qui permettrait un décaissement équivalent à 96,786 millions de DTS.

Approuvé par
Dominique Desruelle
(AFR) et Mary
Goodman (SPR)

Les entretiens se sont déroulés à Abidjan du 19 septembre au 3 octobre 2018. L'équipe de la mission était constituée de Mme Céline Allard (cheffe de mission), M. Michael Gorbanyov, Mme Dominique Simard, M. Hippolyte Balima (tous du département Afrique), Mme Aleksandra Zdzienicka (FAD), M. Jose Gijon (représentant résident du FMI) et M. Hermann Yohou (économiste local). M. Daouda Sembene (administrateur) et M. Marcellin Koffi Alle (du bureau des administrateurs) ont participé aux entretiens. Mmes Cooray et Malouf-Hardesty et M. Magno ont apporté leur concours à l'équipe depuis le siège de l'institution.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE	4
RÉSULTATS DU PROGRAMME	5
PERSPECTIVES ET RISQUES	8
POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR 2018–19	10
A. Convergence vers la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA	10
B. Accroître la mobilisation de recettes intérieures	11
C. Consolider les réformes budgétaires structurelles	12
D. Définir une stratégie de financement équilibrée afin de préserver la viabilité de la dette	13
E. Contenir les risques budgétaires	14
F. Renforcer le secteur bancaire	15
G. Améliorer le climat des affaires et mener des réformes structurelles pour favoriser la croissance inclusive	16
MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT	18
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	19
GRAPHIQUES	
1. Évolution économique récente, 2014–18	7
2. Perspectives à moyen terme, 2015–23	9
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques, 2015–23	22
2a. Balance des paiements (en milliards de francs CFA), 2015–23	23
2b. Balance des paiements (en pourcentage du PIB), 2015–23	24
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale (en milliards de francs CFA), 2016–23	25

3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale (en pourcentage du PIB), 2016–23	26
4. Situation monétaire, 2015–23	27
5. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2013–17	28
6a. Besoins de financement extérieur (en milliards de francs CFA), 2015–23	29
6b. Besoins de financement extérieur (en pourcentage du PIB), 2015–23	29
7. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2018–26	30
8. Calendrier des décaissements et des revues des accords FEC/MEDC, 2016–19	31

ANNEXES

I. Publication des comptes nationaux révisés, 2016–17	32
II. Matrice d'évaluation des risques ¹	33
III. Renforcement du système statistique national	35

APPENDICE

Lettre d'Intention	36
Pièce jointe I. Supplément au Mémorandum de Politiques Économique et Financière, 2018–19	40
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique Accord	79

CONTEXTE ET ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

1. Malgré des chocs temporaires début 2018, les indicateurs économiques montrent que la croissance reste solide (graphique 1). La croissance du PIB réel a ralenti au premier trimestre, en raison d'effets de base dans l'agriculture, à savoir le recul de la production de cacao et de noix de cajou par rapport aux récoltes exceptionnelles de 2017. Dans le même temps, l'activité dans les industries extractives s'est temporairement contractée sous l'effet de la baisse de la production de pétrole dans les champs pétrolifères matures, du tassement de la production de gaz lié à une utilisation accrue à l'hydroélectricité et des grèves dans le secteur de l'exploitation aurifère. Néanmoins, l'industrie et les services ont poursuivi leur essor. L'accélération du règlement par les administrations publiques des factures en souffrance et l'augmentation du prix minimum bord champ du cacao de 7 % à compter d'octobre soutiennent la demande. Le crédit à l'économie a progressé de 13,5 % (en glissement annuel) à fin juin 2018. La baisse des prix alimentaires a maintenu l'inflation à un taux faible, à 0,5 % fin septembre.

2. Le dynamisme de la croissance a entraîné une hausse des importations et a accentué la détérioration du solde courant, bien que la position extérieure de l'UEMOA se soit améliorée. Le déficit des transactions courantes a été revu à la hausse, à 3½ % du PIB en 2017, principalement en raison de l'augmentation du volume des importations de produits pétroliers et d'autres biens. Le volume des importations, notamment de biens d'équipement, a poursuivi sa forte progression jusqu'en juin 2018, du fait de la bonne dynamique de l'investissement. Conjugué à la hausse des prix du pétrole, cela s'est traduit par un nouveau resserrement de l'excédent commercial. Dans le même temps, les réserves de change régionales de l'UEMOA se sont accrues, passant de 4 mois d'importations à fin 2016 à 5,5 mois à la mi-2018, en partie du fait des fortes émissions d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

3. La publication des comptes nationaux révisés pour 2016 et provisoires pour 2017 a fait baisser le PIB nominal. Les comptes nationaux révisés pour 2016 et les comptes nationaux provisoires pour 2017 publiés en septembre 2018 ont conduit à une révision à la baisse du PIB nominal, représentant au total plus de 5 %, essentiellement imputables à l'utilisation de déflateurs plus faibles (annexe 1). Par conséquent, tous les ratios exprimés en pourcentage du PIB pour ces années-là et pour les suivantes ont été révisés à la hausse.

4. Les conditions financières se sont durcies sur les marchés mondiaux. Les taux d'intérêt des euro-obligations ivoiriennes ont augmenté d'environ 100 points de base par rapport à il y a un an, globalement au



même rythme que les taux des pays africains pré-émergents. Les conditions sur le marché régional se sont assouplies à la mi-2018, à la suite des fortes émissions d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire et le Sénégal, mais elles ont commencé à se resserrer modérément de nouveau à l'automne.

5. Le paysage politique est de plus en plus complexe. Le parti du président Ouattara a remporté environ la moitié des sièges lors des élections régionales d'octobre 2018. Cependant, le regroupement des forces pro-présidentielles dans un nouveau parti uniifié, le Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP), a mis fin à l'alliance qui unissait les forces pro-présidentielles et le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Dans le même temps, la grâce présidentielle accordée en août 2018, y compris aux membres du parti d'opposition, le Front populaire ivoirien (FPI), incarcérés après le conflit consécutif aux élections en 2010–11 a favorisé la réconciliation nationale et la normalisation politique. La scène politique étant désormais organisée autour des partis traditionnels, la concurrence entre ces partis s'accentue à l'approche des élections présidentielles de 2020. Les conditions de sécurité se sont nettement améliorées depuis les mutineries de début 2017, mais les tensions découlant des troubles civils de 2010–11 ne se sont pas complètement estompées.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

6. Les résultats du programme ont été satisfaisants : tous les critères de performance à fin juin 2018 et tous les critères continus, ainsi que les repères indicatifs ont été respectés (MPEF § 16 et §17 et tableau 1). Le déficit budgétaire s'élevait à 1,2 % du PIB annuel à fin juin, un niveau inférieur à celui initialement programmé. Les recettes ont été meilleures que prévu, en raison notamment de la distribution anticipée des bénéfices des entreprises productrices de pétrole et des droits de licence concernant les téléphones portables (0,2 % du PIB), dont l'effet a été partiellement compensé par un moins-perçu sur les taxes sur les carburants (0,1 % du PIB). Après un ajustement tardif à la hausse des prix mondiaux du pétrole, les autorités ont augmenté les prix à la pompe de 3 % entre avril et mai et de 5 % de plus entre septembre et novembre, et les prix des produits pétroliers de 7 % à 12 % en juin.

L'ampleur de la réduction des dépenses a été plus forte que prévu par le programme, en particulier du fait d'une sous-exécution des dépenses d'investissement. L'émission d'euro-obligations en mars 2018 a fait passer le financement intérieur net à un niveau bien inférieur à celui du critère de

Tableau 1 du texte. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2018S1
(en % du PIB)

	Prog.	Estim.	Diff.
Recettes totales et dons	10.0	10.2	0.2
Recettes totales	9.3	9.6	0.3
Recettes fiscales	8.2	8.3	0.1
Recettes non fiscales	1.1	1.3	0.3
Dons	0.7	0.6	-0.2
Dépenses totales	11.5	11.3	-0.2
Dépenses courantes	8.4	8.4	0.0
Dépenses d'investissement	3.1	3.0	-0.1
Financées sur ressources intérieures	1.8	1.7	-0.1
Financées sur ressources extérieures, do	1.3	1.3	-0.1
Ressources extérieures - Prêts	0.9	1.0	0.1
Solde primaire de base	0.1	0.5	0.4
Solde global	-1.5	-1.2	0.3
Arriérés intérieurs et fonds en route	-0.4	-0.8	-0.4
Solde global (base caisse)	-1.9	-2.0	-0.1

Source : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

performance du programme. Les dépenses en faveur des populations pauvres ont été maintenues conformément au programme tandis que l'apurement des arriérés intérieurs a dépassé les projections du programme.

7. Pourtant, seulement trois des six repères structurels applicables ont été observés et un autre a été atteint plus tard que prévu (MPEF §18 et tableau 2). Les autorités ont mis au point un plan d'action pour améliorer le suivi des marchandises en transit d'ici fin mars. Elles ont également préparé un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques et un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire fin juin 2018. L'État a versé sa contribution pour la recapitalisation de la Caisse nationale d'épargne (CNCE) en juin au lieu de fin mars. Cependant, les recettes fiscales sur les carburants ont été inférieures aux projections du programme, essentiellement en raison des volumes de vente plus faibles que prévu et de la répercussion tardive des prix mondiaux du pétrole au niveau national. Attendant l'adoption retardée du nouveau code des investissements en août 2018, les autorités n'ont pas pu élaborer leur plan d'action pour rationaliser les exonérations fiscales, et les services du FMI ont proposé de rétablir le plan comme nouveau repère structurel à fin mars 2019.

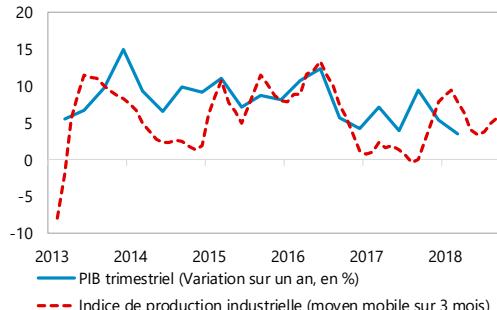
8. Les autorités ont accompli des progrès en matière de restructuration de la Société ivoirienne de raffinage (SIR). Le gouvernement a accordé une garantie d'emprunt pour la restructuration de la dette de 1½ % du PIB en août, dont tiennent compte les projections sur la dette et l'analyse de viabilité de la dette (AVD). Cette décision est une étape préliminaire à la mise au point définitive de l'accord sur les conditions financières avec un créancier privé et à la conclusion d'un plan de restructuration d'ici décembre 2018 (repère structurel qui n'avait pas été mis en œuvre fin décembre 2017).

Graphique 1. Côte d'Ivoire : évolution économique récente, 2014–18

La croissance du PIB réel a ralenti au 2018T1, mais la production industrielle s'est redressée au 2018T2...

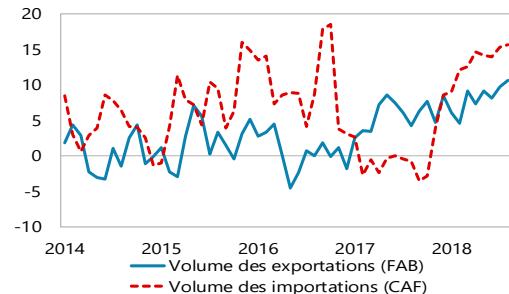
PIB trimestriel et indice de production industrielle

(variation sur un an, en %; moyenne mobile sur 3 mois)



Le volume des exportations a continué de progresser tandis que le volume des importations, notamment des biens d'équipement, a fortement augmenté.

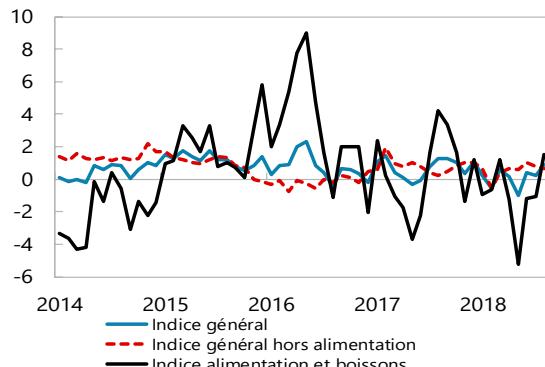
(variation sur un an, en %; moyenne mobile sur 12 mois)



La baisse des prix alimentaires a contribué à maintenir l'inflation à un niveau faible, à 0,5 % en septembre 2018.

Inflation

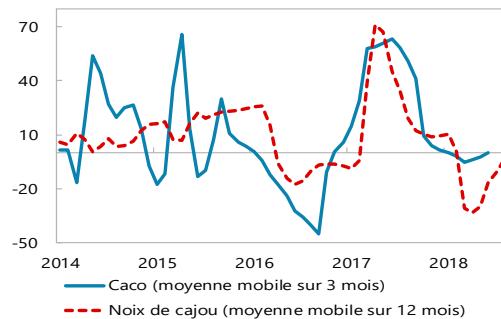
(variation sur 1 an, en %)



... alors que la production des principaux produits agricoles d'exportation a baissé après les récoltes exceptionnelles de 2017.

Production de cacao et de noix de cajou

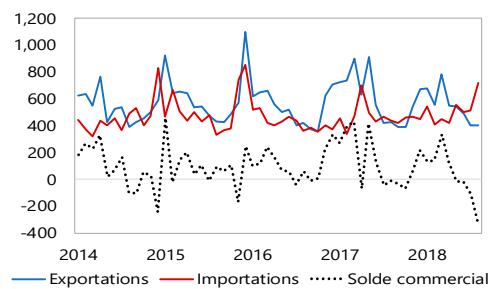
(variation sur 1 an, en %)



La hausse des prix du pétrole et la hausse du volume des importations ont pesé sur la balance commerciale.

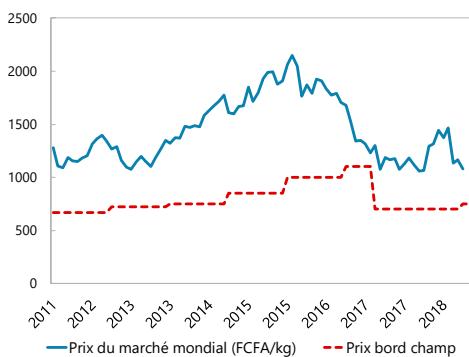
Échanges

(en milliards de FCFA)



À la suite de la hausse du prix mondial, le prix bord champ du cacao a été augmenté de 7 % en octobre 2018.

Prix du cacao : Prix du marché mondial et prix bord champ (FCFA/kg)



Source : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

PERSPECTIVES ET RISQUES

9. Portée par une demande dynamique, la croissance devrait atteindre 7½ % en 2018–19, avant de ralentir pour s'établir à 6½ % en 2023 (graphique 2, tableaux 1 et 2). L'augmentation du prix du cacao bord champ devrait soutenir la consommation intérieure tout au long de l'année prochaine, tandis que l'investissement privé devrait encore s'affermir, dans la mesure où le statut de pays pré-émergent de la Côte d'Ivoire continue d'attirer de nouveaux investisseurs. Ces investissements devraient favoriser la croissance à moyen terme, en renforçant les capacités productives et la contribution des exportations nettes. Le déficit courant devrait temporairement se creuser pour s'établir à près de 4 % du PIB en 2018, principalement du fait de la hausse des prix mondiaux du pétrole et des importations élevées de produits pétroliers. Toutefois, la mise en fonctionnement attendue de nouveaux puits de pétrole, la réparation d'infrastructures de la Société ivoirienne de raffinage, une baisse progressive des importations de biens d'équipement et une amélioration des termes de l'échange réduiraient le déficit courant, qui atteindrait 2½ % du PIB en 2023.

10. Toutefois, le scénario de référence est exposé à des risques de détérioration (annexe II). La croissance pourrait être freinée par une montée du protectionnisme, des revers chez les partenaires commerciaux ou un durcissement des conditions financières mondiales. En outre, une moins bonne tenue des recettes ou des dépenses imprévues visant à soutenir les banques et les entreprises publiques constituent un risque pour les dépenses publiques propices à la croissance, tout comme de nouvelles revendications sociales. L'accentuation des incertitudes politiques en Côte d'Ivoire n'a pas érodé l'optimisme des investisseurs, mais elle pourrait pénaliser l'investissement à l'approche des élections présidentielles prévues en 2020. En revanche, une hausse des prix des exportations agricoles et un approfondissement de l'intégration économique africaine pourraient accroître les recettes budgétaires et stimuler la demande intérieure.

Tableau 2 du texte. Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2017–23
(en % du PIB, sauf indication contraire)

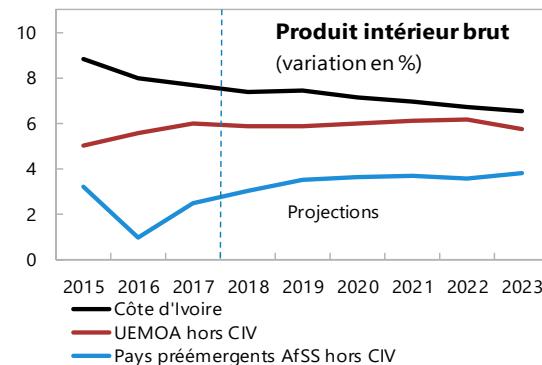
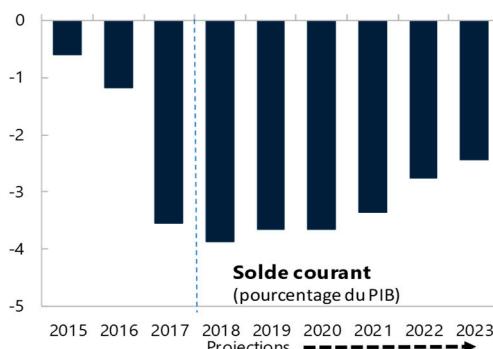
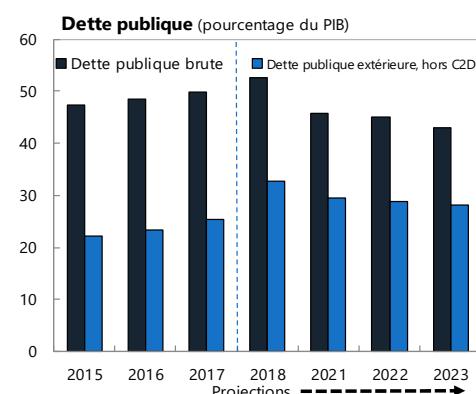
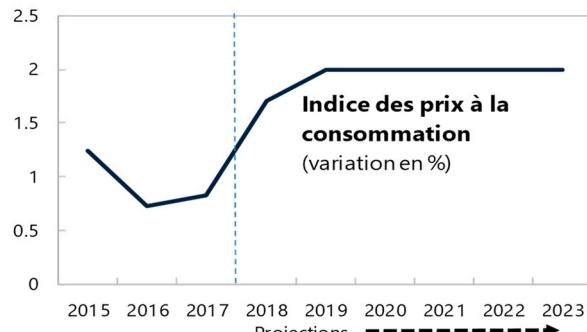
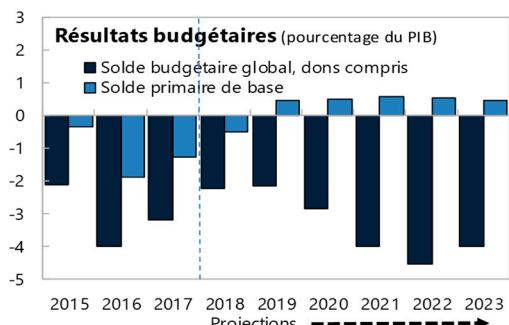
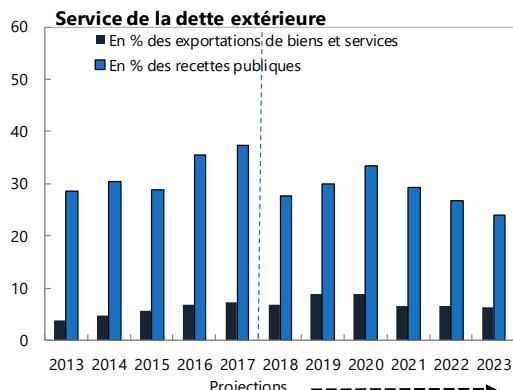
	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
	Estim.	Prog. ^{1/}	Proj.	Prog. ^{1/}	Proj.		Projections		
Croissance du PIB, en pourcentage	7.7	7.4	7.4	7.0	7.5	7.2	7.0	6.7	6.5
Inflation, en pourcentage	0.8	1.7	1.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde courant	-3.5	-2.7	-3.9	-3.1	-3.7	-3.7	-3.4	-2.8	-2.5
Recettes totales et dons	20.4	20.5	20.4	20.5	20.5	20.7	20.8	20.8	20.9
Recettes fiscales non préaffectées	15.6	15.6	15.6	16.1	16.0	16.2	16.4	16.6	16.7
Dépenses courantes	18.0	17.3	17.5	16.6	17.0	17.0	16.9	17.1	16.8
Dépenses d'investissement	6.9	7.2	6.9	7.2	6.6	6.7	6.8	6.6	6.9
Solde budgétaire (dons inclus)	-4.5	-4.0	-4.0	-3.2	-3.0	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9
Dette publique	49.8	51.8	52.6	50.5	51.0	49.7	48.9	47.9	47.1
PIB nominal (en milliards de FCFA)	22,151	25,372	23,892	27,687	25,957	28,307	30,769	33,369	36,100

Source : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

^{1/} Ratios par rapport au PIB rebasé à partir du PIB nominal (plus faible) correspondant à la révision à la baisse des comptes nationaux pour 2016–17.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : perspectives à moyen terme, 2015–23

(en % du PIB, sauf indication contraire)

La croissance fléchira, mais restera forte.*Des chocs exogènes ont creusé le déficit du solde courant en 2017.**La dette publique restera maîtrisée...**L'inflation restera modérée.**Après l'intégration de ces chocs en 2017, le déficit budgétaire respectera la norme de l'UEMOA en 2019.**... même si le coût du service de la dette augmentera.*

Source : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR 2018–19

11. La politique économique menée en Côte d'Ivoire, le plus grand État membre de l'UEMOA, contribuera à la stabilité macroéconomique nationale et régionale. À cette fin, le budget 2019 devrait permettre d'abaisser le déficit budgétaire au niveau du critère de l'UEMOA et d'augmenter les recettes fiscales. Il reposera sur une combinaison équilibrée de financements en devise nationale et en devises étrangères. Les réformes structurelles devraient favoriser l'assainissement des finances publiques et donner au secteur privé les moyens d'être le moteur de la croissance. Quant aux faiblesses des petites banques, elles devraient être palliées.

A. Convergence vers la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA

12. L'objectif de déficit budgétaire pour 2018 peut être atteint, tandis qu'un remboursement plus élevé des arriérés accroîtra légèrement les besoins de financement intérieur (tableaux 3a et 3b).

Le moins-perçu attendu sur les taxes sur les carburants (de 0,13 % du PIB),

qui s'explique largement par un volume de ventes inférieur aux prévisions et par la répercussion tardive des prix mondiaux du pétrole sur les prix intérieurs des carburants, sera partiellement compensé par la hausse des bénéfices distribués par les entreprises productrices de pétrole. Compte tenu de la dégradation des conditions du marché mondial de la noix de cajou, les autorités ont abaissé de 10 % à 3,5 % le taux de la taxe à l'exportation récemment instaurée sur ces noix. En raison de ces évolutions et d'autres changements, les recettes fiscales devraient être légèrement inférieures aux objectifs du programme (de seulement 0,05 % du PIB, ce qui témoigne d'une mobilisation satisfaisante des recettes non pétrolières), que les autorités prévoient de contrebalancer en limitant les investissements publics (MPEF §28). Elles devraient ainsi maintenir le déficit budgétaire au niveau de l'objectif du programme, qui se situe à 4,0 % du PIB (rebasé à partir d'un PIB nominal plus faible). Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités de modifier le critère de performance relatif au financement intérieur net à fin 2018 (de moins de 0,1 % du PIB) afin de rembourser davantage d'arriérés.

Tableau 3 du texte. Côte d'Ivoire : Conformité aux critères de convergence de l'UEMOA, 2015–19

	2015	2016	2017	2018		2019 Projections
Critères de premier rang						
Solde global ¹ /PIB ($\geq -3\%$)	-2.8	-4.0	-4.5	-4.0	-3.0	
Hausse des prix à la consommation ($\leq 3\%$)	1.2	0.7	0.8	1.7	2.0	
Dette totale ² /PIB ($\geq 70\%$)	47.3	48.4	49.8	52.6	51.0	
Critères de second rang						
Salaires et traitements/recettes fiscales ($\leq 35\%$)	45.1	41.8	41.5	41.4	39.0	
Recettes fiscales/PIB ($\geq 20\%$)	15.1	16.0	16.5	16.5	17.0	
Source : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.						
¹ Dons inclus.						
² Arriérés intérieurs de l'administration centrale et dette des entreprises publiques inclus.						
Source : autorités ivoiriennes et estimations et projections des services du FMI.						

13. Conformément aux objectifs du programme, le budget 2019 sera structuré autour de l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB (tableau 3 du texte). Afin de parvenir à un assainissement budgétaire de 1 point de pourcentage du PIB, le gouvernement a adopté un projet de loi de finances qui cadre avec l'objectif d'augmenter le ratio recettes fiscales/PIB de 0,5 point de pourcentage (repère structurel à fin octobre, MPEF §31), grâce à une combinaison de mesures portant sur la politique fiscale et l'administration des recettes, qui fera plus que compenser la baisse prévue des recettes non fiscales et des dons de 0,4 point de pourcentage du PIB. La mise en œuvre cohérente de la stratégie en matière de masse salariale du secteur public adoptée en 2014 devrait réduire la masse salariale de 0,2 point de pourcentage du PIB. Un durcissement des contrôles internes et des gains d'efficience dans les opérations des administrations publiques devrait freiner la progression des autres dépenses de fonctionnement en deçà du rythme de croissance du PIB, ce qui équivaudrait à une diminution de 0,4 % du PIB. En outre, une meilleure hiérarchisation des projets financés sur ressources extérieures devrait abaisser les dépenses d'investissement de 0,3 point de pourcentage supplémentaire.

B. Accroître la mobilisation de recettes intérieures

14. Pour soutenir l'assainissement budgétaire tout en créant une marge suffisante pour les investissements et les dépenses sociales, les autorités ont réaffirmé leur engagement à mobiliser des recettes fiscales supplémentaires en 2019. Le secteur privé a été consulté dans le cadre de la procédure budgétaire sous-tendant la hausse prévue du ratio recettes fiscales/PIB de 0,5 point de pourcentage.

- **Mesures fiscales et douanières.** Environ la moitié des recettes attendues proviendrait du rétablissement de la taxe d'enregistrement sur le cacao et de nouvelles mesures fiscales (MPEF §31). Parmi ces mesures figurent des modifications des droits d'accise, des dispositions concernant les exonérations de TVA,

Tableau 4 du texte. Côte d'Ivoire : nouvelles mesures visant à accroître les recettes fiscales, 2019	
(en % du PIB)	
1. Mesures adoptées	
Taxes d'enregistrement (cacao)	0.13
2. Mesures fiscales engagées	
Mesures relatives aux droits d'accise	0.01
Ajustement apporté aux exonérations de TVA	0.03
Mesures liées aux taxes à l'exportation	0.08
3. Mesures engagées relatives aux administrations fiscale et douanière	0.21
Supplément de recettes	0.46

Source : autorités ivoiriennes et estimations et projections des services du FMI.

l'instauration de nouvelles taxes à l'exportation sur les graines de coton et la révision de la taxe à l'exportation sur les noix de cajou (dont le taux a été temporairement abaissé en 2018). Les autres découlent de mesures relatives aux administrations fiscale et douanière (MPEF, encadré 2). Les autorités ont réaffirmé leur engagement à ne pas renouveler les exonérations expirant fin 2018 (repère structurel pour fin décembre) et à arrêter la version définitive de leur plan d'action visant à rationaliser les exonérations fiscales en lien avec le

nouveau code des investissements (objectif réinstauré comme nouveau repère structurel pour fin mars 2019).

- **Taxes sur les carburants.** Afin de maintenir les recettes tirées de la taxe sur les carburants au niveau indiqué dans le budget, les prix au détail des carburants continueront de suivre l'évolution des prix mondiaux du pétrole comme le prévoit le mécanisme de fixation des prix (objectif réinstauré comme repère structurel trimestriel pour 2019).

15. Au-delà de 2019, les autorités conviennent qu'il est essentiel d'accélérer le programme de réformes pour accroître les recettes intérieures. À moyen terme, elles comptent encore améliorer la mobilisation des recettes intérieures et maintenir le déficit en dessous de 3 % du PIB, tout en créant une marge budgétaire pour financer des investissements publics et des dépenses en faveur des populations pauvres. D'après une analyse de l'Afrique subsaharienne¹ et l'assistance technique apportée par le FMI à la Côte d'Ivoire, le potentiel de recettes fiscales supplémentaires pourrait en réalité atteindre entre 3½ % et 5 % du PIB. Ces recettes pourraient couvrir environ 50 % à 75 % des besoins de financement bruts du budget, ce qui limiterait les charges d'intérêt et créerait une marge de manœuvre budgétaire additionnelle pour financer des dépenses favorisant la croissance.

C. Consolider les réformes budgétaires structurelles

16. Les autorités s'engagent à consolider les réformes budgétaires structurelles comme souligné dans la mise à jour de leur plan d'action à moyen terme. Ces mesures renforceront la gouvernance :

- **Réformes relatives aux administrations fiscale et douanière visant à accroître l'efficience, à optimiser la fiscalité foncière et à réduire le secteur informel.** Les nouvelles mesures comprennent notamment l'instauration d'un identifiant unique des contribuables et d'une carte d'identité des commerçants, la déclaration et le paiement des taxes et impôts par voie électronique pour toutes les grandes et moyennes entreprises, l'amélioration des contrôles fiscaux, un programme de recensement des contribuables et des propriétaires immobiliers et la mise en œuvre complète de l'analyse de risques (MPEF §19). Les réformes en faveur de la généralisation de l'utilisation du numérique dans l'administration fiscale et du partage d'informations avec d'autres entités devraient améliorer le civisme fiscal. Ce processus sera facilité par la conversion du numéro de compte contribuable des entreprises existantes en identifiant fiscal unique (repère structurel modifié pour fin mars 2019) et le renforcement du suivi et des contrôles, notamment au moyen d'une vérification accrue des déclarations de TVA (nouveau repère structurel proposé pour fin juin 2019).

¹FMI (2018), « Mobilisation des recettes fiscales en Afrique subsaharienne : quelles sont les possibilités ? », chapitre 2, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, printemps 2018.

- ***Mesures visant à améliorer et à moderniser la gestion des finances publiques*** (MPEF §31 et §41). Elles comprennent (i) le passage progressif à un budget-programme; (ii) l'intégration des paiements dans le système de dépenses et l'amélioration du plan de liaison et des outils d'exécution; (iii) la mise en service des modules de gestion des avances de trésorerie; (iv) l'informatisation des procédures de passation des marchés publics par le biais de cellules ministérielles dédiées à cet effet (MPEF §19); et (v) le déploiement du système intégré de gestion des marchés publics (nouveau repère structurel proposé pour fin juin 2019). Les avancées portent également sur la transition vers un compte de trésorerie unique (MPEF, §19 et §47), l'amélioration de la liaison entre les outils de programmation et de budgétisation de projets et l'analyse des dépenses d'investissement récurrentes, conformément aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) (MPEF, §34 et §43).
- ***Stratégie en matière de masse salariale.*** Cette stratégie, mise en place en 2014, passe par deux mesures : le recrutement d'un nouveau fonctionnaire pour deux départs à la retraite, sauf dans les secteurs prioritaires de l'éducation et de la santé, et, appliquée plus récemment, une politique de départ à la retraite volontaire des agents des forces armées (MPEF, encadré 4). La modernisation du système d'évaluation des fonctionnaires et les inventaires des emplois et des compétences devraient être achevés d'ici 2020.

D. Définir une stratégie de financement équilibrée afin de préserver la viabilité de la dette

17. Les autorités révisent actuellement leur stratégie de gestion de la dette à moyen terme pour combiner de façon équilibrée emprunts en devise nationale et en devises étrangères. La stratégie de gestion de la dette à moyen terme précédente visait à couvrir l'essentiel des besoins bruts de financement en sollicitant le marché régional de la dette (en plus des prêts liés à des projets financés sur ressources extérieures). Toutefois, suite à l'évolution des conditions du marché régional de la dette après le durcissement de la politique monétaire de la BCEAO en décembre 2016 et de leurs émissions réussies d'euro-obligations en 2017-18, les autorités ivoiriennes réexaminent cette stratégie. Elles envisagent désormais une répartition 50-50 entre les financements en devise nationale et ceux en devises étrangères sur la période 2019-23, qui aurait quatre objectifs : limiter le risque de change, baisser le coût des nouveaux emprunts, minimiser le risque de portefeuille et favoriser le développement du marché régional de la dette. Cette nouvelle stratégie supposerait un recours régulier aux marchés de capitaux internationaux pour lever des fonds en monnaies étrangères, mais les montants de ces financements seraient nettement inférieurs à ceux obtenus en 2017-18. Le plafond de la nouvelle dette extérieure proposé pour 2019 tient compte de ces éléments.

18. Grâce à cette nouvelle stratégie, le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire demeure modéré mais les risques, en particulier ceux liés à la dette extérieure, s'accentuent. D'après l'analyse de viabilité de la dette, tous les indicateurs relatifs à la liquidité et à la solvabilité de la dette extérieure et à la dette publique totale restent inférieurs aux seuils du cadre

macroéconomique utilisé dans le rapport des services du FMI (scénario de référence). Néanmoins, cette stratégie est exposée à des risques liés à un nouveau durcissement des conditions des marchés mondiaux et à l'impact éventuel plus prononcé de leur volatilité accrue sur les modalités de financement. En outre, on envisage un rapprochement tendanciel du ratio service de la dette extérieure/recettes au seuil applicable. Les tests de résistance montrent que la Côte d'Ivoire est vulnérable aux chocs sur les exportations ou la croissance, ce qui indique une contraction de la marge de manœuvre. Dans ce contexte, la nouvelle stratégie offre un cadre explicite permettant d'orienter la politique globale d'endettement, mais les services du FMI ont insisté sur le fait que cette stratégie accroît également les risques sur la dette extérieure et ont rappelé qu'il restera crucial d'évaluer avec soin les coûts et la rentabilité économique des nouveaux prêts pour préserver la viabilité à moyen terme de la dette de la Côte d'Ivoire.

E. Contenir les risques budgétaires

19. Les autorités prennent des mesures en vue de restructurer plusieurs des plus grandes entreprises publiques et de renforcer leur surveillance. Les entreprises publiques ont continué d'améliorer leurs résultats depuis 2014. C'est notamment le cas de la Société ivoirienne de raffinage (SIR) et de la Société nationale d'opérations pétrolières (PETROCI), qui ont poursuivi la mise en œuvre de leur plan d'affaires (MPEF §49). La restructuration de la dette de la SIR devrait être achevée en décembre 2018. La PETROCI a conclu la vente de ses stations-service en septembre 2018 et la privatisation de son réseau de distribution de gaz butane est en cours. Air Côte d'Ivoire a subi les conséquences de la hausse des prix mondiaux du pétrole et d'une évolution négative de la situation régionale, mais ces conséquences sont temporaires. Grâce au soutien des actionnaires et à l'optimisation de son réseau, la situation financière de l'entreprise devrait s'améliorer à moyen terme. Elle continuera de faire l'objet de rapports présentés au ministre du Budget (repère structurel semestriel). La signature d'un contrat de performance avec une société de transport public, la SOTRA, est envisagée une fois que l'entreprise aura mis à jour son plan de développement.



20. Une stratégie pluridimensionnelle est mise en œuvre dans le secteur de l'électricité.

Des protocoles d'accord entre les pouvoirs publics et les compagnies d'électricité, ainsi que le refinancement programmé de la dette vis-à-vis des fournisseurs d'électricité et de gaz, avec une garantie octroyée par la Banque mondiale, devraient permettre d'apurer les arriérés existants et d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés (MPEF §19 et §50). Des gains d'efficience sur le réseau,

de meilleurs contrôles et des accords visant à recouvrer des arriérés devraient également faire baisser les coûts d'exploitation et améliorer la situation financière du secteur.

21. Un renforcement de la gestion des risques présentés par les entreprises publiques et les partenariats public-privé (PPP) est en cours. Des rapports réguliers sur les résultats des entreprises publiques, y compris sur leur niveau d'endettement, sont désormais disponibles. Les interconnections entre les bases de données des administrations publiques et des entreprises publiques s'améliorent. Un tableau de bord financier et des comités de suivi vont être créés pour les entités publiques ayant conclu un contrat de performance (nouveau repère structurel proposé pour fin juin 2019) et six nouveaux contrats de performance avec des entreprises publiques sont en cours d'élaboration (MPEF §41 et §45). De plus, la gestion des risques liés aux PPP s'améliore grâce à la révision du cadre institutionnel, au renforcement du rôle et de la capacité du Comité national de pilotage des partenariats public-privé, des examens réguliers des risques liés aux PPP et au portefeuille de PPP (comme l'audit mené en 2018), la mise en jour de la base de données sur les PPP et l'intégration des projets de PPP actuellement mis en œuvre dans le Programme d'investissement public 2018-20 (MPEF, §19 et §46). Les capacités de l'ensemble des parties prenantes aux PPP seront renforcées et une analyse des risques budgétaires sera présentée dans le projet de loi de finances à compter de 2019. Les normes de communication d'informations budgétaires du MGFP 2001/2014 s'appliqueront aux opérations financières de l'administration centrale à partir de la mi-2019 (MPEF §42).

F. Renforcer le secteur bancaire

22. Le secteur bancaire demeure globalement solide, en dépit de la persistance de faiblesses dans quelques petites banques (tableaux 4 et 5). Le secteur est solide et rentable, et continue de soutenir l'essor du crédit, dont le rythme de progression devrait atteindre 13½ % en 2018 et 12 % à moyen terme. Les principaux bénéficiaires de prêts bancaires sont les secteurs du commerce et des services, l'industrie et l'agriculture. La transition, initiée en 2018, vers un cadre réglementaire à l'échelle de l'UEMOA conforme aux principes de Bâle II et Bâle III améliorera la communication d'informations et favorisera la recapitalisation bancaire lorsqu'elle est nécessaire. En octobre, la BCEAO a retiré son agrément à une petite banque qui ne respectait pas les normes prudentielles. Un petit nombre de banques restent sous-capitalisées, mais elles ne représentent cependant dans l'ensemble que moins de 2½ % des actifs du secteur. Parallèlement, les conséquences de la faillite d'un grand négociant de cacao devraient être limitées dans la mesure où les banques ont déjà constitué des provisions pour couvrir une partie de leur exposition, estimée au total à 0,6 % du PIB (MPEF §54).

23. Les autorités continuent de restructurer et de recapitaliser les banques publiques (MPEF §55). En juin 2018, elles ont accru davantage leur contribution à la recapitalisation de la Caisse nationale des Caisses d'épargne (CNCE) dans le cadre de son plan actuel de restructuration visant à rétablir la rentabilité. Depuis lors, elles ont décidé de recapitaliser une autre petite banque publique en cours de privatisation, par le biais de transferts de fonds qui seront achevés en début d'année prochaine. Ces recapitalisations, dont le coût budgétaire avoisine 0,05 % du PIB pour chaque

banque, devraient aider les banques concernées à respecter les nouvelles règles prudentielles de l'UEMOA, une action globalement conforme aux conseils formulés par le passé par les services du FMI. Les autorités ont également renforcé la gestion de la Banque nationale d'investissement (BNI), contrainte d'accroître les provisions pour créances douteuses, notamment dans le secteur du cacao.

G. Améliorer le climat des affaires et mener des réformes structurelles pour favoriser la croissance inclusive

Améliorer le climat des affaires

24. En s'appuyant sur le nouveau programme de réforme 2018–20 adopté en septembre, les autorités poursuivent les réformes visant à faciliter la conduite des affaires. Ces mesures devraient soutenir la réorientation de l'économie vers une croissance tirée par le secteur privé.

- **Services administratifs en ligne.** L'identifiant unique des contribuables, qui est systématiquement attribué aux nouvelles entreprises et qui devrait être progressivement mis en place pour les entreprises existantes d'ici deux ans à compter de janvier 2019, constitue une étape essentielle dans la fourniture de services publics en ligne intégrés (MPEF §33). Les services disponibles en ligne devraient englober la délivrance d'agrément et d'autorisations nécessaires aux entreprises, la déclaration et le paiement des impôts, les transferts de propriété et l'accès aux décisions et aux actes judiciaires publiés qui relèvent du droit commercial.
- **Gouvernance.** Le régime de déclaration du patrimoine est davantage respecté : 75 % des autorités publiques observaient ce régime en juillet 2018, contre 63 % en avril de la même année, mais de nouveaux efforts sont nécessaires pour aligner le cadre sur les meilleures pratiques internationales. Il s'agit notamment de créer un dispositif de vérification et de publier les déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. Les autorités prévoient de renforcer le régime en l'articulant avec un cadre de coopération entre la Haute autorité pour la bonne gouvernance et les entités relevant du parquet. En outre, le gouvernement entend appliquer la loi de 2016 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en vue de l'évaluation qui sera menée sur ces thèmes en 2021 par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA).
- **Réglementation.** Les principales réformes programmées sont la réduction drastique du temps nécessaire pour obtenir un permis de construire, la mise au point définitive du guichet unique du commerce extérieur et le raccourcissement des délais de procédure.
- **Agriculture.** Les autorités reconnaissent que la santé du secteur agricole est un élément essentiel pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté (Rapport du FMI n° 18/182). Elles cherchent à développer le secteur agroalimentaire afin d'accroître la valeur ajoutée des exportations et de créer des emplois, notamment pour les groupes relativement peu favorisés.

- **Pacte avec l'Afrique.** Dans le cadre de cette initiative du G-20, les autorités mettent en œuvre leur train de réformes, notamment des mesures visant à améliorer l'environnement des affaires. Les avancées dans ce domaine seront présentées prochainement au secteur privé.

25. Le nouveau code des investissements offre la possibilité de réduire les recettes perdues en raison d'incitations fiscales, mais ces recettes perdues continueront de limiter la mobilisation des recettes. Dans le nouveau code, adopté à l'automne 2018, la banque, l'immobilier, le commerce, le tabac et les professions libérales ne figurent plus sur la liste des activités pouvant bénéficier d'incitations fiscales et un accent particulier est accordé à l'agriculture, au secteur agroalimentaire, au tourisme, à la santé et à l'éducation. Ce code offre des incitations fiscales plus généreuses aux activités situées dans des zones éloignées, en fonction du type d'investissement, du stade de l'opération, et du montant du contenu ou de la participation à l'échelle locale. Autre élément important, les exonérations de TVA ont été remplacées par des crédits d'impôts différés. En limitant les exonérations temporaires, en réduisant les incitations qui s'appliquent au moment de la production plutôt qu'au moment de l'investissement et en restreignant les activités pouvant prétendre à une exonération, le nouveau code devrait contribuer à réduire quelque peu les recettes perdues par rapport à l'ancienne version. Cependant, le nouveau code compte encore de nombreuses exonérations fiscales, qui continueront d'affaiblir le recouvrement des recettes fiscales et de compliquer la tâche de l'administration fiscale. Afin de réduire le champ des exonérations fiscales dans le cadre du nouveau code, les autorités se sont engagées à arrêter la version définitive de leur plan d'action visant à rationaliser les exonérations fiscales (repère structurel pour fin mars 2019).

Rendre la croissance plus inclusive

26. Les autorités ont respecté le repère indicatif relatif aux dépenses de lutte contre la pauvreté à fin juin 2018 et continué à mettre en œuvre leurs dispositifs de protection sociale, mais favoriser une croissance inclusive demeure une tâche ardue. Pour réduire le taux de pauvreté, qui reste élevé (46,3 % en 2015), les autorités mènent différentes actions. Les dépenses de lutte contre la pauvreté, dont le montant devrait représenter 9,6 % du PIB en 2018, financent notamment des programmes visant à améliorer l'éducation, la santé, l'électrification des zones rurales et la distribution d'eau. La construction de salles de classes, notamment dans les zones reculées, facilite l'accès à l'éducation, et des expériences pilotes sur l'application d'un système de couverture universelle des soins de santé sont actuellement mises en œuvre. Les dépenses relatives aux dispositifs de protection sociale ne représentaient que 0,01 % du PIB fin 2017 et la plupart des Ivoiriens ont recours à des dispositifs de protection sociale informels. Avec le soutien de la Banque mondiale et de partenaires bilatéraux, les autorités ont versé des transferts monétaires à 35 000 ménages pauvres des 92 000 ménages répertoriés et prévoient d'étendre progressivement ce programme.

Amélioration des statistiques

27. L'établissement et la diffusion des statistiques s'améliorent, mais des défis persistent.

En s'appuyant sur l'assistance technique du FMI et de partenaires au développement, les autorités ont récemment publié les comptes nationaux définitifs pour 2016 et les comptes provisoires pour 2017. Elles ont continué à publier des comptes nationaux trimestriels calculés à partir de données sectorielles, mais l'établissement des indicateurs à court terme et la méthodologie de rapprochement des comptes nationaux trimestriels et nationaux doivent encore être améliorés. Par ailleurs, les autorités s'emploient à changer l'année de base du PIB réel de 2007 à 2015, à mettre en œuvre le SCN 2008 et à créer un indice de prix à la production industrielle. Enfin, elles préparent un nouveau recensement de la population (prévu pour 2019) et une révision du taux de pauvreté (calculé pour la dernière fois en 2015).

28. Afin de relever ces défis et de mieux étayer leurs décisions, les autorités ont préparé une stratégie pour développer la production de statistiques complètes récentes et en temps voulu. La stratégie nationale de développement statistique 2017–21, dont l'élaboration a bénéficié de l'assistance technique de l'UE, vise à améliorer les capacités techniques et humaines et la gouvernance de l'Institut national de statistiques, ainsi qu'à schématiser des mécanismes de financement de l'administration centrale et des partenaires au développement (annexe III). Les autorités se sont engagées à adopter cette stratégie en conseil des ministres d'ici la fin de l'année (nouveau repère structurel proposé pour fin décembre 2018).

MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

29. Le programme est intégralement financé (tableaux 6a et 6b). Les besoins de financement extérieur du pays en 2018-19 seront couverts par des emprunts sur le marché, par les fonds accordés par les bailleurs de fonds et par les décaissements du FMI. Les fonds accordés par les bailleurs de fonds prévus cette année et l'année prochaine devraient être versés conformément au calendrier établi. Le pays devrait conserver son accès aux marchés intérieur et extérieur de la dette pendant la durée du programme, les financements du FMI jouant un rôle catalyseur.

30. La capacité du pays à rembourser le FMI est satisfaisante. Le solide bilan du pays en matière de respect des obligations et l'engagement des autorités à accroître les recettes fiscales de 0,5 % du PIB à partir de 2019 étaient la capacité de la Côte d'Ivoire à rembourser le FMI. Les obligations du pays vis-à-vis du FMI atteindront un point culminant en 2019, mais elles ne représenteront que 1,8 % des recettes publiques, soit 0,4 % du PIB (tableau 7).

31. Risques pesant sur la mise en œuvre du programme. Le programme est sur la bonne voie, mais les défis en matière de dépenses et de mobilisation des recettes, ainsi que les conséquences de la volatilité des conditions de marché sur les modalités de financement font peser des risques sur les perspectives budgétaires. La mise en œuvre du programme a été satisfaisante au

premier semestre 2018. Cependant, les demandes découlant de la situation politique de plus en plus complexe pourraient freiner la modération des dépenses et la mobilisation des recettes fiscales.

32. Évaluation des sauvegardes. Une nouvelle évaluation des sauvegardes de la BCEAO, achevée en avril 2018, a montré que la banque centrale a conservé un solide système de contrôle depuis la dernière évaluation en 2013 et que sa structure de gouvernance était globalement adéquate. Les dispositifs d'audit ont été renforcés, les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées à compter des états financiers de 2015, et une évaluation extérieure de la qualité de la fonction d'audit interne, réalisée en 2016, a constaté la conformité générale avec les normes internationales. La mise en œuvre par la banque centrale du cadre de gestion des risques établi par la BCEAO en 2014 a bien progressé dans l'ensemble des services.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

33. Malgré des chocs sur l'offre, l'activité économique reste vigoureuse et la mise en œuvre du programme a été satisfaisante au premier semestre 2018. La croissance devrait atteindre 7,4 % du PIB en 2018, soutenue par le dynamisme de l'investissement et de la consommation privés, malgré le ralentissement de l'activité dans les industries extractives et la perte de vitesse des exportations des principaux produits agricoles après des récoltes favorables en 2017. Tous les critères de performance et les repères indicatifs à fin juin 2018 ont été atteints, et trois des six repères structurels applicables ont été respectés et un autre a été observé plus tard que prévu. Les perspectives de croissance à moyen terme sont bonnes, avec un taux moyen de près de 7 % sur la période 2019–23, tirées par le redressement des exportations nettes, des investissements dans l'industrie et les services, ainsi que le dynamisme de la consommation privée.

34. Au-delà du rythme de croissance, la qualité de la croissance sera essentielle pour permettre à la Côte d'Ivoire de devenir un pays émergent. Des réformes solides visant à favoriser le rôle moteur du secteur privé et le partage des gains entre toutes les couches de la population devraient constituer les fondements de la croissance, assurant ainsi sa pérennité et son inclusivité. Afin d'améliorer l'environnement des affaires, les autorités développent les infrastructures et modernisent la réglementation. Elles ont augmenté les dépenses en faveur des pauvres en vue d'accroître le capital humain, de développer les dispositifs de protection sociale et d'améliorer les conditions de vie, notamment dans les zones rurales. La mise en œuvre de ces mesures nécessitera l'affirmation d'une résolution ferme à moyen terme et des ressources budgétaires viables pour financer ces priorités de développement.

35. La détermination de la Côte d'Ivoire à atteindre la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB d'ici 2019 est louable, et il convient de continuer de mener une politique budgétaire saine après 2020. L'assainissement des finances publiques en Côte d'Ivoire jouera un grand rôle dans la stabilité macroéconomique du pays et de l'ensemble de l'UEMOA à moyen terme, un facteur déterminant pour mettre en place un environnement des affaires robuste et prévisible. À cet égard, il est crucial d'approfondir le dialogue avec le secteur privé sur les

avantages du respect d'une politique budgétaire saine et sur les mesures concrètes visant à mobiliser davantage de recettes fiscales.

36. Au-delà de l'assainissement des finances de l'administration centrale, il est essentiel de contenir les risques budgétaires plus larges afin de créer la marge de manœuvre budgétaire dont le pays a tant besoin. Les entreprises publiques et les PPP présentent des risques budgétaires qu'il convient de suivre de près et de pallier si nécessaire. La conclusion de contrats de performance avec des entités publiques et leur suivi sont fortement encouragés, et de nouveaux progrès dans l'évaluation de la viabilité et des risques des projets de PPP seraient bienvenus. En outre, la solidité financière du secteur public de l'énergie devrait faire l'objet d'une évaluation constante parallèlement à l'avancée des réformes en cours, et les tarifs intérieurs devraient être ajustés si ces réformes s'avèrent insuffisantes pour recouvrir totalement les coûts.

37. Dans ce cadre, il sera nécessaire d'accélérer la mobilisation des recettes pour financer de façon pérenne l'ambitieux programme de développement des autorités. Les mesures visant à accroître les recettes de 0,5 % du PIB qui figurent dans le budget 2019 vont dans ce sens, mais il faudra les maintenir à moyen terme afin de créer une marge de manœuvre pour augmenter l'investissement public. De fait, il est possible d'accroître progressivement les recettes fiscales de 3½-5 % du PIB (objectif à moyen terme atteignable d'après les estimations des services du FMI) en inscrivant dans la durée les réformes portant sur l'administration des recettes, en réduisant le nombre encore élevé d'exonérations fiscales et en soumettant tous les secteurs de l'économie à l'impôt. À cet égard, il sera très important d'arrêter la version définitive du plan d'action pour rationaliser les exonérations fiscales dans le cadre du nouveau code des investissements.

38. Une combinaison prudente de financement est nécessaire pour préserver la viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire. Si le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré, le ratio service de la dette extérieure/recettes s'approche du seuil applicable d'après les projections, ce qui rend d'autant plus nécessaire de limiter l'accumulation de la dette et d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures. Dans le même temps, les autorités ont révisé leur stratégie de gestion de la dette à moyen terme afin de couvrir les besoins bruts de financement à l'aide d'une combinaison équilibrée de financement en devise nationale et en devises étrangères. La stratégie des autorités est donc désormais plus précise, mais elle augmente aussi les risques pesant sur la dette extérieure et les autorités doivent mener une analyse coût-avantages approfondie de chaque nouveau prêt afin de préserver la marge de manœuvre qui s'affaiblit, et réduire au minimum l'exposition du pays à la volatilité des conditions à l'échelle mondiale. Le secteur bancaire reste globalement stable, mais il est nécessaire de s'attaquer aux poches de vulnérabilités.

39. Le renforcement du système statistique en Côte d'Ivoire permettrait aux pouvoirs publics de disposer de davantage d'informations pour prendre des décisions. Les autorités sont encouragées à adopter dès que possible leur cadre stratégique, dont l'élaboration a bénéficié de l'assistance de l'UE, en vue d'apporter des financements plus prévisibles, d'améliorer la gouvernance et d'offrir de meilleurs mécanismes de coordination pour produire des statistiques.

40. Les services souscrivent à la demande des autorités ivoiriennes d'achever les quatrièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC), ce qui permettrait un décaissement équivalent à 96,786 millions de DTS (tableau 8). Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités de modifier (i) le critère de performance relatif au financement intérieur net pour fin 2018 ; (ii) deux repères indicatifs, relatifs respectivement aux recettes fiscales et au solde budgétaire primaire de base ; et (iii) le repère structurel sur la mise en place de l'identifiant unique des contribuables. La lettre d'intention et le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joints au présent rapport énoncent les politiques qu'il convient de mener pour atteindre les objectifs du programme. La capacité à rembourser le FMI est satisfaisante et les risques associés à la mise en œuvre du programme sont gérables, compte tenu du solide bilan des autorités en matière d'exécution de la politique économique.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2015–23

	2015	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
	Est.	Prog. ^{1/}	Proj.	Prog. ^{1/}	Proj.	Projections					
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)											
Revenu national											
PIB à prix constants	8.8	8.0	7.7	7.4	7.4	7.0	7.5	7.2	7.0	6.7	6.5
Déflateur du PIB	3.1	-1.1	-1.7	0.5	0.4	2.0	1.1	1.8	1.6	1.6	1.5
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.2	0.7	0.8	1.7	1.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur (base FCFA)											
Exportations, f.o.b., à prix courants	8.2	-7.0	8.0	5.2	16.7	8.7	8.6	7.6	10.3	2.9	7.5
Importations, f.o.b., à prix courants	12.6	-8.5	18.2	15.0	21.6	12.0	8.7	8.3	10.3	-0.4	5.8
Volume des exportations	4.3	-10.1	9.4	8.9	11.2	8.5	10.1	8.8	11.3	4.1	7.3
Volume des importations	23.3	2.4	6.5	8.8	9.1	11.9	7.2	9.9	10.6	-0.6	8.6
Termes de l'échange (détioration -)	16.2	17.5	-15.5	-8.3	-4.0	0.1	-2.7	0.4	-0.1	-0.5	0.0
Taux de change nominal effectif	-3.9	1.3	1.1
Taux de change réel effectif (dépréciation -)	-4.4	0.4	-0.1
Opérations du gouvernement central											
Recettes totales et dons	18.9	6.6	8.0	8.4	8.2	8.7	9.3	10.0	9.3	8.4	8.4
Dépenses totales	21.8	12.2	9.9	6.1	5.9	5.3	5.0	9.5	8.8	8.3	8.5
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)											
Monnaie et crédit											
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	17.3	10.1	8.8	14.6	11.0	13.5	11.9	13.0	10.7	10.9	10.5
Avoir extérieurs nets	1.5	-0.7	0.1	8.1	5.1	3.7	2.0	1.9	2.9	0.3	2.6
Avoir intérieurs nets	15.9	10.8	8.7	6.5	5.9	9.9	10.0	11.1	7.8	10.6	7.9
<i>dont</i> : public	-1.3	3.4	3.1	-1.1	-3.3	2.3	-0.1	2.3	-0.8	1.9	-0.8
<i>dont</i> : privé	16.5	8.5	10.0	7.7	9.3	7.6	10.0	8.7	8.6	8.7	8.7
Credit à l'économie (pourcent)	28.5	13.3	15.2	13.3	13.4	13.4	14.1	12.1	12.0	11.9	11.8
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Opérations du gouvernement central											
Recettes totales et dons	20.0	20.0	20.4	20.5	20.4	20.5	20.5	20.7	20.8	20.8	20.9
Recettes totales	18.5	18.6	19.2	19.2	19.2	19.3	19.4	19.6	19.9	20.1	20.3
Dépenses totales	22.8	24.0	24.9	24.5	24.4	23.7	23.6	23.7	23.7	23.7	23.8
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-2.8	-4.0	-4.5	-4.0	-4.0	-3.2	-3.0	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9
Solde primaire de base ^{1/}	-0.3	-1.9	-1.3	-0.5	-0.5	0.1	0.5	0.7	0.7	0.8	0.6
Investissement brut	20.1	17.7	19.5	23.4	21.8	24.3	22.4	23.5	25.0	25.4	26.0
Gouvernement central	6.7	7.4	7.5	7.2	7.6	7.3	7.2	7.3	7.4	7.3	7.6
Secteur non gouvernemental	13.4	10.3	12.0	16.1	14.2	17.0	15.1	16.2	17.5	18.1	18.4
Epargne intérieure brute	23.6	20.3	20.4	24.6	21.7	25.0	22.4	23.6	25.5	26.8	27.8
Gouvernement central	2.9	2.2	2.0	2.8	2.6	3.6	3.6	4.1	4.4	4.5	4.8
Secteur non gouvernemental	20.7	18.2	18.4	21.8	19.2	21.4	18.8	19.4	21.1	22.2	23.0
Epargne nationale brute	19.5	16.1	15.7	20.4	17.9	21.0	18.7	19.8	21.6	22.6	23.5
Gouvernement central	3.5	2.5	2.4	3.1	2.9	3.9	3.6	3.7	3.9	3.8	4.0
Secteur non gouvernemental	16.0	13.6	13.3	17.3	15.0	17.1	15.1	16.1	17.7	18.8	19.5
Secteur extérieur											
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	-0.6	-1.2	-3.5	-2.9	-3.9	-3.3	-3.7	-3.7	-3.4	-2.8	-2.5
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	-2.0	-2.6	-4.7	-4.2	-5.1	-4.4	-4.8	-4.8	-4.4	-3.5	-3.1
Solde global	2.0	-1.2	1.0	3.0	1.1	1.1	0.0	0.6	1.0	0.0	0.9
Dette du secteur public											
Dette publique totale	47.3	48.4	49.8	51.8	52.6	50.5	51.0	49.7	48.9	47.9	47.1
Dette publique totale, C2D exclu	40.7	43.1	45.3	47.5	49.1	46.9	48.4	47.9	47.7	47.2	47.0
Dette publique extérieure	29.5	29.0	30.5	36.1	36.7	34.7	36.8	34.1	34.2	32.5	32.5
Dette publique extérieure, C2D exclu	22.2	23.4	25.4	31.3	32.7	30.8	33.8	31.9	32.8	31.7	32.2
Service dû sur la dette publique extérieure (milliards de FCFA)	412	481	556	713.3	590	787.3	842	932	790	841	874
Pourcentage des exportations de biens et services	5.6	6.9	7.4	9.3	6.8	9.4	9.0	9.2	7.0	7.2	7.1
Pourcentage des recettes de l'Etat	11.3	12.4	13.1	15.5	12.9	15.7	16.7	16.8	12.9	12.5	11.9
Pour mémoire:											
PIB nominal (milliards de FCFA)	19,595	20,931	22,151	25,372	23,892	27,687	25,957	28,307	30,769	33,369	36,100
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne annuelle)	591	593	581
PIB aux prix du marché (milliards dollars E.U.)	33.1	35.3	38.1	48.0	43.2	53	46.3	51.2	56.0	61.2	66.2
Population (million)	23.7	24.3	25.0	25.6	25.6	26	26.3	27.0	27.7	28.4	29.1
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	826	860	887	990.7	933	1,054	988	1,050	1,112	1,176	1,240
PIB nominal par habitant (dollars E.U.)	1,397	1,451	1,528	1,872.5	1,687	2,014	1,762	1,899	2,023	2,157	2,274
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	6.2	5.4	5.1	4.8	4.8	4	4.9	4.6	4.4	4.1	3.9
Taux de pauvreté (pourcent)	46.3

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Les ratios au PIB ont été modifiés avec la mise à jour du PIB nominal, reflétant les révisions à la baisse des comptes nationaux pour 2016-17.^{2/} Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 2a. Côte d'Ivoire : balance des paiements, 2015–23
 (Milliards de francs CFA ; sauf indication contraire)

	2015	2016	2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.				Projection
Solde des transactions courantes	-119	-246	-485	-784	-694	-922	-851	-949	-1,045	-1,043	-941	-900
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-401	-538	-751	-1,050	-997	-1,225	-1,147	-1,251	-1,361	-1,342	-1,171	-1,111
Balance commerciale	1,874	1,818	2,299	1,491	1,967	1,470	1,966	1,590	1,667	1,884	2,300	2,624
Exportations, f.o.b.	6,938	6,449	6,861	6,965	7,214	8,128	7,844	8,830	9,505	10,482	10,790	11,603
<i>dont</i> : cacao	3,031	2,740	2,904	2,904	2,636	3,468	2,756	3,726	3,950	4,000	4,092	4,190
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	1,121	868	922	922	967	1,130	1,012	1,329	1,421	1,418	1,487	1,557
Importations, f.o.b.	5,064	4,631	4,562	5,474	5,247	6,658	5,877	7,240	7,839	8,598	8,490	8,979
<i>dont</i> : pétrole brut	1,610	1,136	929	1,753	928	2,440	918	2,623	2,535	2,546	2,620	2,767
Services (net)	-1,194	-1,179	-1,669	-1,291	-1,675	-1,481	-1,772	-1,583	-1,642	-1,723	-1,835	-1,967
Revenu primaire (net)	-596	-638	-785	-674	-744	-701	-746	-699	-777	-841	-919	-992
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	152	177	176	176	217	208	216	306	443	446	489	500
Revenu secondaire (net)	-204	-246	-330	-310	-242	-211	-299	-256	-293	-363	-487	-565
Administration publique	98	83	211	148	303	303	296	303	316	299	230	212
Autres secteurs	-302	-329	-541	-521	-545	-514	-595	-558	-609	-662	-717	-776
Compte de capital et compte d'opérations financières	537	44	1,544	995	1,419	1,187	1,135	961	1,206	1,365	932	1,242
Compte d'opérations financières (excl. financement exceptionnel)	381	-62	1,418	875	1,304	1,079	1,021	851	1,098	1,257	825	1,136
Investissements directs étrangers	284	325	415	352	405	393	567	427	494	568	650	739
Investissements de portefeuille (net)	574	349	1,304	1,188	1,062	1,160	201	650	321	635	189	669
Acquisition d'avoirs financiers	-13	-23	136	20	2	62	87	67	55	7	8	9
Souscription d'engagements	587	372	1,168	1,168	1,060	1,099	114	583	265	628	181	661
Autres prêts	585	0	1,144	1,144	1,115	1,115	0	500	0	500	0	500
Autres investissements (net)	-477	-736	-301	-665	-163	-475	254	-227	283	54	-13	-273
Officiel, net	134	69	-129	-129	261	265	300	178	118	335	380	379
Prêts projets	328	262	486	486	567	567	644	556	534	587	651	683
Amortissements dus de l'administration publique	-231	-270	-711	-711	-294	-290	-333	-365	-403	-240	-259	-292
Acquisition nette d'avoirs financiers	0	-14	-12	-12	-12	-12	-11	-12	-12	-12	-12	-12
Nonofficiel, net	-611	-805	-172	-537	-424	-740	-46	-405	164	-281	-393	-652
Erreurs et omissions	-31	-54	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	387	-255	1,059	211	725	265	284	12	161	322	-8	342
Financement	-395	255	-1,059	-211	-725	-265	-284	-12	-161	-322	8	-342
Réserves de réserve, y/c position de réserve au FMI	-395	255	-1,059	-211	-955	-422	-468	-233	-234	-395	-62	-412
Compte des opérations	-447	231	-1,150	-302	-873	-415	-383	-148	-148	-291	32	-330
FMI (net)	52	23	91	91	-82	-6	-85	-85	-86	-103	-93	-82
Décaissements	81	57	145	145	...	77
Remboursements	-29	-34	-63	-63	-82	-82	-85	-85	-86	-103	-93	-82
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	229.9	156.9	184.1	221.0	73.3	72.9	70.0	70.0
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	81.0	81.0	35.9	68.4	73.3	72.9	70.0	70.0
Ecart résiduel	149.0	76.0	148.2	152.5
IMF-FEC ^{1/}	49.7	25.3	49.4	50.8
FMI-MEDC ^{1/}	99.3	50.6	98.8	101.7
Pour mémoire:												
Solde global (% du PIB)	2.0	-1.2	4.5	1.0	2.9	1.1	1.0	0.0	0.6	1.0	0.0	0.9
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-0.6	-1.2	-2.1	-3.5	-2.7	-3.9	-3.1	-3.7	-3.7	-3.4	-2.8	-2.5
Solde des transactions courantes, n/c official transfers (% du PIB)	-2.0	-2.6	-3.2	-4.7	-3.9	-5.1	-4.1	-4.8	-4.8	-4.4	-3.5	-3.1
Balance commerciale (% du PIB)	9.6	8.7	9.8	6.7	7.8	6.2	7.1	6.1	5.9	6.1	6.9	7.3
UEMOA - Réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.)	12.4	10.4	12.4	12.4
(pourcentage de la masse monétaire)	72.7	56.3	60.7	60.7
(mois d'importation de biens et services de l'UEMOA)	5.0	4.0	4.2	4.2
PIB nominal (milliards de FCFA)	19,595	20,931	23,510.2	22,151	25,372	23,892	27,687	25,957	28,307	30,769	33,369	36,100
Taux de change (FCFA/US\$) moyenne	591.4	593.0	580.9	580.9
Taux de change (FCFA/US\$) fin de période	602.5	622.3	546.9	546.9

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 2b. Côte d'Ivoire : balance des paiements, 2015–23
(Pourcentage du PIB ; sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Prog. ^{1/}	Est.	Prog. ^{1/}	Proj.	Prog. ^{1/}	Proj.	Projection
Solde des transactions courantes	-0.6	-1.2	-2.2	-3.5	-2.9	-3.9	-3.3	-3.7	-3.7
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-2.0	-2.6	-3.4	-4.7	-4.2	-5.1	-4.4	-4.8	-4.4
Balance commerciale	9.6	8.7	10.4	6.7	8.2	6.2	7.6	6.1	5.9
Exportations, f.o.b.	35.4	30.8	31.0	31.4	30.2	34.0	30.2	34.0	33.6
<i>dont</i> : cacao	15.5	13.1	13.1	13.1	11.0	14.5	10.6	14.4	14.0
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	5.7	4.1	4.2	4.2	4.0	4.7	3.9	5.1	5.0
Importations, f.o.b.	25.8	22.1	20.6	24.7	22.0	27.9	22.6	27.9	27.7
<i>dont</i> : pétrole brut	8.2	5.4	4.2	7.9	3.9	10.2	3.5	10.1	9.0
Services (net)	-6.1	-5.6	-7.5	-5.8	-7.0	-6.2	-6.8	-6.1	-5.8
Revenu primaire (net)	-3.0	-3.0	-3.5	-3.0	-3.1	-2.9	-2.9	-2.7	-2.7
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.8	1.2	1.6
Revenu secondaire (net)	-1.0	-1.2	-1.5	-1.4	-1.0	-0.9	-1.2	-1.0	-1.0
Administration publique	0.5	0.4	1.0	0.7	1.3	1.3	1.1	1.2	1.1
Autres secteurs	-1.5	-1.6	-2.4	-2.4	-2.3	-2.2	-2.3	-2.2	-2.1
Compte de capital et compte d'opérations financières	2.7	0.2	7.4	4.5	5.3	5.0	3.6	3.7	4.3
Compte de capital	0.8	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3
Compte d'opérations financières (excl. financement exceptionnel)	1.9	-0.3	6.4	3.9	5.5	4.5	3.9	3.3	3.9
Investissements directs étrangers	1.4	1.6	1.9	1.6	1.7	1.6	2.2	1.6	1.7
Investissements de portefeuille (net)	2.9	1.7	5.9	5.4	4.4	4.9	0.8	2.5	1.1
Acquisition d'avoirs financiers	-0.1	-0.1	0.6	0.1	0.0	0.3	0.3	0.3	0.2
Souscription d'engagements	3.0	1.8	5.3	5.3	4.4	4.6	0.4	2.2	0.9
Autres prêts	2.9	0.0	5.2	5.2	4.7	4.7	0.0	1.9	0.0
Autres investissements (net)	-2.4	-3.5	-1.4	-3.0	-0.7	-2.0	1.0	-0.9	1.0
Officiel, net	0.7	0.3	-0.6	-0.6	1.1	1.1	1.2	0.7	0.4
Prêts projets	1.7	1.3	2.2	2.2	2.4	2.4	2.5	2.1	1.9
Amortissements dus de l'administration centrale	-1.2	-1.3	-3.2	-3.2	-1.2	-1.2	-1.3	-1.4	-1.4
Acquisition nette d'avoirs financiers	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Nonofficiel, net	-3.1	-3.8	-0.8	-2.4	-1.8	-3.1	-0.2	-1.6	0.6
Erreurs et omissions	-0.2	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	2.0	-1.2	4.8	1.0	3.0	1.1	1.1	0.0	0.6
Financement	-2.0	1.2	-4.8	-1.0	-3.0	-1.1	-1.1	0.0	-0.6
Réserves de réserve, y/c position de réserve au FMI	-2.0	1.2	-4.8	-1.0	-4.0	-1.8	-1.8	-0.9	-0.8
Compte des opérations	-2.3	1.1	-5.2	-1.4	-3.7	-1.7	-1.5	-0.6	-0.5
FMI (net)	0.3	0.1	0.4	0.4	-0.3	0.0	-0.3	-0.3	-0.3
Décaissements	0.4	0.3	0.7	0.7	...	0.3
Remboursements	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.7	0.7	0.9	0.3
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	0.3	0.3	0.1	0.3	0.2
Ecart résiduel	0.6	0.3	0.6	0.6	...
IMF-FEC ^{2/}	0.2	0.1	0.2	0.2	...
FMI-MEDC ^{2/}	0.4	0.2	0.4	0.4	...
Pour mémoire:									
Solde global (% du PIB)	2.0	-1.2	1.1	1.0	3.0	1.1	1.1	0.0	0.6
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-0.6	-1.2	-4.0	-3.8	-2.9	-3.9	-3.3	-3.7	-3.4
Solde des transactions courantes, n/c official transfers (% du PIB)	-2.0	-2.6	-5.6	-5.3	-4.2	-5.1	-4.4	-4.8	-4.4
Balance commerciale (% du PIB)	9.6	8.7	6.9	6.5	8.2	6.2	7.6	6.1	5.9
UEMOA - Réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.)	12.4	10.4	12.4	12.4
(pourcentage de la masse monétaire)	72.7	56.3	60.7	60.7
(mois d'importation de biens et services de l'UEMOA)	5.0	4.0	4.2	4.2
PIB nominal (milliards de FCFA)	19,595	20,931	23,510	22,151	25,372	23,892	27,687	25,957	28,307
Taux de change (FCFA/US\$) moyenne	591.4	593.0	580.9	580.9
Taux de change (FCFA/US\$) fin de période	602.5	622.3	546.9	546.9

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Les ratios au PIB ont été modifiés avec la mise à jour du PIB nominal, reflétant les révisions à la baisse des comptes nationaux pour 2016-17.

^{2/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2016–23
(Milliards de francs CFA ; sauf indication contraire)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
			Prog.	Proj.	Prog.	Proj.				Projections
Recettes totales et dons	4,176.6	4,510.9	4,891.6	4,879.4	5,318.5	5,333.6	5,865.4	6,413.3	6,951.6	7,536.2
Recettes totales	3,884.2	4,244.8	4,588.6	4,576.3	5,022.2	5,031.0	5,549.6	6,114.3	6,721.1	7,324.6
Recettes fiscales	3,352.6	3,648.3	3,967.1	3,947.3	4,425.5	4,416.3	4,874.5	5,358.2	5,881.1	6,415.8
Impôts non pré-affectés	3,197.7	3,458.1	3,744.3	3,727.6	4,175.7	4,145.7	4,579.3	5,037.4	5,533.1	6,039.4
Impôts directs	851.9	948.3	1,074.8	1,091.0	1,233.0	1,257.1	1,383.6	1,630.7	1,779.8	1,918.2
Impôts indirects	2,345.8	2,509.8	2,669.5	2,636.6	2,942.7	2,888.6	3,195.7	3,406.7	3,753.3	4,121.2
Impôts pré-affectés	154.9	190.2	222.8	219.7	249.9	270.7	295.2	320.8	347.9	376.4
Recettes non fiscales	531.6	596.5	621.5	629.1	596.6	614.7	675.1	756.1	840.0	908.8
Dons	292.4	266.1	303.0	303.0	296.3	302.6	315.8	299.0	230.5	211.6
don: Dons projets	105.9	115.2	144.3	144.3	137.6	143.9	157.1	140.0	70.0	50.0
Dépenses totales	5,014.6	5,509.3	5,846.0	5,833.7	6,158.6	6,124.6	6,709.4	7,302.1	7,911.3	8,587.3
Dépenses courantes	3,606.2	3,982.4	4,141.8	4,174.8	4,297.0	4,402.8	4,818.7	5,214.8	5,692.8	6,078.5
Salaires et traitements	1,400.8	1,512.3	1,635.4	1,635.4	1,697.2	1,720.8	1,754.8	1,910.8	1,919.6	1,971.2
Prestations de sécurité sociale	260.7	263.7	318.5	301.7	330.3	330.3	375.0	409.0	563.0	660.7
Subventions et autres transferts courants	385.8	430.1	382.6	405.5	404.2	391.2	447.8	508.0	606.4	670.3
Autres dépenses courantes	931.0	1,060.8	1,124.3	1,157.0	1,195.3	1,149.2	1,284.2	1,395.9	1,513.9	1,637.8
Dépenses correspondantes aux impôts pré-affectés	138.4	190.2	222.8	219.7	249.9	270.7	295.2	320.8	347.9	376.4
Dépenses liées à la crise ^{1/}	129.4	145.7	23.8	29.4	28.0	24.6	5.0	5.0	5.0	5.0
Intérêts dus	360.1	379.5	434.5	426.2	392.2	516.1	656.7	665.3	737.0	757.1
Dette intérieure	183.2	203.6	217.6	217.8	176.1	210.3	213.7	219.1	248.4	257.4
Dette extérieure	177.0	175.8	216.8	208.4	216.1	305.7	443.0	446.2	488.6	499.7
Dépenses d'investissement	1,408.4	1,526.8	1,704.2	1,658.9	1,861.6	1,721.9	1,890.7	2,087.3	2,218.4	2,508.8
Financées sur ressources intérieures	1,054.0	927.2	993.0	948.4	1,080.0	1,022.4	1,199.6	1,359.9	1,497.9	1,775.7
Financées sur ressources extérieures	354.4	599.6	711.1	710.5	781.6	699.5	691.1	727.4	720.5	733.1
Ressources extérieures - Prets	248.4	484.4	566.8	566.2	643.9	555.6	534.0	587.4	650.5	683.1
Solde primaire de base	-394.9	-281.4	-111.7	-119.7	37.4	122.0	188.0	204.9	267.4	227.5
Solde global, y/c dons	-837.9	-998.3	-954.3	-954.3	-840.1	-791.1	-844.0	-888.8	-959.7	-1,051.1
Solde global, n/c dons	-1,130.4	-1,264.5	-1,257.3	-1,257.3	-1,136.4	-1,093.6	-1,159.7	-1,187.8	-1,190.2	-1,262.7
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service de la dette)	78.9	-200.2	-50.0	-106.6	-25.0	-25.0	-25.0	-25.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-759.1	-1,198.5	-1,004.3	-1,060.9	-865.1	-816.1	-869.0	-913.8	-959.7	-1,051.1
Financement	759.1	1,198.5	1,004.3	1,060.9	865.1	816.1	869.0	913.8	959.7	1,051.1
Financement intérieur	310.1	74.3	-465.4	-444.1	104.5	-289.4	134.0	-262.3	136.3	-231.7
Financement bancaire (net)	357.4	65.9	-429.3	-467.7	-50.9	-327.6	92.8	-307.1	87.7	-284.3
Financement non bancaire (net)	-47.3	8.5	-36.1	23.6	155.4	38.3	41.2	44.8	48.6	52.6
Financement extérieur	449.0	1,124.2	1,239.8	1,348.0	576.5	884.5	661.7	1,103.3	753.4	1,212.8
Financement UEMOA (en FCFA)	367.3	96.7	-147.7	-43.9	265.2	194.2	531.0	256.0	361.7	321.4
Financement étranger (net)	81.6	1,027.4	1,387.5	1,391.9	311.3	690.3	130.7	847.3	391.6	891.4
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	229.9	156.9	184.1	221.0	73.3	72.9	70.0	70.0
Financements possibles (n/c FMI)	81.0	81.0	35.9	68.4	73.3	72.9	70.0	70.0
Ecart résiduel:	149.0	76.0	148.2	152.5
don: FMI-FEC ^{2/}	49.7	25.3	49.4	50.8
don: FMI-MEDC ^{2/}	99.3	50.6	98.8	101.7
Pour mémoire:										
PIB nominal	20,931	22,151	25,372	23,892	27,687	25,957	28,307	30,769	33,369	36,100
Dette extérieure	6,080	6,765	8,627	8,766	9,009	9,564	9,652	10,523	10,858	11,735
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	2,015	2,110	2,291	2,291	2,547	2,505	2,761	3,031	3,288	3,557

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} En 2017, inclue les paiements aux militaires de 101 milliards de FCFA.

^{2/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2016–23
(Pourcentage du PIB ; sauf indication contraire)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
			Prog. ^{1/}	Proj.	Prog. ^{1/}	Proj.				Projections
Recettes totales et dons	20.0	20.4	20.5	20.4	20.5	20.5	20.7	20.8	20.8	20.9
Recettes totales	18.6	19.2	19.2	19.2	19.3	19.4	19.6	19.9	20.1	20.3
Recettes fiscales	16.0	16.5	16.6	16.5	17.0	17.0	17.2	17.4	17.6	17.8
Impôts non pré-affectés	15.3	15.6	15.7	15.6	16.1	16.0	16.2	16.4	16.6	16.7
Impôts directs	4.1	4.3	4.5	4.6	4.8	4.8	4.9	5.3	5.3	5.3
Impôts indirects	11.2	11.3	11.2	11.0	11.3	11.1	11.3	11.1	11.2	11.4
Impôts pré-affectés	0.7	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Recettes non fiscales	2.5	2.7	2.6	2.6	2.3	2.4	2.4	2.5	2.5	2.5
Dons	1.4	1.2	1.3	1.3	1.1	1.2	1.1	1.0	0.7	0.6
donc: Dons projets	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.5	0.2	0.1
Dépenses totales	24.0	24.9	24.5	24.4	23.7	23.6	23.7	23.7	23.7	23.8
Dépenses courantes	17.2	18.0	17.3	17.5	16.6	17.0	17.0	16.9	17.1	16.8
Salaires et traitements	6.7	6.8	6.8	6.8	6.5	6.6	6.2	6.2	5.8	5.5
Prestations de sécurité sociale	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.7	1.8
Subventions et autres transferts courants	1.8	1.9	1.6	1.7	1.6	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9
Autres dépenses courantes	4.4	4.8	4.7	4.8	4.6	4.4	4.5	4.5	4.5	4.5
Dépenses correspondantes aux impôts pré-affectés	0.7	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Dépenses liées à la crise ^{1/}	0.6	0.7	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	1.7	1.7	1.8	1.8	1.5	2.0	2.3	2.2	2.2	2.1
Dette intérieure	0.9	0.9	0.9	0.9	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7
Dette extérieure	0.8	0.8	0.9	0.9	0.8	1.2	1.6	1.5	1.5	1.4
Dépenses d'investissement	6.7	6.9	7.1	6.9	7.2	6.6	6.7	6.8	6.6	6.9
Financées sur ressources intérieures	5.0	4.2	4.2	4.0	4.2	3.9	4.2	4.4	4.5	4.9
Financées sur ressources extérieures	1.7	2.7	3.0	3.0	3.0	2.7	2.4	2.4	2.2	2.0
Ressources extérieures - Prêts	1.2	2.2	2.4	2.4	2.5	2.1	1.9	1.9	1.9	1.9
Solde primaire de base	-1.9	-1.3	-0.5	-0.5	0.1	0.5	0.7	0.7	0.8	0.6
Solde global, y/c dons	-4.0	-4.5	-4.0	-4.0	-3.2	-3.0	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9
Solde global, n/c dons	-5.4	-5.7	-5.3	-5.3	-4.4	-4.2	-4.1	-3.9	-3.6	-3.5
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service de la dette)	0.4	-0.9	-0.2	-0.4	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-3.6	-5.4	-4.2	-4.4	-3.3	-3.1	-3.1	-3.0	-2.9	-2.9
Financement	3.6	5.4	4.2	4.4	3.3	3.1	3.1	3.0	2.9	2.9
Financement intérieur	1.5	0.3	-1.9	-1.9	0.4	-1.1	0.5	-0.9	0.4	-0.6
Financement bancaire (net)	1.7	0.3	-1.8	-2.0	-0.2	-1.3	0.3	-1.0	0.3	-0.8
Financement non bancaire (net)	-0.2	0.0	-0.2	0.1	0.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Financement extérieur	2.1	5.1	5.2	5.6	2.2	3.4	2.3	3.6	2.3	3.4
Financement UEMOA (en FCFA)	1.8	0.4	-0.6	-0.2	1.0	0.7	1.9	0.8	1.1	0.9
Financement étranger (net)	0.4	4.6	5.8	5.8	1.2	2.7	0.5	2.8	1.2	2.5
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	1.0	0.7	0.7	0.9	0.3	0.2	0.2	0.2
Financements possibles (n/c FMI)	0.3	0.3	0.1	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
Ecart résiduel:	0.6	0.3	0.6	0.6
donc: FMI-FEC ^{2/}	0.2	0.1	0.2	0.2
donc: FMI-MEDC ^{2/}	0.4	0.2	0.4	0.4
Pour mémoire:										
Dette extérieure (administration centrale)	29.0	30.5	36.1	36.7	34.7	36.8	34.1	34.2	32.5	32.5
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	9.6	9.5	9.6	9.6	9.8	9.7	9.8	9.9	9.9	9.9

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Les ratios au PIB ont été modifiés avec la mise à jour du PIB nominal, reflétant les révisions à la baisse des comptes nationaux pour 2016-17.

^{2/} En 2017, inclue les paiements aux militaires de 5 pourcent du PIB.

^{3/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : situation monétaire, 2015–23

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Projections								
(Milliards de francs CFA)									
Avoirs extérieurs nets	1,807	1,753	1,763	2,226	2,425	2,639	3,011	3,054	3,465
Banque centrale	1,568	1,399	1,551	2,244	2,693	3,107	3,679	4,011	4,423
Banques	239	354	212	-18	-268	-468	-668	-958	-958
Avoirs intérieurs nets	5,775	6,593	7,316	7,856	8,861	10,113	11,110	12,607	13,842
Crédits nets à l'État	1,470	1,727	1,983	1,680	1,675	1,940	1,839	2,114	1,994
Banque centrale	562	487	450	510	723	786	866	935	994
Banques	908	1,240	1,534	1,171	952	1,154	974	1,179	1,000
Crédits à l'économie	4,825	5,468	6,300	7,143	8,153	9,140	10,238	11,460	12,815
Crédits de campagnes	313	425	439	566	593	632	639	655	671
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	4,512	5,043	5,861	6,577	7,560	8,508	9,599	10,805	12,145
Autres postes (net) (avoirs = +)	-520	-601	-967	-967	-967	-967	-967	-967	-967
Masse monétaire	7,581	8,346	9,079	10,082	11,286	12,752	14,122	15,660	17,307
Circulation fiduciaire hors banques	2,360	2,500	2,521	2,699	3,021	3,413	3,780	4,192	4,633
Dépôts	5,218	5,844	6,553	7,378	8,260	9,332	10,335	11,460	12,666
Autres dépôts	3	3	5	5	6	6	7	8	9
Pour mémoire:									
Vitesse de circulation de la monnaie	2.6	2.5	2.4	2.4	2.3	2.2	2.2	2.1	2.1
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)									
Avoirs extérieurs nets	1.5	-0.7	0.1	5.1	2.0	1.9	2.9	0.3	2.6
Avoirs intérieurs nets	15.9	10.8	8.7	5.9	10.0	11.1	7.8	10.6	7.9
Crédits nets à l'État	-1.3	3.4	3.1	-3.3	-0.1	2.3	-0.8	1.9	-0.8
Banque centrale	-1.3	-1.0	-0.4	0.7	2.1	0.6	0.6	0.5	0.4
Banques	0.0	4.4	3.5	-4.0	-2.2	1.8	-1.4	1.4	-1.1
Crédits à l'économie	16.5	8.5	10.0	9.3	10.0	8.7	8.6	8.7	8.7
Masse monétaire	17.3	10.1	8.8	11.0	11.9	13.0	10.7	10.9	10.5
(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)									
Avoirs extérieurs nets	5.5	-2.9	0.5	26.3	9.0	8.8	14.1	1.4	13.5
Avoirs intérieurs nets	21.6	14.2	11.0	7.4	12.8	14.1	9.9	13.5	9.8
Crédits nets à l'État	-5.3	17.5	14.9	-15.3	-0.3	15.8	-5.2	14.9	-5.7
Banque centrale	-12.7	-13.3	-7.7	13.3	42.0	8.6	10.2	8.1	6.3
Banques	-0.1	36.5	23.7	-23.7	-18.7	21.3	-15.6	21.0	-15.2
Crédits à l'économie	28.5	13.3	15.2	13.4	14.1	12.1	12.0	11.9	11.8
Masse monétaire	17.3	10.1	8.8	11.0	11.9	13.0	10.7	10.9	10.5

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2013–17
(Pourcentage, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2016	2017
Adéquation des fonds propres					
Capital aux avoirs pondérés par le risque	10.0	10.1	8.2	8.0	9.8
Normes de fonds propres					
Total des crédits/total des actifs	55.4	53.7	55.7	56.2	55.9
Concentrations: crédit aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	63.2	76.3	109.5	126.8	98.9
Crédits en souffrance bruts /total des crédits	12.3	11.3	10.6	9.0	9.9
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	73.6	77.1	68.6	71.1	65.3
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	3.6	2.9	3.8	2.8	3.9
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	49.0	28.2	47.0	36.5	38.5
Résultats et rentabilité					
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	1.0	1.5	1.4	1.6	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	14.7	24.4	24.5	29.2	...
Traitements et salaires/revenu bancaire net	29.6	27.3	26.3	25.5	...
Liquidité					
Actifs liquides/total des actifs	37.1	49.8	52.0	50.8	50.6
Actifs liquides/total des dépôts	50.0	67.5	71.0	73.8	74.1
Total des crédits/total des dépôts	82.0	72.8	76.1	81.7	87.4

Source: BCEAO.

1/ L'indicateur était révisé par la BCEAO en 2017.

Tableau 6a. Côte d'Ivoire : besoins de financement extérieur, 2015–23

(Milliards de francs CFA)

	2015	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
				Est.	Prog.	Est.	Prog.	Est.			Projections
Besoins de financement extérieur	-1,248	-509	-2,043	-2,330	-2,327	-1,238	-1,689	-1,031	-1,567	-1,058	-1,571
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	-401	-538	-1,050	-997	-1,225	-1,147	-1,251	-1,361	-1,342	-1,171	-1,111
Amortissement	-231	-283	-723	-306	-302	-344	-378	-415	-252	-271	-304
Remboursements au FMI	-29	-34	-63	-82	-82	-85	-85	-86	-103	-93	-82
Capitaux privés, net	-140	115	95	-72	-302	721	173	980	422	446	256
Variation des réserves extérieures nettes (n/c FMI) (-+augmentation)	-447	231	-302	-873	-415	-383	-148	-148	-291	32	-330
Financement disponible	1,248	509	2,043	2,100	2,170	1,054	1,468	958	1,494	988	1,501
Transfers de capitaux	156	106	120	115	108	114	110	108	108	107	107
Financement de projets	328	262	486	567	567	644	556	534	587	651	683
Eurobond	585	0	1,144	1,115	1,115	0	500	0	500	0	500
Décaissements FMI	81	57	145	0	77	0	0	0	0	0	0
Transferts officiels	98	83	148	303	303	296	303	316	299	230	212
Ecart de financement	0	0	0	-230	-157	-184	-221	-73	-73	-70	-70
Financement attendu	81.0	81.0	35.9	68.4	73.3	72.9	70.0	70.0
Banque mondiale	60.0	60.0	30.0	55.0	55.2
BAD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
UE	21.0	21.0	5.9	13.4	18.1
Ecart résiduel/Financement du FMI 1/	149.0	76.0	148.2	152.5
IMF-FEC	49.7	25.3	49.4	50.8
IMF-MEDC	99.3	50.6	98.8	101.7

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI

1/ Les chiffres peuvent ne pas s'additionner exactement en raison des arrondissements.

Tableau 6b. Côte d'Ivoire : besoins de financement extérieur, 2015–23

(Pourcentage du PIB ; sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
				Est.	Prog. ^{1/}	Proj.	Prog. ^{1/}	Proj.			Projections
Besoins de financement extérieur	-6.4	-2.4	-9.2	-9.8	-9.7	-4.8	-6.5	-3.6	-5.1	-3.2	-4.4
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	-2.0	-2.6	-4.7	-4.2	-5.1	-4.4	-4.8	-4.8	-4.4	-3.5	-3.1
Amortissement	-1.2	-1.4	-3.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.5	-1.5	-0.8	-0.8	-0.8
Remboursements au FMI	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Capitaux privés, net	-0.7	0.5	0.4	-0.3	-1.3	2.8	0.7	3.5	1.4	1.3	0.7
Variation des réserves extérieures nettes (n/c FMI) (-+augmentation)	-2.3	1.1	-1.4	-3.7	-1.7	-1.5	-0.6	-0.5	-0.9	0.1	-0.9
Financement disponible	6.4	2.4	9.2	8.8	9.1	4.1	5.7	3.4	4.9	3.0	4.2
Transfers de capitaux	0.8	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
Financement de projets	1.7	1.3	2.2	2.4	2.4	2.5	2.1	1.9	1.9	1.9	1.9
Eurobond	3.0	0.0	5.2	4.7	4.7	0.0	1.9	0.0	1.6	0.0	1.4
Décaissements FMI	0.4	0.3	0.7	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts officiels	0.5	0.4	0.7	1.3	1.3	1.1	1.2	1.1	1.0	0.7	0.6
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	-1.0	-0.7	-0.7	-0.9	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Financement attendu	0.3	0.3	0.1	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
Banque mondiale	0.3	0.3	0.1	0.2	0.2
BAD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
UE	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1
Ecart résiduel/Financement du FMI 1/	0.6	0.3	0.6	0.6
IMF-FEC	0.2	0.1	0.2	0.2
IMF-MEDC	0.4	0.2	0.4	0.4
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	19,595	20,931	22,151	25,372	23,892	27,687	25,957	28,307	30,769	33,369	36,100

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI

1/ Les ratios au PIB ont été modifiés avec la mise à jour du PIB nominal, reflétant les révisions à la baisse des comptes nationaux pour 2016-17.

2/ Les chiffres peuvent ne pas s'additionner exactement en raison des arrondissements.

Tableau 7. Côte d'Ivoire : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2018–26

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Obligations basées sur crédit existant									
(Millions DTS)									
Principal	29.6	113.2	112.8	133.4	123.8	117.7	101.4	78.6	64.0
Commissions et intérêts) ^{1/}	0.0	5.0	5.0	5.0	4.7	4.0	3.2	2.3	1.5
Obligations basées sur crédit existant et nouveau^{2/}									
Principal	29.6	113.2	112.8	133.4	123.8	133.8	143.4	130.3	115.6
Commissions et intérêts) ^{1/}	0.3	7.6	9.0	8.9	8.6	7.8	6.6	5.1	3.7
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau^{2/}									
Millions de DTS	29.9	120.8	121.8	142.4	132.4	141.7	150.0	135.4	119.3
Milliards de FCFA	23.5	95.1	95.3	111.1	102.9	110.1	116.6	105.2	92.7
Pourcentage des recettes totales	0.5	1.8	1.6	1.7	1.5	1.5	1.4	1.2	1.0
Pourcentage des exportations de biens et services	0.3	1.0	0.9	1.0	0.9	0.9	0.8	0.7	0.6
Pourcentage du service de la dette ^{3/}	4.0	11.3	10.2	14.1	12.2	12.6	9.1	6.9	6.6
Pourcentage du PIB	0.1	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Pourcentage de la quote-part	4.6	18.6	18.7	21.9	20.4	21.8	23.1	20.8	18.3
Encours des crédits du FMI									
Millions de DTS	993.4	1,073.8	961.0	827.5	703.7	569.9	426.6	296.3	180.7
Milliards de francs CFA	779.6	846.0	751.5	645.5	547.0	443.0	331.6	230.3	140.4
Pourcentage des recettes totales	16.0	15.9	12.8	10.1	7.9	5.9	4.1	2.6	1.5
Pourcentage des exportations de biens et services	9.0	9.0	7.4	5.8	4.7	3.6	2.4	1.6	0.9
Pourcentage du service de la dette	132.0	100.5	80.6	81.7	65.1	50.7	25.9	15.2	10.0
Pourcentage du PIB	3.3	3.3	2.7	2.1	1.6	1.2	0.8	0.5	0.3
Pourcentage de la quote-part	152.7	165.1	147.8	127.2	108.2	87.6	65.6	45.6	27.8
Utilisation nettes des ressources du FMI (millions de DTS)									
Décaissements	193.6	193.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	29.6	113.2	112.8	133.4	123.8	133.8	143.4	130.3	115.6
Pour mémoire:									
PIB nominal (milliards de FCFA)	23,892	25,957	28,307	30,769	33,369	36,100	39,056	42,291	45,575
Exports de biens et services (milliards de FCFA)	8,654	9,401	10,156	11,221	11,625	12,343	13,928	14,589	15,231
Recettes totales (milliards de FCFA)	4,879	5,334	5,865	6,413	6,952	7,536	8,142	8,832	9,659
Service de la dette (milliards de FCFA)	590	842	932	790	841	874	1,278	1,516	1,406
CFAF/DTS (moyenne de la période)	785	788	782	780	777	777	777	777	777

Sources: estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Le 3 octobre 2016, le Conseil d'administration du FMI a prolongé jusqu'au 31 décembre 2018 l'allègement des intérêts pour les prêts concessionnels qui a été mis en place le 7 janvier 2010. Les taux ci-après sont pris comme hypothèses au-delà de 2018 : les charges d'intérêt prévues entre 2018 et 2020 reposent sur les taux de 0/0/0,25 % par an pour FEC/FCC/FCE et 0/0,25/0,25 % par an, respectivement, pour 2021 et au-delà.

^{2/} Y compris les décaissements proposés au titre du nouvea^{2/} Including the proposed disbursements under the ECF/EFF arrangements.

^{3/} Le service total de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 8. Côte d'Ivoire : calendrier des décaissements et des revues des accords FEC/MEDC, 2016–19							
Date de disponibilité	Conditions requises pour le décaissement	Montant (millions de DTS)			En pourcentage de la quote		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
12 décembre 2016	Approbation des accords FEC/MEDC par le Conseil d'administration.	69.686	23.229	46.457	10.714	3.571	7.143
15 avril 2017	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2016, critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue. ^{1/}	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2017	Respect des critères de réalisation à fin juin 2017, critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue. ^{1/}	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 avril 2018	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2017, critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue. ^{1/}	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2018	Respect des critères de réalisation à fin juin 2018, critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue.	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 avril 2019	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2018, critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue.	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2019	Respect des critères de réalisation à fin juin 2019, critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue.	96.784	32.261	64.523	14.881	4.960	9.920
		650.400	216.800	433.600	100.000	33.333	66.667
La quote-part de la Côte d'Ivoire est de 650,40 millions de DTS.							

1/ Les dates effectives de l'approbation du Conseil étaient le 19 juin 2017 pour les premiers revues, le 8 décembre 2017 pour les deuxièmes revues, et le 18 juin pour les troisième revues.

Annexe I. Publication des comptes nationaux révisés, 2016–17

En septembre 2018, l’Institut national de la statistique a publié les comptes nationaux définitifs pour 2016 et provisoires pour 2017. Pour ces deux années, les séries du PIB nominal ont été révisées à la baisse.

- **Le PIB nominal** pour 2016 est 3 % plus faible que sa valeur estimée au moment des consultations au titre de l’article IV de 2018 et le PIB nominal provisoire pour 2017 est inférieur de 6 % aux estimations antérieures.
- **Les variations du PIB réel ont été minimales**, car les révisions à la baisse de la production des secteurs de la construction et de l’énergie ont été compensées par des révisions à la hausse de la production agricole. Du côté de la demande, les révisions à la baisse de l’investissement ont été contrebalancées par des révisions à la hausse de la consommation privée et publique. Dans l’ensemble, les taux de croissance pour 2016–17, bien que toujours élevés, restent inférieurs aux estimations antérieures.
- **En revanche, les déflateurs du PIB sont passés en territoire négatif.** Cela s’explique par la mise à jour des estimations de la croissance de certains déflateurs qui sont devenus négatifs en 2016 et en 2017, notamment pour les produits pétroliers, le transport, le bois de construction, le commerce, les activités manufacturières non alimentaires et non pétrolières et l’agriculture de subsistance.

Côte d’Ivoire : Comptes nationaux révisés, 2015–17				
	2015 proj.	2016 eff.	2017 proj.	2017 estim.
(en milliards de FCFA)				
PIB nominal	19,595	21,563	20,931	23,510
(variation sur un an, en pourcentage)				
Croissance du PIB réel	8.3	8.0	7.8	7.7
Déflateur de la croissance	1.6	-1.1	1.1	-1.7

Source : autorités ivoiriennes et calculs des services du FMI.

Cette révision signifie que le PIB nominal est inférieur à moyen terme au niveau projeté. L’évolution du PIB nominal a entraîné une révision à la hausse de tous les ratios exprimés en pourcentage du PIB, comme le ratio de recettes fiscales, le déficit budgétaire et le déficit des transactions extérieures courantes.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques¹

Source de risque	Probabilité relative	Impact potentiel	Recommandation
Accentuation du protectionnisme et recul du multilatéralisme	Élevée	Moyen/Fort L'adoption de mesures commerciales pérennes et plus strictes et l'isolationnisme pourraient entraîner une baisse des entrées de flux internationaux et compromettre l'accès aux marchés d'exportation.	Renforcer les marchés obligataires et les échanges commerciaux régionaux, reconstituer des marges de manœuvre budgétaires par la mobilisation des recettes, améliorer encore la gestion des finances publiques et mener des programmes d'investissement public prudents.
Incertitudes liées à l'action publique résultant de politiques macroéconomiques non-viables dans des pays d'importance systémique	Moyenne	Moyen/Fort La volatilité du taux de change et des flux de capitaux ainsi qu'un desserrement des primes d'échéance pourraient nuire à l'accès aux marchés internationaux de la dette, augmenter les coûts de financement et le service de la dette, et accentuer le risque de surendettement.	
Durcissement des conditions financières mondiales	Élevée		
Fort ralentissement de la croissance en Chine et ses retombées	Faible/Moyenne	Fort Les retombées peuvent faire diminuer les investissements dans les infrastructures.	Renforcer le climat des affaires pour diversifier la base d'investisseurs et les marchés d'exportation.
Fort ralentissement dans les principaux pays avancés	Moyenne	Fort Impact négatif sur la hausse des exportations et sur la croissance du PIB, en raison de la baisse des entrées d'IDE.	Conserver une marge de manœuvre budgétaire pour mener une politique anticyclique. Renforcer la résilience du secteur bancaire en constituant des volants de fonds propres anticycliques.
Aggravation des risques sécuritaires dans certaines régions du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie et d'Europe	Élevée	Moyen/Fort Conséquences négatives sur le plan socio-économique.	Reconstituer des marges de manœuvre budgétaires, promouvoir une croissance solidaire et renforcer les systèmes de protection sociale. Faciliter les créations d'emploi dans le secteur privé.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques¹ (suite et fin)

Source de risque	Probabilité relative	Impact potentiel	Recommandation
Conditions climatiques défavorables	Moyenne	Fort Impact négatif sur la production et les exportations agricoles, diminution des recettes fiscales issues du cacao, accroissement des besoins de subventions et baisse du niveau de vie de la population.	Atténuer les conséquences sur les pauvres par le biais de dépenses budgétaires et de transferts ciblés. Suivre de près les effets indirects sur l'inflation.
Difficultés financières des entreprises et des banques publiques	Moyenne	Faible/Moyen Impact négatif sur le budget et le secteur bancaire.	Restructurer les entreprises publiques déficitaires ; améliorer le suivi des entreprises publiques ; recapitaliser et restructurer les banques publiques en difficulté.
Baisse des cours du cacao	Moyenne	Fort Impact négatif sur les producteurs de cacao, les recettes budgétaires, et la croissance économique.	Ajuster les prix réglementés du cacao en concordance avec les cours du marché mondial.
Risques liés à la mise en œuvre de la politique économique	Moyenne	Moyen/Fort Mobilisation des recettes inférieures aux prévisions, accroissement du déficit budgétaire et des besoins de financement, diminution des ressources disponibles pour les dépenses d'investissement et le service de la dette.	Adopter des mesures permettant d'améliorer la mobilisation des recettes, d'optimiser les dépenses courantes et d'établir de nouvelles priorités entre les investissements publics.

1/ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de base (« faible » correspond à une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » à une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée » à une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La MER reflète le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le degré de préoccupation qu'ils suscitent lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément.

Annexe III. Renforcement du système statistique national

Il est essentiel d'établir des statistiques exhaustives en temps voulu afin de fournir des informations adéquates sur la mise en œuvre du plan de développement national.

Mettant à profit les progrès accomplis grâce à l'application de la stratégie nationale de développement statistique 2012-2015, les autorités ivoiriennes envisagent de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité.

La stratégie nationale de développement statistique 2017–21, définie par les autorités ivoiriennes, vise à renforcer la coordination, à améliorer la gouvernance et à renforcer les capacités du système statistique national. La stratégie 2017–21, dont la préparation a bénéficié de l'assistance de l'UE, propose des solutions aux défis que rencontrent présentement l'Institut national de la statistique (INS) et les unités statistiques, comme des difficultés de coordination et de communication, des effectifs insuffisants, le manque de motivation du personnel et l'inadéquation des ressources matérielles et financières. S'appuyant sur la loi instaurant le Conseil National de la Statistique adoptée en 2013, qui constitue une étape importante de la stratégie nationale de développement statistique 2012-2015, la nouvelle stratégie a pour objectif de renforcer la gouvernance en adoptant le décret qui rendrait le Conseil opérationnel. Cela permettrait au Conseil de favoriser activement la communication entre les producteurs, les fournisseurs et les utilisateurs de statistiques ; d'approuver le programme pluriannuel d'activités statistiques et d'évaluer l'avancement de sa mise en œuvre ; d'approuver et de coordonner les activités statistiques de l'INS ; et de garantir l'allocation adéquate de ressources pour la compilation et la diffusion des statistiques.

La nouvelle stratégie offre également un aperçu des ressources nécessaires pour améliorer le système statistique. D'après cette stratégie, 137,9 milliards de FCFA seraient nécessaires sur 5 ans pour atteindre les objectifs fixés, soit environ 0,1 % du PIB chaque année. Les financements proviendraient à la fois de l'État et des partenaires au développement, mais la stratégie préconise l'ouverture d'une ligne budgétaire réservée aux dépenses courantes nécessaires pour la compilation et la diffusion des statistiques. Cependant, l'État n'a pas versé les contributions prévues dans le cadre de la stratégie 2012-15. La stratégie met aussi l'accent sur le besoin de créer un Fonds national pour le développement des statistiques, de financer des activités statistiques nationales de plus grande ampleur et de renforcer les capacités humaines du système statistique national, comme recommandé dans la Charte africaine de la statistique. Des fonds supplémentaires pour financer les salaires aideraient à attirer des diplômés de l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA), qui à l'heure actuelle préfèrent travailler dans l'administration, où ils sont mieux rémunérés, qu'à l'INS. Il serait également utile de définir une trajectoire de carrière plus motivante.

Appendice I. Lettre d'Intention

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

LE MINISTRE



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

N°...06909... MEF/DGE/DPPSE/SDPPE/AJC

Abidjan, le 21 novembre 2018

À

**Madame le Directeur Général
du Fonds Monétaire International
WASHINGTON DC, 20431**

Objet : Lettre d'intention.

Madame le Directeur Général,

1. La Côte d'Ivoire poursuit son dynamisme économique caractérisé par une solidité de son cadre macroéconomique et une politique budgétaire saine dans un contexte de repli des cours des principales matières premières, comparativement à 2016. L'économie ivoirienne devrait enregistrer une croissance de 7,7% en 2018, après 7,7% en 2017, grâce à la bonne exécution du Plan National de Développement « PND 2016-2020 » et sa résilience aux chocs externes et internes. Elle bénéficie de l'accélération des grands chantiers publics et de l'amorce du développement de son potentiel agro-industriel. En dépit des cours défavorables notamment du cacao, la politique budgétaire est restée prudente sans toutefois compromettre les investissements publics et les dépenses pro-pauvres. Le déficit budgétaire devrait donc s'améliorer, passant de 4,5 % du PIB en 2017 à 4,0% en 2018, puis atteindre la norme communautaire de 3,0 % du PIB en 2019. Cette orientation contribue au maintien des équilibres interne et externe, malgré l'élargissement du déficit courant consécutif notamment l'augmentation des importations des biens intermédiaires et d'équipement, et du cours du baril, conjuguée à la baisse des cours du cacao. De plus, l'inflation serait maîtrisée à 0,5%. De même, le système bancaire demeure solide avec un ratio de solvabilité ressorti à 9,8% à fin décembre 2017 après 8,04% à la même période de 2016, en lien avec l'augmentation du niveau des fonds propres effectuée à la faveur du respect des normes de capital social minimum et de fonds propres, ainsi que de la préparation à la transition vers les normes prudentielles de Bâle 2 et 3.

2. Les bonnes performances économiques conjuguées avec l'amélioration continue du climat des affaires devraient contribuer à faire de la Côte d'Ivoire un pôle d'investissement attractif. Le rapport Doing Business 2018 classe la Côte d'Ivoire à la première et à la 3ième place respectivement au niveau des pays membres de l'OHADA et au niveau de la CEDEAO. Cette performance est le résultat de la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles en vue de renforcer la gouvernance et la promotion du secteur privé. L'amélioration continue du climat des affaires a contribué à faire de la Côte d'Ivoire l'économie ouest-africaine la plus attractive pour les investissements directs étrangers (IDE), selon le dernier classement Africa Investment Index (AII) publié le 26 mars 2018 par Quantum Global. En outre, au premier semestre 2018, plus de 7 400 entreprises ont déjà été enregistrées au guichet unique du Centre de Promotion des Investissements (CEPICI), représentant une hausse de 18,4% par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les perspectives d'investissements sont très prometteuses pour la Côte d'Ivoire qui intègre le top 5 des pays les plus attractifs de l'Afrique à l'horizon 2022 selon l'étude menée en 2017 par Havas Horizons auprès des investisseurs internationaux, sur le financement de la croissance africaine.

3. Le supplément au mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les progrès réalisés à fin 2018, et présente les principales orientations pour la fin d'année 2018 et 2019. Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, le programme économique et financier a été globalement bien exécuté à fin juin 2018. En effet, tous les critères de performance et repères indicatifs du programme ont été respectés conformément aux engagements pris par le Gouvernement. Concernant les repères structurels, bien que certains n'aient pas été mis en œuvre dans les délais impartis, la plupart a été exécutée avec un léger retard.

4. En vue de contribuer à l'atteinte des objectifs du PND 2016-2020, le Gouvernement entend poursuivre les efforts de consolidation budgétaire, assurer une croissance forte et inclusive notamment à travers une bonne exécution du Programme Economique et Financier. Dans ce cadre, la politique budgétaire sera axée sur l'amélioration du recouvrement des recettes et la rationalisation des dépenses tout en privilégiant les dépenses pro-pauvres, pour atteindre le déficit budgétaire programmé de 3% du PIB en 2019. Le Gouvernement renforcera la gestion des risques budgétaires à travers notamment la consolidation de l'équilibre du secteur énergie, une surveillance plus accrue de la dette des entreprises publiques et la modernisation de la gestion des PPP. La modernisation de la gestion des finances publiques se poursuivra notamment à travers la finalisation des derniers textes réglementaires d'application des lois organiques relatives au cadre harmonisé de gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA et leur application. Le Gouvernement veillera également à la mise en œuvre des mesures contenues dans le Plan de

Développement du Secteur Financier (PDESFI) en vue de renforcer la solidité du secteur bancaire et de favoriser l'inclusion financière. Par ailleurs, l'amélioration du climat des affaires continuera à faire l'objet d'une attention particulière, à travers la mise en œuvre du nouvel agenda de réformes pour la période 2018-2020 qui vise à hisser la Côte d'Ivoire dans le TOP du classement Doing Business à l'horizon 2020 et à la faire figurer dans le Top 10 des pays les plus réformateurs au monde. La Côte d'Ivoire devrait également tirer profit de la mise en œuvre des projets issus des accords conclus avec les autres partenaires techniques et financiers notamment le Compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) et l'initiative « Compact With Africa » du G20.

5. Nous sollicitons, au titre du programme « FEC-MEDC 2016-2019 », la conclusion de la quatrième revue et un décaissement de 96,786 millions de DTS, ainsi que la modification d'un critère de performance, de deux repères indicatifs, et d'un repère structurel, en conformité avec le cadre retenu dans le contexte du programme. Comme l'Etat a remboursé plus d'arriérés domestiques que prévu en 2018, le Gouvernement sollicite la modification du critère de performance quantitatif pour fin décembre 2018 portant le plafond pour le financement intérieur net. Par ailleurs, le Gouvernement sollicite la modification de deux repères indicatifs, à savoir le plancher des recettes fiscales et celui du solde budgétaire de base pour fin décembre 2018, afin de refléter l'actualisation des prévisions de recettes fiscales, sa répercussion partielle sur les dépenses budgétaires, ainsi que la modification de la composition des dépenses et de leur financement. En outre, le Gouvernement sollicite la modification du repère structurel relatif à l'introduction de numéro d'identifiant unique afin de le mieux l'aligner avec le programme de réforme. Aussi, le Gouvernement est convaincu que les politiques inscrites dans ce Mémorandum sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. A ce titre, il prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour les atteindre. Le Gouvernement consultera les services du FMI avant l'adoption de ces mesures additionnelles et en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémorandum, conformément aux politiques du FMI en la matière.

6. Le Gouvernement consent à mettre à disposition des services du FMI toute information nécessaire au suivi de la mise en œuvre des mesures du programme et de l'accomplissement des objectifs du programme comme prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, aux dates arrêtées entre les deux parties. Par ailleurs, le Gouvernement autorise le FMI à publier et afficher sur son site internet, la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, après l'approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

_____ /s/ _____

Adama KONE

Le Ministre de l'Économie et des Finances

Annexes :

- Supplément au Mémorandum de Politiques Économique et Financière, 2018–19
- Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I. Côte d'Ivoire : Supplément au Mémorandum de Politiques Économique et Financière, 2018–19

21 novembre 2018

CONTEXTE

1. La Côte d'Ivoire poursuit son dynamisme économique caractérisé par une solidité de son cadre macroéconomique et une politique budgétaire saine dans un contexte de repli des cours des principales matières premières, comparativement à 2016. L'économie ivoirienne devrait enregistrer une croissance de 7,7% en 2018, après 7,7% en 2017, grâce à la bonne exécution du Plan National de Développement « PND 2016-2020 » et sa résilience aux chocs externes et internes. Elle bénéficie de l'accélération des grands chantiers publics et de l'amorce du développement de son potentiel agro-industriel. En dépit des cours défavorables notamment du cacao, la politique budgétaire est restée prudente sans toutefois compromettre les investissements publics et les dépenses pro-pauvres. Le déficit budgétaire devrait donc s'améliorer, passant de 4,5% du PIB en 2017 à 4,0% en 2018, puis atteindre la norme communautaire de 3,0% du PIB en 2019. Cette orientation contribue au maintien des équilibres interne et externe, malgré l'élargissement du déficit courant à 3,4% du PIB en 2018, notamment avec une forte augmentation des importations de matières premières et de biens d'équipement, après avoir atteint 2,4% du PIB en 2017 du fait de l'augmentation des importations en volume du pétrole et du cours du baril, ainsi que de la baisse des cours du cacao. De plus, l'inflation serait maîtrisée à 0,5%. De même, le système bancaire demeure solide avec un ratio de solvabilité ressorti à 9,8% à fin décembre 2017 après 8,04% à la même période de 2016, en lien avec l'augmentation du niveau des fonds propres effectuée à la faveur du respect des normes de capital social minimum et de fonds propres, ainsi que de la préparation à la transition vers les normes prudentielles de Bâle 2 et 3.

2. Les bonnes performances économiques conjuguées avec l'amélioration continue du climat des affaires devraient contribuer à faire de la Côte d'Ivoire un pôle d'investissement attractif. Le rapport Doing Business 2019 classe la Côte d'Ivoire à la première et à la 2^{ème} place respectivement au niveau des pays membres de l'OHADA et au niveau de la CEDEAO. Cette performance est le résultat de la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles en vue de renforcer la gouvernance et la promotion du secteur privé. L'amélioration continue du climat des affaires a contribué à faire de la Côte d'Ivoire l'économie ouest-africaine la plus attractive pour les investissements directs étrangers (IDE), selon le dernier classement Africa Investment Index (All) publié le 26 mars 2018 par Quantum Global. En outre, au premier semestre 2018, plus de 7 400 entreprises ont déjà été enregistrées au guichet unique du Centre de Promotion des Investissements (CEPICI), représentant une hausse de 18,4% par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les perspectives d'investissements sont très prometteuses pour la Côte d'Ivoire qui intègre le top 5 des pays les plus attractifs de l'Afrique à l'horizon 2022 selon l'étude menée en 2017 par Havas Horizons auprès des investisseurs internationaux, sur le financement de la croissance africaine.

3. Pour maintenir ces bonnes perspectives économiques, le Gouvernement entend consolider le climat sociopolitique, renforcer la gouvernance et assurer une croissance inclusive. Dans le but de raffermir le climat de paix et la cohésion sociale, le Président de la

République a, à l'occasion de la 58^{ème} célébration de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, pris une ordonnance saluée par l'ensemble des acteurs politiques pour une amnistie générale. Concernant la gouvernance, les efforts entrepris par le Gouvernement depuis 2012 ont permis à la Côte d'Ivoire de passer de la 136^{ème} place en 2013 à la 103^{ème} place en 2017, selon le dernier rapport sur l'indice de perception de la corruption publié par Transparency international. Pour rendre la croissance plus inclusive, le Gouvernement entend renforcer le volet social de sa stratégie à travers la mise en œuvre d'un Programme Social de Développement (PSD) pour la période 2018-2020. Il poursuivra le déploiement de la couverture maladie universelle et l'exécution du projet filets sociaux, en collaboration avec la Banque Mondiale. Il veillera également à la mise en œuvre de la loi sur l'école obligatoire pour les enfants de six (6) à seize (16) ans. Par ailleurs, la stratégie de développement basée sur l'industrialisation, notamment la transformation des produits de rente comme le cacao et l'anacarde, devrait favoriser la création d'emplois. Ainsi, le Gouvernement en collaboration avec les partenaires au développement, accordera une attention particulière aux projets « agropoles » visant à développer le tissu agro-industriel tout en promouvant l'emploi des jeunes et des femmes. En outre, la promotion du « contenu local » devrait faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises au marché et promouvoir l'entrepreneuriat.

4. Le Gouvernement veillera au respect des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Économique et Financier « PEF FEC-MEDC 2016-2019 ». A cet effet, il poursuivra la consolidation budgétaire par l'amélioration du recouvrement des recettes, la rationalisation des dépenses avec un accroissement des dépenses pro-pauvres, ainsi qu'une gestion plus efficace des risques budgétaires liés aux entreprises publiques et aux Partenariats Public-Privé (PPP). Le Gouvernement continuera la modernisation de la gestion des finances publiques à travers la finalisation des derniers textes réglementaires d'application des lois organiques relatives au cadre harmonisé de gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA et leur stricte application. En outre, il mettra un accent particulier sur la restructuration de la dette de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) prévue pour fin décembre 2018, et la consolidation de l'équilibre financier du secteur énergie. Le Gouvernement veillera également à la mise en œuvre des mesures contenues dans le Plan de Développement du Secteur Financier (PDESFI) en vue de renforcer la solidité du secteur bancaire et favoriser l'inclusion financière. Par ailleurs, l'amélioration du climat des affaires continuera à faire l'objet d'une attention particulière, notamment en ce qui concerne la dématérialisation et la réduction des coûts des actes administratifs, la modernisation de l'appareil judiciaire ainsi que les réformes fiscales. La Côte d'Ivoire devrait également tirer profit de la mise en œuvre des projets issus des accords conclus avec les autres partenaires techniques et financiers notamment le Compact du Millennium Challenge Corporation (MCC) et l'initiative « Compact With Africa » du G20.

5. Ce supplément au mémorandum décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du Programme Économique et Financier à fin juin 2018, et présente d'autre part les principales orientations pour le deuxième semestre 2018 et celles de l'année 2019.

EVOLUTION RECENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Cadre macroéconomique et financier

6. Le Gouvernement a publié les comptes nationaux définitifs 2016 et provisoires 2017 en septembre 2018. En 2016, le taux de croissance est resté dynamique et s'est établi à 8,0%, et le déflateur s'est affiché à -1,1%. Ces réalisations ont un impact direct sur l'ensemble des indicateurs macroéconomiques depuis 2016. Ainsi, il est constaté une modification sur les réalisations et projections de la pression fiscale, des soldes (budgétaire, du compte courant, etc...) en pourcentage du PIB pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019.

7. En dépit de la chute du prix du cacao et des revendications sociales survenues au premier semestre 2017, le taux de croissance du PIB réel de la Côte d'Ivoire est demeuré parmi les plus élevés dans le monde avec 7,7% démontrant la résilience de l'économie aux chocs exogènes et endogènes. Ce dynamisme a été porté notamment par le rebond de l'agriculture d'exportation, le regain des industries agro-alimentaires et la bonne tenue de l'ensemble des services. Les ajustements budgétaires opérés par le Gouvernement ont contribué à maintenir un environnement économique stable. En effet, le déficit budgétaire global s'est établi à 4,5% du PIB. Le taux d'inflation de 0,7% (en glissement annuel) est resté bien en-dessous de la norme communautaire de 3%. Le solde du compte courant s'est néanmoins élargi à -2,4% du PIB.

8. Les évolutions économiques à fin juin 2018¹ témoignent de la bonne orientation de l'activité.

- L'évolution conjoncturelle affiche un dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire soutenus par la demande intérieure. Au niveau du secteur secondaire, la progression est imputable aux performances enregistrées dans l'industrie manufacturière (+7,2%) (et au rebond des BTP (+17,9%) consécutif à l'accélération des projets d'investissement public. La production de l'Energie stagne (-0,1%) en raison de températures relativement moins élevées, bien que la demande énergétique des industries ait augmentée de (+4,3%). Cependant, l'extraction minière enregistre une baisse de (-12,3%), notamment due au repli de la production de pétrole brut et du gaz. Concernant le secteur tertiaire, il reste bien orienté grâce à la bonne tenue du commerce de détail (8,6%), des transports terrestre (13,1%) et ferroviaire (+19,5%). Au niveau du secteur primaire, l'agriculture d'exportation a pâti des baisses des productions du cacao après une campagne 2016/2017 exceptionnelle, de banane, et d'ananas. Toutefois, on enregistre une hausse des exportations de l'huile de palme et des productions de café, de coton, d'anacarde, de caoutchouc, de sucre et de cola.
- **L'inflation** s'affiche à 0,5% en moyenne annuelle, en deçà de la norme communautaire fixée à 3%.
- **L'exécution budgétaire** à fin juin 2018 est caractérisée par une plus-value des recettes et dons de 41,4 milliards de FCFA par rapport à l'objectif programmé, en raison principalement des revenus de pétrole et de capitaux mobiliers mobilisés plus tôt que prévus et un

¹Tous les chiffres sont en glissement annuel par rapport à juin 2017, sauf indication contraire.

encaissement de 38,3 milliards de FCFA au titre des redevances sur la téléphonie mobile, initialement attendues pour le quatrième trimestre. Parallèlement, les dépenses totales et prêts nets enregistrent une sous consommation de 38,5 milliards de FCFA imputable au retard d'exécution des dépenses d'investissement et à la gestion prudente des dépenses de fonctionnement. Ainsi, le solde primaire de base ressort excédentaire de 115,1 milliards de FCFA. Quant au solde budgétaire, il a affiché un déficit de 278,4 milliards de FCFA, contre un objectif de -358,8 milliards de FCFA. Ce déficit a été largement couvert par l'émission d'un Eurobond de 1 115,1 milliards de FCFA en mars 2018, contribuant à dégager des marges nécessaires pour la réduction nette des exigibles de -144,2 milliards contre -99,6 milliards de FCFA prévu ainsi que l'apurement des subventions restes à payer aux EPNs et collectivités locaux de -56,6 milliards et le désengagement vis-à-vis du secteur bancaire.

- **Les échanges extérieurs ont été marqués par la détérioration des termes de l'échange et une hausse des importations en soutien au dynamisme de la demande interne.** Les termes de l'échange se détériorent (11,5%) résultant de la baisse des prix à l'exportation (-12,0%) sous l'effet principalement du cacao fève (-26,7%) et du caoutchouc (-14,0%), nettement plus accentuée que celle des prix à l'importation (-0,6%). Par ailleurs, les importations en valeur, hors biens exceptionnels, progressent de 12,8%, tirées par l'ensemble des composantes : les biens de consommation (+5,9%), les biens intermédiaires (+26,3%) et les biens d'équipement (+12,9%). Les exportations connaissent un repli de 13,1% accentué par la baisse en volume des produits d'agriculture d'exportation, hormis le café vert. Il en résulte une diminution de l'excédent du solde de la balance commerciale de 55,1%, par rapport au premier semestre 2017.
- **Malgré un différentiel d'inflation favorable, le Taux de Change Effectif Réel (TCER) de l'économie ivoirienne a enregistré une hausse de 2,0% comparativement au premier semestre 2017 en raison de la dépréciation du dollar. Toutefois, le TCER se déprécie de 0,1% comparativement au semestre précédent, en lien avec la remontée du cours du dollar.**
- **La situation monétaire affiche une augmentation de la masse monétaire de 10,9%,** tirée principalement par l'accroissement des crédits intérieurs de 15,7%. Cette évolution résulte de la hausse des créances sur l'Etat 27,8%, et des crédits à l'économie 13,1%. Quant aux avoirs extérieurs, ils enregistrent une évolution de 0,5%.

9. La dette du secteur public est soutenable, en tenant compte de l'Eurobond émis en mars 2018. En effet, l'encours de la dette de l'administration centrale est passé de 45,3% du PIB à fin décembre 2017 à 45,6% du PIB à fin juin 2018. Le niveau de la dette intérieure par rapport au PIB s'établit à 16,5% à fin juin 2018 contre 19,3% à fin décembre 2017. L'analyse de la viabilité de la dette effectuée en août 2018 sur la période 2019-2039, qui repose sur la couverture des besoins bruts de financement à hauteur de 50% en FCFA et 50% en devises, indique que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire demeure modéré. Tout en veillant à préserver ce niveau de risque modéré, le Gouvernement se réserve la possibilité d'ajuster la stratégie de financement, si les conditions du marché financier régional le justifient. Concernant les entreprises publiques, à fin juin 2018, le stock de la dette s'élève à 4,5% du PIB contre 4,2% du PIB à fin décembre 2017, dont 0,17% du PIB garanti par l'Etat.

10. La solidité du secteur bancaire s'est consolidée. Le ratio de solvabilité est ressorti à 9,8% à fin décembre 2017, au-dessus de la norme internationale de 8%. A fin juin 2018, le taux brut de dégradation du portefeuille s'est établi à 8,7% après 9,8% à fin décembre 2017 et 10,3% à fin juin 2017. Les réserves de change de l'UEMOA se sont établies à 5,5 mois d'importations contre 4,2 mois à fin décembre 2017. En outre, seules quatre banques, ne représentant que 2,5% des actifs bancaires, sont en infraction relativement à la norme du capital minimum de 10 milliards de FCFA. Par ailleurs, l'éventuelle liquidation de SAF Cacao ne devrait pas impacter significativement la stabilité du système bancaire car ne représentant que moins de 2% des encours de crédit.

11. La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) poursuit le renforcement de ses activités avec l'ouverture d'un compartiment dédié aux Petites et Moyennes Entreprises (PME). Ce Compartiment inauguré en décembre 2017, constitue une avancée majeure pour le marché financier régional de l'UEMOA et vise à offrir aux PME et aux entreprises à fort potentiel un accès aux capitaux à long terme en vue d'accélérer leur croissance et d'en faire des champions régionaux. Par ailleurs, la capitalisation boursière s'est établie à 9 460,4 milliards à fin juin 2018 contre 9 108,8 milliards à fin juin 2017, sous l'impulsion de la hausse de la capitalisation du marché des obligations de 27,2%. Le marché reste dynamique avec une valeur totale transigée qui s'accroît de 13,6% pour une rotation moyenne mensuelle des titres de 2,11%. Aussi, en dépit de la baisse de l'indice BRVM composite de 16,7%, le taux de rendement moyen des titres cotés s'est affiché à 8,83% et la rentabilité globale moyenne à 5,08% avec un ratio cours sur bénéfice (PER) moyen de 13,37 et une prime de risque à 1,48%.

B. Politique sociale et emplois

12. L'insertion professionnelle et l'emploi, notamment celui des jeunes, sont au centre des attentions du Gouvernement. Dans ce cadre, plusieurs projets et programmes mis en œuvre ont permis d'enregistrer des résultats encourageants. Ainsi, pour un objectif de 31 912 jeunes prévus en 2018 dans le cadre du projet « Une formation, mon passeport pour l'emploi », 31 273 jeunes ont été formés à fin juin. Concernant le programme d'accompagnement, ce sont 1 994 jeunes pour un objectif annuel de 4 100 qui ont été mis en stage de qualification ou de premier emploi, dont 1 291 jeunes sur le Programme d'Aide à l'Embauche (PAE) et 703 jeunes sur le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC). S'agissant du programme d'appui, 1 600 jeunes seront pris en charge sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, l'effectif des salariés du secteur formel s'est accru de 3,4% par rapport à décembre 2017, correspondant à une création nette de 33 054 emplois à fin juin 2018. Cette progression est principalement attribuable au secteur privé avec +25 983 emplois nets, qui contribue ainsi à hauteur de 79,0% à la création nette d'emploi et demeure le principal moteur du marché du travail.

13. Le Gouvernement poursuit le déploiement de la Couverture Maladie Universelle (CMU). A cet effet, pour une population cible de 3 169 382 personnes, 2 281 841 ont été enrôlées à la date du 23 juillet 2018, soit un taux d'enrôlement de 72%. Cette opération s'étend aux ménages indigents dont 73 866 personnes ont été identifiées dans plus de 1 314 localités. Le mécanisme de collecte des cotisations du secteur formel est déjà défini et celui des secteurs agricole et informel sera finalisé à l'issu d'une étude menée en collaboration avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement. Concomitamment à la mise en œuvre de ces opérations, une phase expérimentale portant sur une population de 150 000 étudiants, répartis

dans cinq localités, a débuté le 25 avril 2017. A cet effet, 61 028 cartes ont été distribuées à la date du 23 juillet 2018, permettant aux bénéficiaires d'accéder aux prestations dans 28 centres de santé. Dans le cadre de cette phase pilote, il a été décidé la prise en charge de 30 000 indigents en 2018 avec l'appui de la Banque Mondiale. Capitalisant les acquis de la phase pilote, la CMU devrait être généralisée progressivement à partir 2019, en tenant compte de la disponibilité de l'offre de soins dans les localités.

14. En prélude au déploiement de la CMU, le Gouvernement fait de la mise en œuvre de son second Plan National de Développement de la Santé « PNDS 2016-2020 » une priorité en vue d'accroître l'offre de soins de qualité. A ce titre, en 2017 plusieurs centres de santé ont été réhabilités, construits et équipés notamment la mise en service du premier centre de Radiothérapie de Côte d'Ivoire ainsi que celle du Centre Hospitalier Universitaire d'Angré. Aussi, plus de 90% de l'objectif de recrutement en personnel de santé a été atteint. Par ailleurs, la lutte contre le VIH SIDA a été renforcée avec un accroissement significatif de sites de Prévention de la Transmission Mères Enfants (PTME) et de prises en charge Antirétroviral (ARV) de respectivement 20% et 71% sur la période allant de 2015 à 2017. Le Gouvernement a également poursuivi les campagnes de sensibilisation, de vaccination et de distribution de Moustiquaires Imprégnées de Longue Durée d'Action (MILDA), faisant passer la couverture des populations cibles (femmes enceintes, enfants de moins d'un an) de 47% en 2015 à 66% en 2017.

15. Le Gouvernement poursuit le renforcement de son système éducatif en vue de promouvoir l'éducation pour tous. Dans le cadre du renforcement de l'offre d'éducation, en 2018, au total 3 797 nouvelles classes dans le primaire et 137 établissements secondaires ont été livrés, en application de la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015, modifiant la loi n°95-695 du 7 septembre 1995 à son article 2, rendant obligatoire la scolarisation pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. Aussi, le Gouvernement a poursuivi sa politique de construction des collèges de proximité ainsi que ses actions en faveur des démunis à travers notamment la distribution gratuite des fournitures scolaires aux élèves des écoles primaires publiques, et ses campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation de la jeune fille. Ainsi, le taux net d'accès au primaire s'est établi à 72,1% pour l'année scolaire 2017-2018 contre 71,4% au cours de l'année scolaire 2016-2017. Quant au taux net de scolarisation à l'école primaire, il demeure supérieur à 91% après la nette progression (+19%) affichée au cours des cinq dernières années. S'agissant spécifiquement des jeunes filles, conformément au plan stratégique pour l'accélération de la scolarisation de la jeune fille, des efforts ont été faits notamment pour la mise en place d'infrastructures d'accueil afin d'assurer leur maintien dans le système éducatif. En effet, la proportion de lycées de jeunes filles avec internats fonctionnels est passée de 62,5 % en 2016 à 64 % en 2017. Aussi, l'indice de parité au second cycle du secondaire est passé de 0,69 en 2016 à 0,72 en 2017.

C. Mise en œuvre du programme au premier semestre 2018

16. Tous les critères de performance du programme à fin juin 2018 ont été respectés conformément aux engagements pris par le Gouvernement. Le solde budgétaire s'est établi à - 278,4 milliards de FCFA, pour un déficit programmé de 358,8 milliards de FCFA, grâce à un meilleur recouvrement des recettes et la maîtrise des dépenses. Le financement intérieur net est ressorti à - 750,1 milliards de FCFA en deçà du plafond de 379,5 milliards de FCFA. La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le Gouvernement, y compris l'Eurobond émis en 2018, se

situe à 2 721,7 millions USD pour un plafond révisé de 3 972,8 millions USD. Par ailleurs, aucun arriéré extérieur ou intérieur n'a été contracté au cours de l'exécution budgétaire à fin juin 2018.

17. Tous les repères indicatifs à fin juin 2018 ont également été respectés. Le solde primaire de base s'est affiché à 115,1 milliards au-dessus du plancher de 17,5 milliards de FCFA. Les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ont atteint 55,7 milliards de FCFA contre un plafond de 87,0 milliards de FCFA. La réduction nette du stock des « exigibles » ainsi que l'apurement des subventions aux EPNs et collectivités locaux a été de -200,8 milliards de FCFA pour un objectif plancher de -99,6 milliards de FCFA. La poursuite de la politique sociale du Gouvernement a permis d'atteindre un niveau de dépenses pro-pauvres estimé à 1 122,0 milliards de FCFA pour un plancher de 1 010,1 milliards de FCFA, soit un dépassement d'objectif de 111,9 milliards de FCFA.

18. Bien que plusieurs repères structurels à fin juin 2018 n'aient pas été mis en œuvre dans les délais, la quasi-totalité a été exécutée.

- Le plan d'actions visant à améliorer le suivi des marchandises en transit préparé comme programmé à fin mars 2018 a été adopté en mai 2018 ;
- Le paiement du solde de la contribution de l'État dans la recapitalisation de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) a été effectué en juin 2018, avec un léger retard par rapport au délai de fin mars 2018 dans le programme ;
- Le rapport à fin juin 2018 sur la situation financière de l'Air Côte d'Ivoire a été transmis ;
- Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques à fin mars et fin juin 2018 ont été transmis à date ;
- Les recettes fiscales liées à la vente des produits pétroliers n'ont pas été recouvrées à la hauteur des objectifs en raison de la forte hausse des cours du pétrole brut combinée à un niveau des quantités mises à la consommation plus faible que dans les hypothèses de projection initiales ;
- Le plan d'actions de rationalisation des exonérations fiscales n'a pu être adopté en raison de la préparation du nouveau projet de code des investissements adopté en Conseil des Ministres le 1^{er} août 2018.

Par ailleurs, le processus de restructuration de la dette de la SIR n'a pas été finalisé à date. Toutefois, il devrait être achevé en décembre 2018.

19. D'importantes réformes ont été mises en œuvre depuis la troisième revue du PEF.

Ajustement des prix :

- Le prix du cacao garanti aux producteurs continue d'être ajusté suivant l'évolution des cours internationaux conformément au mécanisme de garantie des prix. Ainsi, le prix bord champs de 700 FCFA a été maintenu sur toute la campagne principale 2017/2018 et le prix de 750 FCFA a été fixé pour la campagne de 2018/19 le 1^{er} octobre 2018 ;

- Les prix à la pompe continuent de refléter le mécanisme d'ajustement des prix. Cependant, la nécessité de réduire le coût social lié à la forte hausse des cours internationaux à n'a pas permis de préserver la totalité des recettes fiscales liées à la vente des produits pétroliers dans un contexte de consommation de carburants moindre que prévu.

Politique fiscale :

- Dans la révision de la Loi de Finances 2018, les droits d'accises sur les tabacs et les boissons alcoolisées ont été réaménagés à la hausse de respectivement 1% et 2% ;
- Le nouveau Code des investissements, qui constitue un document de base dans le cadre de l'élaboration d'un plan de rationalisation des exonérations fiscales, a été adopté en Conseil des Ministres en août 2018 ;
- La taxe de 10% instituée sur les exportations de noix de cajou a été temporairement révisée à 3,5% pour tenir compte de la conjoncture défavorable liée à la baisse de la demande extérieure en 2018 ;
- La lutte contre l'évasion fiscale et le transfert indirect des bénéfices vers l'étranger a continué d'être renforcée. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire a engagé la modernisation de son dispositif de contrôle des prix de transferts à travers l'adoption des dispositions de l'article 15 de l'annexe fiscale à la loi n° 2016-1116 du 08 décembre 2016 portant Budget de l'Etat pour l'année 2017 et de l'article 14 de l'annexe fiscale à la loi n° 2017-870 du 27 décembre 2017 portant Budget de l'Etat pour l'année 2018.

Administration fiscale :

- La déclaration et le paiement des impôts en ligne ont été généralisés à toutes les grandes et moyennes entreprises. Le taux d'adhésion global pour ces entreprises est passé de 36% en janvier 2018 à 78% à fin août 2018. En ce qui concerne les recouvrements, les impôts et taxes payés en ligne représentent 50,5% des recettes fiscales intérieures à fin août 2018 ;
- Les paiements des impôts et taxes par téléphone mobile pour les contribuables de l'impôt foncier et ceux relevant de l'impôt synthétique sont effectifs depuis février 2018 ;
- La pleine opérationnalisation de la Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse Risque (DERAR) a permis d'intégrer la dimension analyse du risque dans le dispositif de contrôle fiscal, en vue de le rendre plus efficace ;
- La segmentation de la population fiscale s'est poursuivie à travers la création de quatre Centres des Moyennes entreprises à Abidjan coordonnés par une Direction des Moyennes Entreprises ;
- Le plan d'amélioration du contrôle fiscal a été mis en œuvre, avec un accent particulier sur le contrôle des déclarations créditrices sans paiements et les contrôles ponctuels ;
- La certification et le visa des états financiers ont été rendus obligatoires. Pour l'année 2016, plus de 6 700 états financiers ont été certifiés ou visés, soit un taux de réalisation de 80% ;

- La digitalisation du dépôt des états financiers est entrée dans sa phase active avec l'opérationnalisation de l'application e-liasse en 2017. Les premiers états financiers basés sur les résultats de l'exercice 2017 ont été enregistrés dans le système. A fin septembre 2018, 764 états financiers ont été déversés dans le système. Ce processus va permettre à l'Administration fiscale de disposer de données actualisées aux fins d'analyse ;
- Le programme de recensement des propriétaires fonciers et des contribuables des impôts divers de plusieurs localités a été lancé en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale (impôts fonciers et impôts professionnels) ;
- Le Livre foncier électronique a été mis en place afin de permettre la consultation en ligne des titres fonciers par tous les notaires. Ainsi, le nombre de titres fonciers mis en ligne est passé de 172 913 en décembre 2017 à 194 682 à fin juillet 2018 ;
- Le Comité National d'Evaluation de la Dépense Fiscale a été mis en place le 28 juillet 2017 par arrêté interministériel n°0015-1/SEPMBPE/MPD/MEF du 28 juillet 2017, en vue d'associer d'autres structures comme l'Institut National de la Statistique, la Direction Générale de l'Economie etc. à l'élaboration de ce document, conformément aux dispositions communautaires. L'objectif de cet élargissement et de l'inclusivité du cadre d'élaboration de ce rapport est de le rendre le plus exhaustif possible tout en améliorant son aspect analytique ; et
- Le Gouvernement a introduit des communications trimestrielles sur la situation des exonérations fiscales en Conseil des Ministres depuis mars 2018 afin d'améliorer le suivi et de s'assurer d'un encadrement en ligne avec la législation et les politiques en vigueur.

Gestion des risques budgétaires :

- Le tableau récapitulatif de suivi de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques a été produit pour le premier semestre 2018. Il contient les données actualisées pour vingt (20) structures contre dix-huit (18) en décembre 2017 ;
- Le suivi renforcé des entreprises publiques a permis de disposer de façon régulière des informations sur les principales activités à impact potentiel, notamment :
 - l'accord cadre de cession des activités du réseau des stations-service de PETROCI à PUMA ENERGY signé le 10 janvier 2018, au titre des accords à incidence sur la structure du portefeuille ;
 - la mise à disposition de rapports à intérêt stratégique notamment celui sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire pour le premier semestre 2018 ;
 - la mise à jour de façon régulière de la base de données des informations sur les projets PPP.
- Un audit des contrats PPP en vigueur, dont le rapport est en cours de validation, a été effectué afin d'évaluer l'impact budgétaire des engagements pris par l'Etat ;

- Les attributions du Comité chargé d'élaborer le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) ont été élargies à la rédaction du document de déclaration sur les risques budgétaires. La composition dudit Comité a également été renforcée avec l'intégration de l'ensemble des autres structures concernées par les risques budgétaires ;
- Un Comité de Réflexion et d'Anticipation (CORA) des risques budgétaires a été mis en place au sein de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE), afin de lui permettre de jouer un rôle important dans la coordination et le suivi des risques budgétaires liés aux entreprises publiques ;
- Le rapport annuel sur la situation économique et financière des entreprises publiques a été amélioré, avec notamment la présentation de l'impact des entreprises du portefeuille de l'Etat sur le développement de la Côte d'Ivoire, la présentation de la performance prévisionnelle des entreprises publiques, et la prise en compte de la fiscalité appliquée à ces entreprises dans le cadre du soutien apporté par l'Etat de Côte d'Ivoire ; et
- Les contrats de performances ont été signés entre l'Etat et sept entreprises publiques. Conformément à la volonté du Gouvernement de poursuivre ce processus, les travaux sont en cours pour un second groupe de sept entreprises.

Finances publiques :

- Le Gouvernement a adopté les résultats de l'évaluation du schéma directeur de réformes des finances publiques pour la période 2014-2017, ainsi que le nouveau schéma directeur pour la période 2018-2020. Ce nouveau schéma directeur vise à consolider les réformes entreprises et à renforcer la gouvernance en matière de gestion des finances publiques ;
- Les travaux d'interfaçage entre Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et le progiciel de gestion de la comptabilité générale de l'Etat et de suivi de la comptabilité auxiliaire (ASTER) ont été finalisés avec la mise en cohérence des données de l'ensemble des tableaux produits ;
- Le module de gestion des avances de trésorerie a été achevé et est fonctionnel. Il est en cours d'expérimentation ;
- Le déploiement du SIGFiP s'est poursuivi avec la connexion de 9 nouvelles représentations nationales à l'étranger, portant le nombre total des représentations nationales à l'étranger connectées au SIGFiP à 28 ;
- Une liste des principaux projets d'investissements inscrits au budget 2018 a été élaborée et publiée sur le site du Ministère en charge du Budget, en vue de faciliter l'accès à l'information budgétaire simplifiée ;
- Les phases de tests du module "Elaboration des actes budgétaires" du nouveau système intégré de gestion budgétaire dans le cadre des budgets-programmes ont été validées et les améliorations sont en cours ;

CÔTE D'IVOIRE

- Le Système Intégré d'Analyse de Programmation et de Suivi Evaluation des projets (SINAPSE) a été finalisé, et est en cours d'implémentation auprès des ministères ;
- La version actualisée du Programme d'Investissements Publics sur la période 2018-2020 (PIP 2018-2020), intégrant les projets d'infrastructures de type Partenariat Public Privé (PPP) en cours d'exécution, est disponible ;
- L'installation et l'opérationnalisation des cellules de passation des marchés publics dans tous les ministères ont été achevées au premier semestre 2018 ;
- L'utilisation du module « e-marchés publics » pour la saisie et la validation des Dossiers d'Appels d'Offres depuis le 20 juillet 2018 pour certaines opérations est effective pour 10 ministères ; et
- Le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), accessible via internet, a permis de connecter cinq (05) collectivités du District d'Abidjan ;
- Le volet recette du Compte Unique du Trésor est opérationnel au niveau de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes. A fin août 2018, 904 comptes ont été fermés auprès des banques commerciales.

Equilibre du secteur énergie :

- Le protocole d'accord « Etat – Secteur Energie » a permis l'apurement de l'ensemble des créances de l'Etat et des EPN compensables à fin 2016, à hauteur de 53,2 milliards de FCFA et la couverture budgétaire du solde des impayés de 2017 à travers sa prise en compte dans les paiements effectués par le TRESOR concernant des consommations de l'administration centrale, des EPN compensables, l'éclairage public et des feux tricolores d'Abidjan. A partir de 2018, l'ensemble des factures courantes validées de l'administration est régulièrement payé.

Climat des affaires et développement du secteur financier :

- Le Conseil des Ministres du 02 août 2018 a autorisé la ratification de l'accord portant création d'une zone de libre-échange continentale africaine ;
- Les informations sur la propriété foncière sont disponibles sur le portail des services à l'investisseur ;
- Le processus de privatisation de la Banque de l'Habitat de la Côte d'Ivoire (BHCI) a été achevé avec l'option d'une participation minoritaire conclue le 14 janvier 2018 par l'Etat et Westbridge ;
- Les fonds propres de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargnes (CNCE) ont été renforcé par l'injection de 13 milliards de FCFA conformément à son plan de restructuration ;
- Le capital social de la Versus Bank a été ouvert à la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) par le décret pris en Conseil des Ministres le 27 juin 2018. Le paiement du

montant de la recapitalisation sera effectué avant la fin du premier trimestre 2019, et portera le capital social de la banque en conformité avec la réglementation sur le capital minimum ; et

- L'Agence de Promotion de l'Inclusion financière (APIF) a été créée en mai 2018 et a pour objectif entre autres d'adapter l'offre de services financiers aux populations à faibles revenus, de faciliter l'accès au financement et de lutter efficacement contre la pauvreté.

PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER SUR LA PERIODE 2018-2019

A. Objectifs du programme pour le reste de l'année 2018 et 2019

20. Le Gouvernement renforcera la mise en œuvre du PND 2016-2020 pour réduire considérablement la pauvreté et atteindre l'objectif d'émergence. Les politiques et programmes socio-économiques devront être renforcés en vue d'une plus grande efficacité. A cet effet, le Gouvernement continuera de mettre en œuvre sa stratégie de croissance basée sur l'accroissement et l'efficacité des investissements en infrastructures et en ressources humaines. En outre, les efforts d'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance seront intensifiés pour attirer davantage les investissements privés et améliorer la productivité. Conformément à l'orientation du PND 2016-2020, un accent sera mis sur l'agro-industrie qui devrait favoriser plus de créations d'emplois. Le nouveau code des investissements adopté en conseil des ministres en 2018 prend en compte cette orientation stratégique (encadré 1). Par ailleurs, le Gouvernement finalisera et mettra en œuvre son Programme Social de Développement sur la période 2018-2020 afin de renforcer son action sociale. Les résultats attendus de la mise en œuvre de la politique de « l'école obligatoire », de la généralisation de la Couverture maladie universelle, et du renforcement du projet « filets sociaux » devront contribuer à réduire les inégalités et mieux répondre aux besoins fondamentaux des populations principalement les plus vulnérables.

21. Le Programme Economique et Financier 2016-2019 vise à soutenir la bonne exécution du PND 2016-2020 dans un cadre macroéconomique solide. A ce titre, il s'articule autour des actions suivantes :

- (i) la préservation de la solidité du cadre macroéconomique et des marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, notamment à travers l'accroissement des recettes fiscales et le maintien de la soutenabilité de la dette ;
- (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et des entreprises publiques ;
- (iii) le renforcement du climat des affaires et le développement du secteur privé ;
- (iv) l'assainissement et le développement du secteur financier ; et
- (v) le renforcement de l'appareil statistique.

Encadré 1 : Présentation du nouveau code des investissements

Le bilan diagnostic du code des investissements 2012 a révélé certaines faiblesses notamment : (i) l'inefficacité de la dépense fiscale et les incitations peu alignées aux attentes des investisseurs ; (ii) le déséquilibre des investissements par rapport aux secteurs prioritaires de l'Etat, et leur concentration sur le district d'Abidjan ; et (iii) la forte prédominance des investissements sur les multinationales.

Afin d'adresser ces limites, un nouveau code des investissements et son décret d'application ont été adoptés en Conseil des Ministres le 02 août 2018. Les principales propositions de réformes portent sur :

L'optimisation fiscale

En phase d'investissement, il est proposé une exonération totale des droits de douanes et une suspension de la TVA. Toutefois, lors de la phase d'exploitation, il a été retenu un mix de deux modes d'incitation, à savoir une exonération directe d'impôt et des crédits d'impôts imputables sur les autres impôts dus pendant la durée des avantages. La mise en application de ce nouveau code devrait baisser de 43% le coût d'opportunité global comparativement au précédent, en lien avec l'introduction de catégories et du crédit d'impôts ainsi que la distinction de taxation durant la phase d'investissement et d'exploitation.

Les secteurs éligibles

Les secteurs bancaire et financier, de l'immobilier, du commerce et du tabac et les professions libérales sont exclus des incitations prévues dans le cadre du nouveau code des investissements. Toutefois, conformément aux objectifs du PND 2016-2020, deux catégories d'activités sont éligibles. La catégorie 1, constituée des secteurs prioritaires à savoir l'agriculture, l'agro-industrie et la santé bénéficie de l'exonération fiscale. La catégorie 2, composée de tous les autres secteurs d'activité bénéficie du crédit d'impôt.

En droite ligne avec le projet de Pôle économique compétitif, la durée des incitations est fonction de la zone géographique d'investissement. On distingue à cet égard trois zones : (i) la Zone A constituée du district d'Abidjan pour une durée de 5 ans, (ii) la zone B composée des chefs-lieux de régions, Bonoua et Grand-Bassam pour une durée de 10 ans, et (iii) la zone C regroupant les autres agglomérations pour une durée de 15 ans.

Le contenu local

La politique du Contenu Local est basée sur le renforcement des incitations fiscales et vise à favoriser le recrutement des cadres nationaux, la sous-traitance et la participation des nationaux au capital de l'entreprise créée.

22. Tout en assurant une croissance forte et soutenue, le Programme Economique et Financier a pour objectif de préserver les équilibres internes et externes. Pour 2018, le déficit budgétaire global devrait rester en ligne avec l'objectif du programme. Toutefois, à la faveur de la publication des comptes nationaux définitifs 2016 et provisoires 2017, les révisions des PIB nominaux 2018 et 2019 ont été effectuées et ont affecté le ratio de déficit budgétaire en pourcentage du PIB qui s'établit à 4,0% en 2018. Pour 2019, le déficit sera ramené à 3% du PIB comme prévu initialement. L'inflation devrait rester inférieure à 3%, conformément à la norme communautaire. Le déficit du compte courant serait maîtrisé en deçà de 4,0% du PIB.

B. Cadre macroéconomique

23. Le dynamisme de l'activité économique devrait se poursuivre sur la période 2018-2019.

En 2018, le taux de croissance se situerait à 7,7% porté par le dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire qui afficheraient des évolutions respectives de 8,5% et 10,8%. La performance du secteur secondaire serait liée à la bonne tenue des BTP, des industries agro-industrielles et des autres industries, traduisant l'amorce de la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation de l'économie. Le secteur tertiaire bénéficierait du dynamisme affiché de l'ensemble des branches d'activités. Quant au secteur primaire, il enregistrerait une croissance de 3,1% après 11,2% en 2017, en lien avec le ralentissement de l'agriculture d'exportation. Du côté de la demande, la croissance serait tirée par la consommation finale et l'investissement. Ainsi, le taux d'investissement devrait ressortir à 20,8% du PIB en 2018 dont 13,3% attribuable au secteur privé. En 2019, le taux de croissance serait de 7,8% attribuable du côté de l'offre à l'agriculture vivrière, les industries agroalimentaires, les produits pétroliers, les BTP et les services ; et du côté de la demande, aux investissements et à la consommation finale.

24. L'inflation, en moyenne annuelle, est projetée à 0,5% en 2018 et 0,5% en 2019, en dessous de la norme communautaire de 3,0%.

25. Le déficit du compte courant serait contenu à près de 3,5% du PIB sur la période 2018-2019.

Il se situerait à 3,4% du PIB en 2018 après 2,4% du PIB en 2017, sous l'effet de la baisse de l'excédent commercial et l'aggravation des déficits des services, ainsi que ceux des revenus primaires et secondaires. Pour 2019, le déficit se réduirait à 3,6% du PIB en lien avec l'amélioration du solde commercial.

26. La situation monétaire serait marquée par une hausse de la masse monétaire, respectivement de 8,3% et 12,7% en 2018 et 2019, résultant de l'accroissement du crédit intérieur et de la consolidation des avoirs extérieurs nets.

C. Politique budgétaire

27. La politique budgétaire du Gouvernement sur la période 2018-2019 vise à renforcer la consolidation budgétaire après les efforts mis en œuvre pour contenir les effets négatifs des chocs externes et internes intervenus en 2017. Elle vise en particulier à :

- poursuivre l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales et la maîtrise des charges de fonctionnement pour dégager l'espace budgétaire nécessaire au financement des investissements publics, tout en accroissant les dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté et la réduction des disparités sociales ;
- poursuivre la réduction du déficit budgétaire et le maintenir dans une trajectoire compatible avec les équilibres interne et externe, tout en assurant sa conformité avec les normes communautaires ;
- renforcer l'efficacité des dépenses d'investissements ;
- renforcer la maîtrise des risques budgétaires ; et

- placer la performance au cœur de la gestion budgétaire avec la mise en œuvre des budget-programmes.

28. Le déficit budgétaire en 2018 se situerait à 4,0% du PIB.

- Les recettes totales y compris les dons s'établiraient à 4 879,4 milliards FCFA, 20,4% du PIB contre un objectif initial de 4 891,6 milliards FCFA. La pression fiscale se situerait à 15,6%, comme programmé, malgré la baisse du taux de DUS sur l'anacarde qui est passé de 10% à 3,5% et les moins-values projetées au niveau des taxes sur les marchandises générales et les produits pétroliers. Toutefois, des mesures compensatrices ont été prises afin de préserver l'objectif du programme en termes de taux de pression fiscale. Il s'agit notamment de la réinstauration du droit d'enregistrement sur le cacao et du renforcement du suivi de la production pétrolière.
- Les dépenses totales et prêts nets ressortiraient à 5 833,7 milliards FCFA contre un objectif de 5 846,0 milliards FCFA. Les dépenses pro-pauvres sont évaluées à 2 290,8 milliards FCFA comme prévu initialement. Les dépenses d'investissement se situerait à 1 658,9 milliards FCFA contre 1 704,2 milliards FCFA prévu, soit un taux d'exécution de plus de 97,3%.
- Le financement du déficit budgétaire global en 2018 serait assuré grâce à un recours aux marchés financiers pour un montant de 1 590,8 milliards répartis entre les ressources extérieures (1 115,1 milliards d'eurobond) et intérieures (475,6 milliards d'émissions sur le marché régional).

29. Le projet de budget 2019 adopté par le Gouvernement le 26 septembre 2018, affiche un déficit budgétaire de 3,0% du PIB conformément aux objectifs du programme. Cette évolution résulterait de l'effet combiné de l'optimisation du potentiel de recouvrement fiscal, de la maîtrise des dépenses et d'un bon pilotage de l'exécution budgétaire. A cet effet, pour 2019 :

- Les recettes totales et dons se situeraient à 20,5% du PIB. Quant au taux de pression fiscale, y compris les recettes affectées et parafiscalité, il augmenterait de 0,5 point de pourcentage de PIB pour atteindre 17,0% du PIB contre 16,5% du PIB en 2018.
- Les dépenses et prêts nets s'afficheraient à 23,5% du PIB. Les dépenses de fonctionnement seraient maîtrisées à 4,3% du PIB contre 4,7% du PIB en 2018. La masse salariale ressortirait à 6,6% du PIB, conformément à la stratégie actualisée de gestion de la masse salariale. Concernant les dépenses d'investissement, elles sont projetées à 6,6% du PIB contre 6,9% du PIB en 2018.
- Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour ajuster ses dépenses à la baisse à hauteur du niveau d'utilisation des dons reçus au titre du C2D (hors appuis budgétaires) et non utilisés en 2018.

30. La régulation budgétaire sera poursuivie à travers la mise en cohérence de la consommation des crédits budgétaires avec le rythme de recouvrement des recettes pour respecter les objectifs du programme. Ainsi, en cas d'évolution défavorable dans le recouvrement des recettes, le Gouvernement procédera à la prise de mesures compensatrices au

niveau des recettes de rendement équivalent ou à des ajustements au niveau des dépenses. Le Gouvernement s'attèlera à préserver les dépenses à impact sur la pauvreté dans les arbitrages éventuels d'ajustement ;

31. Pour dégager des recettes fiscales supplémentaires estimées à 0,5 point de pourcentage du PIB en 2019 par rapport à l'année précédente, le Gouvernement entend mettre en œuvre des mesures aussi bien en matière de fiscalité intérieure qu'au niveau de la fiscalité de porte. Ces mesures devraient permettre de mobiliser 0,6 point de pourcentage du PIB en matière de fiscalité intérieure et 0,1 point de pourcentage du PIB des impôts affectés. Toutefois l'on noterait une contraction de 0,2 point de pourcentage du PIB en matière de fiscalité de porte.

Encadré 2 : Principales mesures fiscales et douanière contribuant à augmenter la mobilisation des recettes fiscales en 2019.

Fiscalité intérieure :

Les mesures prévues prennent en compte :

- L'instauration d'un droit d'enregistrement sur le cacao ;
- Le renforcement des actions de recouvrement de la fiscalité foncière ;
- La mise en place des caisses enregistreuses pour améliorer la gestion de la TVA au niveau de certaines catégories de contribuables ;
- La suppression de certaines exonérations sur des projets d'investissement pour accroître le rendement de la TVA ;
- La poursuite du suivi de la production pétrolière en vue d'améliorer le recouvrement des recettes y afférentes ;
- La suppression progressive des exonérations de TVA, à l'exception de celles prévues par la Directive de l'UEMOA et dans le respect des engagements antérieurs, ainsi que le non renouvellement des exonérations arrivées à échéance en 2018.

Fiscalité de porte :

- La mise en place d'une Cellule d'Analyse des Données Miroir (CADOM) afin de calculer les écarts de valeurs et de quantités à partir des statistiques ;
- L'institution d'une taxe de 20 FCFA/kg à l'exportation sur les graines de coton ;
- Le retour progressif à la normale en matière du Droit Unique de Sortie sur la noix de cajou, avec une hausse du taux (qui a été réduit temporaire en 2018) de 3,5% à 7,0% au début de 2019 ;
- La mise en place d'un droit d'accises sur les véhicules de luxe et le marbre ;
- La hausse du droit d'accises sur les tabacs de 1% en vue de tendre vers les normes communautaires ;
- La poursuite du renforcement du contrôle aux frontières avec l'installation de nouveaux scanners à l'aéroport ;
- La poursuite de l'analyse du risque pour réduire les risques de fraudes sur les marchandises générales ; et
- La mise en œuvre du plan d'actions pour l'amélioration de la gestion du transit douanier.

Ces mesures s'inscrivent dans la politique du Gouvernement visant à rationaliser les exonérations fiscales et à élargir la base d'imposition tout en maintenant un climat propice à l'attractivité de l'investissement. Ainsi, en matière de fiscalité intérieure, les réformes visant le renforcement de l'efficience de l'administration fiscale se poursuivront avec la refonte du système d'information et la mise en place d'un nouveau système permettant une meilleure prise en charge du contribuable-client et un dispositif d'analyse de données pour s'assurer du paiement effectif du juste niveau des impôts. Ce système d'information intégré et plus sécurisé devrait permettre d'interconnecter l'administration fiscale avec d'autres entités publiques (marché public, Trésor public, caisse de sécurité sociale, Ministère en charge de la construction) et privées (Laboratoire du Bâtiment des Travaux Publics, CIE, SODECI) pour mieux exploiter les informations découlant des différentes bases de données. Pour ce qui concerne la fiscalité de porte, les efforts de renforcement de contrôle aux frontières seront poursuivis avec l'installation de nouveaux scanners à l'aéroport et la réhabilitation des postes-frontières ouest pour mieux prendre en charge les questions de lutte contre la fraude. L'interconnexion entre la Direction Générale des Douanes (DGD) et la Direction Générale des Impôts (DGI) sera renforcée en vue d'automatiser certains contrôles de cohérence. En outre, le recensement des recettes parafiscales sera finalisé en 2018 et servira de base à l'élargissement progressif du champ des recettes fiscales. Enfin, le Gouvernement procédera à l'adoption d'un plan d'actions en vue de rationaliser les exonérations basées sur les orientations du Code des investissements.

32. Le Gouvernement met au cœur de l'ensemble des réformes visant la fiscalité, une approche concertée avec le secteur privé en vue de tirer profit de sa contribution en tant que force de proposition. A ce titre, le contribuable désormais considéré comme un client de l'administration fiscale est associé à l'ensemble des questions d'intérêt afin de mieux anticiper ses contraintes et partager les orientations de la politique gouvernementale. Ainsi, le cercle d'échanges et de réflexions (CER) qui permet à la DGI et au secteur privé de débattre sur les principales problématiques a été réactivé. Le secteur privé continue de travailler au sein du Comité paritaire de suivi du remboursement des crédits de TVA et est membre du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP). Par ailleurs, le Premier Ministre a mis en place un Comité de réformes fiscales comprenant les administrations publiques et le secteur privé afin de débattre au plan technique des propositions de réformes à soumettre au Gouvernement. Ce cadre de concertation a caractérisé le contexte d'élaboration de l'annexe fiscale 2019.

33. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes d'administration fiscale et douanière visant à améliorer le niveau de recouvrement de la TVA et des recettes fiscales. Le programme de réformes s'articule autour de trois axes majeurs, à savoir, (i) l'amélioration de l'efficience des services, (ii) l'optimisation de la fiscalité foncière et (iii) l'élargissement de l'assiette par la formalisation de l'activité informelle.

Ces réformes portent notamment sur :

- l'instauration de l'identifiant unique des contribuables en Côte d'Ivoire. A ce titre, le cadre juridique a été finalisé. Le dispositif de génération a ainsi été défini et le logiciel nécessaire à cet effet a été incorporé dans le processus de création des entreprises en ligne. Le lancement officiel de l'identifiant unique interviendra en octobre 2018 et permettra d'attribuer systématiquement un identifiant unique aux nouvelles entreprises créées à

travers le portail unique de création des entreprises en ligne du CEPICI. Bien que la loi donne 2 ans aux entreprises existantes pour acquérir leur identifiant unique, le processus de réimmatriculation desdites entreprises sera lancé dès 2019 avec pour objectif d'en intégrer 10 000.

- l'instauration de l'obligation de la déclaration et du paiement des impôts en ligne pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 200 millions afin de sécuriser le recouvrement effectif des recettes fiscales tout en améliorant la traçabilité des opérations ;
- la promotion de l'utilisation de DGI mobile pour le paiement de l'impôt synthétique et de l'impôt foncier ;
- l'opérationnalisation du système intégré et sécurisé d'information fiscale. Ce système doit permettre une vision complète et automatique des dossiers du contribuable, la maîtrise et la sécurisation des flux de trésorerie, la dématérialisation des relations entre l'administration fiscale et les usagers, la mise en place d'outils décisionnels et l'intégration de tous les métiers dans un outil informatique unique ;
- le démarrage de la mise en place d'interconnexions stratégiques avec certaines structures publiques et privées grâce à l'utilisation de l'identifiant unique ;
- la poursuite du paiement des impôts synthétique et foncier par voie de téléphonie mobile par les contribuables ;
- la mise en place du mécanisme de contrôle des flux des télécommunications pour mieux maîtriser les chiffres d'affaires des opérateurs économiques de ce secteur ;
- la finalisation d'un nouveau schéma directeur informatique qui vise à proposer une architecture globale tenant compte du nouvel environnement de gestion automatisée, avec pour but, la sécurisation de tous les processus ;
- la mise en œuvre de la GED (gestion électronique des documents) pour la dématérialisation de la documentation et des dossiers dans le cadre de l'accélération des procédures de délivrance des actes administratifs et de suivi des dossiers des contribuables dans les services ;
- l'implémentation d'un modèle de prévision des recettes fiscales notamment pour la TVA, l'Impôt BIC, les ITS afin d'affiner la prévisibilité de ces recettes ;
- la poursuite des travaux cadastraux dans les zones à forte potentialité, les opérations de recensement des contribuables dans la ville d'Abidjan et à l'intérieur du pays, en vue d'élargir l'assiette des impôts fonciers et impôts divers ;
- l'extension du Livre Foncier Electronique aux banques et établissements financiers pour renforcer et sécuriser davantage le marché hypothécaire ;
- le recensement ciblé des contribuables et des propriétaires fonciers sur 4 sites pilotes (Plateau, Cocody, Marcory, Assinie) ;

- le démarrage de la mise en œuvre d'un système d'identification des parcelles ;
- l'adoption d'une fiscalité adaptée pour le développement des PME en vue de réduire de façon progressive le poids du secteur informel ;
- la poursuite des efforts de sensibilisation sur le civisme fiscal ; et
- le renforcement du suivi du rendement des CME créés dans le cadre de la politique de segmentation, selon les indicateurs de performance

Encadré 3 : Mise en place des Centres des Moyennes Entreprises (CME)

Dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le processus de la segmentation de la population fiscale, avec les créations des Centres des Moyennes Entreprises (CME) en 2014 et de la Direction des Moyennes Entreprises (DME) en 2016, chargée de la coordination des activités et de l'encadrement des CME.

Les CME sont chargés de l'assiette, du recouvrement, du contrôle sur pièces, du contrôle ponctuel et de la vérification générale de comptabilité des Entreprises dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est compris entre deux cent (200) millions de francs et trois (3) milliards de francs et relevant de leur zone de compétence.

Le fichier des CME est constitué, d'une manière générale, de commerçants, de prestataires et d'industriels. Le nombre d'entreprises relevant des CME est passé de 1 109 entreprises en 2014 à 2 581 entreprises à fin juin 2018.

La répartition de ce fichier selon les branches d'activité indique que l'essentiel des contribuables exerce dans le secteur des services (48,24%) et dans le commerce (32,55%). L'activité industrielle occupe la 3^{ème} place avec 19,22% des contribuables relevant de la DME.

L'opérationnalisation des CME, entre 2014 et fin juin 2018, a contribué à faire baisser le taux de défaillants, à améliorer les résultats du contrôle fiscal et à accroître les recettes collectées.

En effet, le taux de défaillance est passé de 18,2% pour la TVA et 22,22% pour les ITS en 2014, à 7,5% pour la TVA et 8,4% pour les ITS à fin juin 2018. La baisse du taux de défaillance se consolide selon la durée de l'entreprise suite à son transfert dans les CME. Ainsi, le taux moyen de défaillance est compris entre 3% et 5% pour les entreprises qui ont été intégrées aux deux premiers CME rendus opérationnels en 2015. Pour les nouveaux basculements effectués en 2017 et 2018, le taux moyen de défaillance est passé d'environ 16% à 6-8%.

Les résultats en matière de contrôles fiscaux ont progressivement évolué depuis 2015 à fin décembre 2017. Le nombre de contrôle conclu s'est accru, ainsi que les recettes générées par lesdits contrôles. Aussi, le recouvrement total suite aux contrôles est passé de 3,1 milliards de FCFA en 2015 à 7,5 milliards de FCFA en 2017.

Enfin, les entreprises relevant des CME ont un taux d'adhésion au dispositif du paiement en ligne (www.e-impots.gouv.ci) d'environ 76% à fin juin 2018.

34. Le Gouvernement poursuivra sa politique de rationalisation des dépenses en privilégiant les dépenses d'investissements publics structurants et les dépenses pro-pauvres, tout en évitant la constitution de nouveaux passifs.

- Concernant la maîtrise des dépenses courantes, le Gouvernement continuera à exercer la

régulation budgétaire des dépenses en fonction du rythme de recouvrement des recettes. Il poursuivra sa politique de renforcement du contrôle à priori exercé par les organes de Contrôle et ses missions d'encadrement des acteurs de la chaîne de la dépense publique. Le Gouvernement veillera également à la mise en œuvre de sa stratégie de maîtrise de la masse salariale (Encadré 4). Par ailleurs, le Gouvernement continuera à assurer le strict respect de l'arrêté N° 178/MEF/CAB-01/20 du 13 mars 2009 fixant les modalités de recours aux avances de trésorerie ;

- Concernant les dépenses d'investissement, le Gouvernement poursuivra la priorisation des projets en 2018 et 2019. Pour une meilleure efficacité de ces investissements, il continuera à tenir compte de la maturité et de l'impact sur l'activité économique dans la phase de budgétisation des projets. Il veillera également à la poursuite de la mise en œuvre des recommandations issues de l'assistance technique du FMI tenue en janvier 2017 et relative à l'évaluation PIMA avec la mission d'assistance technique de l'AFRITAC au début de 2019. Le Gouvernement continuera d'accorder une attention particulière au suivi des investissements publics en s'assurant de l'inscription au budget des crédits pour la couverture des dépenses récurrentes y afférentes. Ainsi, il est établi une articulation entre le programme de construction de salles de classe et le recrutement de nouveaux enseignants tout en tenant compte des périodes de formation. Il en est de même pour les infrastructures routières où un mécanisme de flexibilité a été introduit pour la prise en charge diligente des défaillances mineures. Dans le domaine de la santé, la construction d'infrastructures et leur gestion sont intégrées au cadre global d'amélioration de l'efficacité de la dépense publique qui devrait s'enrichir de l'expérience pilote en cours de gestion axée sur les résultats en liaison avec la Banque Mondiale dans certains hôpitaux publics. ;
- Le Gouvernement accentuera son intervention au profit des personnes vulnérables tout en s'assurant de leur efficacité. Ainsi, les dépenses pro-pauvres s'établiraient à 9,63% du PIB en 2019 contre 9,56% du PIB en 2018 et concerneront principalement l'éducation, la santé, l'électrification rurale et l'hydraulique villageoise. Par ailleurs, en vue de l'amélioration du ciblage, une mission d'assistance technique de la Banque Mondiale est attendue. En outre, les opérations d'identification des ménages indigents ont été initiées par le Gouvernement, dans le cadre des projets Filets Sociaux, permettant de répertorier à ce jour 73 866 ménages dans plus de 1 314 localités. Ce processus devrait se généraliser sur l'ensemble du territoire ; et
- En vue d'éviter d'éventuels passifs, le Gouvernement mettra l'accent sur la sensibilisation et l'application des sanctions prévues à cet effet. En outre, des lignes de crédits sont suffisamment dotées pour éviter la constitution de passifs notamment sur la consommation réelle d'électricité, le « carburant armée » et les frais d'écolage. Par ailleurs, le Gouvernement continuera de faire la promotion et la vulgarisation de la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE), une unité administrative créée au sein de la DGBF pour renseigner à titre gracieux, les prestataires et fournisseurs de l'Etat sur l'existence de crédits budgétaires et toutes opérations liées au budget.

Encadré 4 : Avancée dans la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale

Le Gouvernement a adopté en mai 2014, une stratégie de maîtrise de la masse salariale pour la période 2014-20, en vue d'assurer une évolution contrôlée de la masse salariale à moyen et long terme, et garantir le respect du critère de convergence de l'UEMOA. Cette stratégie constitue l'unique cadre de référence du Gouvernement en matière d'amélioration des traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat.

En cohérence avec le respect des dispositions de cette stratégie, le ratio « masse salariale/recette fiscale » est passé de 46% en 2014 à 41,8% en 2016.

Toutefois, depuis 2017, la mise en œuvre du protocole d'accord relatif aux revendications salariales a induit une bonification indiciaire catégorielle et des charges additionnelles liées au paiement du stock des arriérés sur la période 2017-25. En outre, la Politique de Scolarisation Obligatoire nécessite des recrutements plus importants que ceux inscrits dans la stratégie.

Afin de contenir ces impacts, des mesures additionnelles ont été prises. Il s'agit notamment (i) du recrutement d'instituteurs adjoints en lieu et place d'instituteurs ordinaires, (ii) de la révision à la baisse des recrutements dans les secteurs autres que le secteur Education-Formation et celui de la Santé, à travers la politique d'un recrutement pour deux sorties de carrière contrairement à un recrutement pour une sortie adoptée dans la stratégie initiale, et (iii) de la politique de départ volontaire inscrite dans la loi de programmation militaire.

En complément de la stratégie de maîtrise de la masse salariale, le Gouvernement entend renforcer le système d'évaluation des fonctionnaires et agents de l'Etat avec l'adoption d'une grille d'évaluation qui définira les conditions et modalités de promotion pour les personnels non cadres et les cadres en 2020. Dans la même veine, il sera adopté un répertoire des emplois et compétences pour assurer une meilleure cohérence entre les besoins et les profils à recruter contribuant à un suivi plus rigoureux des effectifs dans les différentes administrations et institutions. Ce processus devrait être finalisé en 2020.

Ces dispositions contribuent à maintenir la tendance baissière du ratio « masse salariale/recette fiscale » qui s'est établi à 41,5% en 2017, et projeté à 41,4% en 2018 et 39,0% en 2019. Cette dynamique devrait se poursuivre et converger vers la norme communautaire de 35% à partir de 2021.

Par ailleurs, la concertation permanente entre les syndicats et le Gouvernement, dans le cadre du Comité de Suivi des protocoles d'accords sur la trêve sociale et les revendications salariales, devrait prévenir les éventuels dérapages dans la mise en œuvre de la stratégie.

D. Politique et stratégie d'endettement

35. La politique nationale d'endettement est le cadre légal et règlementaire de référence régissant l'endettement de l'Etat et de ses démembrements. Elle vise comme objectif le renforcement du dispositif de surveillance et d'encadrement de la dette du secteur public. Ainsi, le Gouvernement entend se doter d'une loi portant politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique. L'avant-projet de texte est en discussion au niveau du Comité des Experts de la Dette (CED) et sera soumis au Comité National de la Dette Publique (CNDP) pour avis, avant adoption.

36. Le Gouvernement veille à ce que les financements relatifs aux investissements publics et aux autres besoins de l'Etat, s'opèrent dans le cadre d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). Cette stratégie est cohérente avec l'analyse de viabilité de la dette (AVD) qui permet d'assurer la maîtrise des coûts et risques relatifs aux nouveaux financements et de garantir un risque de surendettement modéré. Au vu de la détérioration des conditions d'emprunt sur le marché financier régional depuis 2017, le Gouvernement envisage de recourir, pour 2019, à l'endettement en FCFA et en devises étrangères à hauteur respectivement d'environ 44% et 56%. Outre les financements sur les marchés financiers et auprès des banques, ces financements comprennent également pour l'intérieur, les versements des entreprises, les privatisations et les ventes d'actifs, et pour l'extérieur, les prêts projets et les appuis budgétaires y compris le FMI. La priorité sera accordée aux emprunts concessionnels, et en cas de nécessité, aux emprunts semi concessionnels voire ceux possédant des termes commerciaux. La SDMT 2019-2023 en cours de finalisation propose de combler les besoins bruts de financement selon des proportions à peu près égales d'instruments de financement en FCFA et en devises étrangères. Cette stratégie pourra être révisée si les paramètres qui déterminent la viabilité évoluent favorablement. En tout état de cause, le Gouvernement veillera à limiter les risques de change liés aux emprunts extérieurs en favorisant les emprunts en Euros. A cet effet, le Gouvernement a mis en place, le 6 septembre 2018, une couverture de change (swap) du service de sa dette libellée en dollar US sur la période 2018-2022.

37. La dernière Analyse de Viabilité de la Dette effectuée par le Gouvernement indique que la Côte d'Ivoire reste classée à un « risque modéré » de surendettement. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité sont tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période 2019-2039 grâce à de bonnes perspectives économiques et à une politique budgétaire adéquate. Cependant, la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations, la dépréciation du taux de change de l'euro par rapport au dollar, un resserrement des conditions de financement sur les marchés internationaux et le taux de croissance.

38. Enfin, pour 2019, conformément aux objectifs du programme, le Gouvernement entend recourir à de nouveaux prêts extérieurs dans la limite de 3 480,5 millions de dollar EU en valeur actuelle (y compris l'émission d'un Eurobond). Ces prêts serviront au financement de grands projets structurants dans les secteurs du transport, de l'électricité, de l'eau potable et de l'irrigation des terres agricoles.

39. Le Gouvernement continuera d'améliorer la gestion de la dette publique conformément aux exigences internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA. Dans le cadre du renforcement du cadre juridique et institutionnel de la dette publique, il entend finaliser les textes suivants :

- le projet de loi portant politique nationale d'endettement et gestion de la dette publique ;
- le projet de décret portant procédures de saisine du Ministère de l'Economie et des Finances pour les emprunts directs de l'Etat ;
- le projet de décret portant modification du décret n° 83-501 du 2 juin 1983, relatif à la réglementation des conditions d'octroi, des modalités de gestion des avals de l'Etat et des prêts rétrocédés ; et

- le projet de Manuel de procédure du CNDP.

Les interrelations entre le nouveau cadre de viabilité de la dette et le TOFE nécessitent un renforcement de capacité. Par ailleurs, la mise en œuvre du plan triennal 2016-18 de renforcement des capacités se poursuit avec la formation de l'ensemble du personnel de la Direction de la Dette Publique dans les domaines relatifs à l'analyse de la gestion des risques, la programmation financière, la gestion macroéconomique, la stratégie d'endettement à moyen terme, l'analyse de la viabilité de la dette et le cadre des dépenses à moyen terme, l'analyse financière, la gestion de la trésorerie, les aspects juridiques de la dette pour économistes et les aspects économiques de la dette pour juristes.

E. Réformes structurelles

Régulation des prix

40. Pour tenir compte de l'évolution des cours internationaux, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour ajuster les prix dans les principaux secteurs concernés.

- La décision de plafonnement temporaire des prix des produits de base, a pris fin le 18 juillet 2018. Toutefois, les relevés des prix sont effectués en vue d'assurer le fonctionnement normal du marché.
- Le prix minimum bord champ garanti aux producteurs de cacao et d'anacarde est fixé, conformément aux mécanismes en vigueur.
- Les prix à la pompe des produits pétroliers continueront de refléter le mécanisme d'ajustement des prix tout en préservant des niveaux adéquats de recettes fiscales en 2019.

Gestion des finances publiques

41. Le Gouvernement poursuivra la modernisation de la gestion des finances publiques conformément à la stratégie de mise en œuvre des réformes budgétaires 2017-2019. Dans ce cadre :

- un accent sera mis sur les actions nécessaires pour l'opérationnalisation des budgets-programmes. A cet égard, le Gouvernement prendra les dispositions pour finaliser et adopter les textes réglementaires requis pour encadrer ce nouveau mode de gestion axé sur la performance et une plus grande responsabilisation des acteurs. Ces textes comprennent les décrets relatifs au contrôle financier et budgétaire, la charte de gestion des programmes, la comptabilité matière et la maîtrise d'ouvrage délégué. Par ailleurs, la phase de test fonctionnel et de conformité, du module « Elaboration des actes budgétaires » du nouveau Système d'Information Budgétaire, sera finalisée avant fin 2018 et mis à la disposition des acteurs pour exploitation. Les travaux d'analyse, de conception et de développement du module « Exécution du Budget de l'Etat », comprenant un sous-module d'interfaçage avec l'applicatif ASTER, sont en cours et devraient être finalisés à fin mars 2019 pour permettre la mise en œuvre de la phase test au cours de l'année 2019 ;

- les actions déjà identifiées pour une meilleure articulation entre le plan de passation des marchés publics, le plan d'engagement des dépenses publiques et le plan de trésorerie» seront mises en œuvre. Il s'agit entre autres de (i) arrimer le calendrier de passation du marché sur celui de l'exécution du budget, (ii) mettre systématiquement à jour le plan de passation en lien avec la régulation et les modifications budgétaires, et (iii) transmettre le plan d'engagement des dépenses publiques à la Direction de la Dette Publique et des Dons (DDPD) pour la prise en compte dans le plan de trésorerie ;
- la gestion des risques budgétaires sera renforcée à travers la production d'un document de déclaration sur les risques budgétaires en annexe de la Loi des finances à compter de l'exercice 2019. Ce document permettra également d'améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques. A ce titre, un budget citoyen basé sur la loi de finances 2019 sera produit au cours de l'exercice 2019. Le Gouvernement a procédé à une évaluation de son système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA. Les résultats de cette évaluation seront disponibles et publiés avant fin 2018. Ils permettront de renforcer les réformes en matière de gestion des finances publiques telles que découlant du schéma directeur adopté à cet effet par le Gouvernement en 2018 ; et
- le Gouvernement poursuivra également le déploiement du SIGFiP au sein des ambassades et des localités de l'intérieur du pays. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration du suivi de l'exécution budgétaire, 9 nouvelles représentations nationales à l'étranger et 4 localités additionnelles seront connectées au SIGFiP.

42. Capitalisant sur les acquis, le Gouvernement poursuivra les travaux d'élaboration du TOFE selon le MSFP 2001/2014. A cet effet, la transcription des opérations financières selon le MSFP 2001 est effective pour l'Administration Centrale ainsi que pour les organismes de sécurité sociale. De même, les projets de tableaux des actifs financiers et passifs, de la dette et de la situation des flux de trésorerie ont été élaborés pour l'année 2017. La conformité des données transmises par les Établissements Publics Nationaux (EPN) au format du MSFP 2001 devrait se faire progressivement après la codification effectuée au premier semestre 2018. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire poursuivra la diffusion des statistiques de finances publiques au format du MSFP 2001, dans le cadre du GFS avec le Département des Statistiques de Finances Publiques du FMI avec les données de 2012 à 2014, après celles de 2015 et 2016. A compter de juin 2019, le Gouvernement passera au TOFE selon le MSFP 2001/2014, limité dans un premier temps à l'Administration Centrale. Il élargira ensuite progressivement le champ aux organismes de sécurité sociale, aux EPN et aux collectivités territoriales. En outre, le Gouvernement compte : (i) passer à l'enregistrement des opérations selon les droits constatés, (ii) produire l'ensemble des quatre tableaux du Cadre d'Analyse Minimum pour le secteur des APU, et (iii) élaborer le tableau des autres flux économiques pour l'ensemble des APU.

43. Le Gouvernement compte mettre un accent particulier sur l'efficacité de ses investissements. Dans le cadre du renforcement de la transparence dans la sélection des projets d'investissement, le manuel de procédures d'élaboration du Programme des Investissements Publics (PIP) devrait être produit et diffusé à l'ensemble des parties contractantes d'ici le premier trimestre 2019. Le Gouvernement continuera également d'intégrer les différents Projets de Partenariat Public (PPP) en cours d'exécution dans l'outil d'élaboration du PIP afin de disposer d'un

large aperçu de l'ensemble des interventions publiques. En outre, l'implémentation du Système Intégré d'Analyse de Programmation et de Suivi-Evaluation des projets (SYNAPSE) auprès des différents ministères contribuera à l'amélioration de la sélection des projets à travers un meilleur ciblage. A terme, l'interconnexion entre les systèmes d'information (SIGFIP et SYNAPSE) permettra une meilleure articulation entre les phases de programmation et de budgétisation des investissements publics. La mise en place du budget programme dès 2019, contribuera à améliorer les taux d'exécution des dépenses d'investissements, en autorisation d'engagements (AE) et en crédits de paiements (CP), grâce à leurs inscriptions dans les documents de programmation pluriannuels des dépenses (DPPD) 2019-2021 et dans le budget (loi de finances) de 2019. Aussi, un contrôle et une évaluation périodique des opérations budgétaires des projets d'investissement sont prévus par la Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses publiques (CEADP). Cette mesure sera appuyée par un suivi physique desdits projets.

44. Le Gouvernement continuera la modernisation de son système de passation des marchés publics. Dans ce cadre :

- Le code des marchés publics sera révisé avant le 31 mars 2019 pour prendre en compte de nouveaux modes de contractualisation et de nouvelles méthodes d'évaluation des offres en vue d'assurer une meilleure efficacité des procédures de passation de marchés publics ;
- Le processus de dématérialisation des procédures de marchés publics va se poursuivre avec l'extension des modules de la phase 1 à l'ensemble des ministères à fin décembre 2019. La phase 2 consacrée au secteur privé sera mise en place et testée en 2020 en vue de la généralisation du processus de dématérialisation en 2021 ;
- La connexion des établissements publics nationaux et des sociétés d'Etat au SIGMAP se fera de façon graduelle à compter du premier trimestre 2019 en vue de couvrir l'ensemble de ces entités à fin 2019 ; et
- Les campagnes d'information et de formation concernant les nouvelles procédures simplifiées seront poursuivies notamment à l'endroit des responsables de cellules de passation des marchés publics.

45. La prise en compte des risques budgétaires liés à la dette des entreprises publiques, et leur surveillance constituent des priorités pour le Gouvernement. Dans ce cadre, le Gouvernement :

- poursuivra la mise à jour régulière de la base de données des entreprises publiques (y compris service de leur dette) pour leur prise en compte régulière dans le Système de Gestion et d'Analyse de la Dette (SYGADE) ;
- assurera à terme, l'interconnexion entre le Système d'Information et de Gestion des Entreprises Publiques (SIGEP) et le SYGADE ;
- déployera les contrats de performance, contenant des indicateurs de performance prédéfinis et suivis par les gestionnaires de portefeuille et le Comité de Suivi ;

- améliorera la présentation des rapports annuels sur la situation économique et financière des entreprises publiques ; et
- définira et publiera les lignes directrices stratégiques pour ses interventions en capital d'ici le début de l'année 2019.

46. Le Gouvernement poursuivra également les réformes en faveur de l'amélioration de la gestion des risques budgétaires liés aux Partenariats Public-Privés (PPP). La révision du cadre institutionnel des PPP, par le décret n°2018-359 du 29 mars 2018, contribuera à garantir une plus grande autonomie dans la gestion du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-privé (CNP PPP). En collaboration avec les partenaires au développement, le Gouvernement veillera au renforcement des capacités du CNP-PPP notamment dans les cadres d'évaluation détaillée de projets PPP. Aussi, la sensibilisation des autorités contractantes à la transmission systématique des contrats signés, couplée à la revue annuelle du portefeuille PPP assureront une mise à jour régulière de la base de données des projets de type PPP enrichie d'informations contractuelles y compris les engagements budgétaires et les garanties de revenus. Par ailleurs, dans le but de renforcer la transparence de la gestion stratégique et financière des projets PPP, le Gouvernement veillera à la publication du rapport d'activité annuel sur la mise en œuvre des PPP et au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs des PPP.

47. Le Gouvernement continuera le déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT), dont l'effectivité prévue en 2019 contribuera à l'amélioration de la gestion de la trésorerie. Concernant les clôtures de comptes, à fin août 2018, 904 ont été fermés sur 2 745 comptes. Des actions sont en cours pour la clôture des autres comptes bancaires en tenant compte des contraintes opérationnelles. Aussi, pour l'ouverture de nouveaux comptes, la banque interne du Trésor sera privilégiée. Concernant le volet recette du CUT, après la prise en compte de la DGI et de la DGD, le déploiement s'effectuera dans les postes comptables de la DGTCP, à compter du quatrième trimestre 2018. S'agissant du volet dépenses, le déploiement en cours dans les trésoreries générales, sera généralisé aux postes comptables déconcentrés qui ont d'ores et déjà reçu la formation. Une évaluation de la phase pilote interviendra en décembre 2018.

Secteur public

48. Le Gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre du plan de désengagement des secteurs productifs. L'entrée récente de la CGRAE dans le capital social de VERSUS BANK et la cession des 30% des participations financières publiques dans la société PALMAFRIQUE portent le nombre de privatisations et cessions d'actifs finalisées à treize (13) sur un total de dix-sept (17) validées par le Gouvernement. Les privatisations et cessions d'actifs en cours devraient se poursuivre en 2019 conformément au plan pluriannuel adopté par le Gouvernement.

49. La restructuration des entreprises du secteur des hydrocarbures devrait consolider la situation financière du secteur :

- Concernant la PETROCI, la situation financière est en équilibre avec des résultats nets successifs positifs de 5,38 milliards de FCFA en 2016 et 13,94 milliards de FCFA en 2017. Cette dynamique devrait se poursuivre en lien avec les effets bénéfiques de la mise en œuvre du plan stratégique de restructuration qui permettra à terme le recentrage sur les

activités d'exploitation et de production. A ce titre, l'opération de cession des actifs du réseau des stations-services a été clôturée le 19 septembre 2018. La privatisation de l'activité de distribution de gaz butane est en cours sous la supervision du Comité de Privatisation. En outre, les projets de développement de la base logistique devraient s'accélérer au cours du quatrième trimestre 2018, avec la signature de partenariat stratégique. Au terme du processus de restructuration, une part importante du personnel devrait être réaffectée dans les nouvelles structures, permettraient ainsi de réduire les charges d'exploitation. Par ailleurs, l'accélération de la mise en œuvre des protocoles d'accords signés avec l'Etat et CI-ENERGIES devrait améliorer la trésorerie et la santé financière de PETROCI.

- S'agissant de la SIR, le résultat d'exploitation continue de s'améliorer sous l'effet combiné des bonnes performances commerciales et des gains de productivité issus notamment de la réduction des charges. Ainsi, bénéficiant du soutien à la marge de l'État et de la hausse de cours du pétrole, le résultat net a atteint un niveau record de 45,4 milliards de FCFA en 2017 après -8,3 milliards de FCFA en 2016. Le processus de restructuration de la dette SIR devrait être finalisé à fin octobre 2018 par la levée de 368 milliards de FCFA. Ce financement permettra notamment (i) le paiement immédiat de toutes les dettes fournisseurs échues, (ii) la réduction des délais de paiement des fournisseurs de 300 à 90 jours et (iii) la baisse du coût des approvisionnements et des frais financiers.

Les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des plans de restructuration de ces deux entreprises devraient garantir la solidité de leur situation financière à moyen terme.

50. Les réformes en cours dans le secteur électricité devraient permettre de consolider l'équilibre financier et d'apurer les arriérés dus aux producteurs indépendants d'électricité (IPP) et aux gaziers. Les soldes d'exploitation et de trésorerie demeuraient excédentaires grâce notamment (i) aux mesures de réduction des pertes techniques et de lutte contre la fraude, (ii) à l'amélioration du recouvrement des factures intérieure et extérieure, et (iii) au non recours au HVO en lien avec les investissements réalisés. Aussi, pour renforcer l'équilibre du secteur, un accent particulier est mis sur le recouvrement des impayés et l'apurement des arriérés. A ce titre :

- le protocole d'accord sur les dettes et créances croisées au sein du secteur, y compris vis-à-vis de l'Etat est en cours de mise en œuvre. Dans ce cadre, l'ensemble des impayés 2016 et antérieurs du secteur public ont été totalement apurés. Pour 2017, les impayés au titre de l'éclairage public et des feux tricolore feront l'objet d'une titrisation d'ici la fin 2018. Ceux relatifs à l'Administration centrale et aux sociétés d'Etat font l'objet d'une couverture budgétaire en 2018. Depuis 2018, les paiements au titre de l'administration centrale, des EPN compensables (EPN dont les factures sont prises en compte par la Direction du Patrimoine de l'Etat), ainsi que de l'éclairage public et des feux tricolores d'Abidjan font l'objet de paiement régulier par le Trésor Public. Concernant les sociétés d'Etat et les EPN non compensables, des protocoles ont été signés induisant le paiement des factures par plusieurs d'entre elles ;
- pour le recouvrement des impayés à l'export, le Gouvernement continuera ses efforts pour permettre au secteur d'atteindre la stabilité des flux de trésorerie. En complément, et dans une approche globale, le Gouvernement a sollicité la Banque Mondiale pour la mise en

place d'un mécanisme de garantie des remboursements d'éventuels restes à payer. En outre, les actions pour le recouvrement des factures à l'export seront intensifiées à travers notamment la signature de convention avec les structures en charge de la fourniture de l'électricité dans les différents pays concernés et ;

- le programme de refinancement des dettes à court terme du secteur électricité par les banques commerciales avec la garantie de la Banque Mondiale prévu au dernier trimestre 2018 servira en priorité au refinancement intégral des concours vis-à-vis des banques, et l'apurement partiel des arriérés des IPP et gaziers. Les projections financières du secteur effectuées sur la base du plan de développement de CI-Energies prévoient le maintien et le renforcement de l'équilibre financier, et montrent que le stock des arriérés devrait se résorber progressivement avec l'amélioration des cash-flows du secteur de l'électricité et s'éteindre à fin 2021. Ces projections financières montrent également que les factures courantes sont payées et qu'il n'y a pas d'accumulation d'arriérés.

51. Le Gouvernement entend accélérer la réalisation des projets pour accroître davantage l'offre d'électricité en vue de soutenir le dynamisme de l'activité économique et constituer un hub énergétique. Pour atteindre l'objectif de production de 4 000 MW d'ici 2020, le Gouvernement prévoit la mise en service de plusieurs ouvrages en cours dans le domaine hydro-électrique, des énergies renouvelables et ceux visant à améliorer le réseau de distribution électrique. Ainsi, pour la période 2018-2020, il est prévu notamment (i) la construction de deux barrages hydroélectriques (Singrobo, Gribopopoli) d'une capacité globale de 156 MW, (ii) le renforcement des capacités de production thermique avec la mise en service de nouvelles centrales thermiques (Azito & Ciprel), (iii) la construction d'une centrale à charbon, d'une capacité de 700 MW, (iv) la réalisation de projets dans le domaine des énergies renouvelables pour une capacité de plus de 200 MW, et (v) la mise en œuvre du projet d'approvisionnement en gaz naturel (GNL) dont l'étude de faisabilité est prévue pour s'achever au second semestre 2018. Par ailleurs, il entend promouvoir la mise en œuvre des projets solaires et biomasse. A cet effet, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour la construction de trois centrales (deux biomasses et une à énergie solaire) d'une capacité totale de 70 MW.

52. La mise en œuvre des plans stratégiques des entreprises publiques du secteur des transports se poursuit.

- En ce qui concerne Air Côte d'Ivoire (ACI), l'extension de l'activité de la compagnie se poursuit avec le renforcement de sa flotte. Sur la période 2018-2020, le renforcement des capitaux propres devrait se poursuivre grâce au soutien de l'Etat et aux efforts d'optimisation du réseau, conformément au plan d'affaires 2017-2022. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra la production et la présentation d'un rapport semestriel sur la situation financière de la compagnie.
- S'agissant de la SOTRA, en 2017, les fonds propres se sont renforcés après constitution en capital. Pour 2018, il est prévu l'acquisition d'une 2^{ème} vague de 500 autobus, pour laquelle un accord commercial a été signé. Par ailleurs, le plan stratégique de la SOTRA devrait être actualisé au regard de la non réalisation à temps des hypothèses d'investissements afin d'aboutir à la signature d'un contrat de performance avec l'Etat pour la période 2018-2020.

Développement du secteur financier et inclusion financière

53. Le dispositif réglementaire et institutionnel ainsi que la gouvernance seront renforcés en vue d'assainir et de développer le secteur bancaire. A ce titre, le Gouvernement soutiendra le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) en favorisant les cadres d'échange entre les assujettis. Il encouragera en particulier le processus d'intégration des grands facturiers, notamment ceux du secteur de distribution afin de renforcer les rapports de solvabilité et les services de scoring les concernant. En outre, l'opérationnalisation de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers dont le Secrétaire exécutif a été nommé en 2018 devrait contribuer à renforcer la confiance des usagers aux institutions financières et promouvoir les principes de transparence financière. Par ailleurs, la Commission Bancaire veillera au strict respect des règles prudentielles de Bâle 2 et 3 qui devraient contribuer à consolider la stabilité du système bancaire.

54. L'impact de la liquidation de SAF CACAO sur le système bancaire est limité et des dispositions sont prises pour contenir les effets éventuels. Le montant de crédits octroyés par les banques à SAF-Cacao représente 1,9% de l'encours de crédit. Anticipant les difficultés financières de SAFCACAO, les dix (10) banques exposées ont provisionné depuis l'exercice 2017, une partie de leurs créances détenues sur cette société. En outre, la vente des actifs de SAF-Cacao envisagée, dans le cadre de la liquidation, devrait permettre aux banques de récupérer une part de leurs créances. Par ailleurs, le Gouvernement veille, en collaboration avec la Commission bancaire et la BCEAO, sur la situation des différentes banques concernées. L'ensemble de ces dispositions prises pour faire face à la liquidation de SAF-Cacao devraient permettre au système bancaire de rester solide.

55. Les efforts pour réduire les vulnérabilités dans le secteur bancaire devraient s'intensifier à travers la mise en œuvre des différents plans de restructuration.

- S'agissant spécifiquement de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE), le processus de recapitalisation et de restructuration continuera d'être mis en œuvre. Après la nomination d'un nouveau Directeur Général en décembre 2017, les membres du Comité de Direction ont été recrutés par appel à candidature en juillet 2018. La Banque bénéficie également de l'appui de Cabinets internationaux dans la mise en œuvre des réformes. Capitalisant sur l'ensemble de ces acquis et sur les actions de réduction des charges (fermeture d'agences, départ volontaire du personnel), les efforts de reconstitution des fonds propres seront poursuivis, à travers notamment la cession des actifs immobiliers et la prise des mesures de renforcement de la gouvernance. L'ensemble de ces dispositions conjuguées au développement de l'activité commerciale et à l'amélioration significative du taux de recouvrement des créances douteuses devraient contribuer à l'atteinte de l'équilibre financier et au respect des ratios prudentiels réglementaires le plus rapidement possible.
- Sur les deux autres banques publiques restantes, le Gouvernement a procédé à l'augmentation du Capital Social pour l'une des banques. Cette opération a permis à cette banque de se conformer à la réglementation relative au capital minimum et aux fonds propres. Pour consolider la situation de cette banque, le Gouvernement veillera à vider le contentieux juridique en cours au niveau de la justice. La seconde banque continuera d'être renforcée à travers la poursuite de la mise en œuvre de son plan stratégique avec l'appui

d'un Cabinet international. Ainsi, en plus des actions visant l'amélioration de la gouvernance avec l'entrée dans le Conseil d'Administration de trois (03) administrateurs indépendants et la nomination d'un nouveau Directeur Général, ce plan stratégique prévoit (i) une intensification de l'activité commerciale, (ii) une redéfinition des missions, et (iii) une sécurisation des opérations à risque.

56. Le Gouvernement poursuivra l'assainissement et la surveillance du secteur de la microfinance. Afin de maintenir la bonne orientation de l'activité au sein du secteur notamment en matière de collecte de l'épargne et de distribution du crédit, le Gouvernement poursuivra le retrait des agréments aux structures non viables afin de n'admettre dans le secteur que des institutions agréées, stables, professionnelles et capables de mener l'activité dans la durée. En outre, les campagnes de sensibilisation sur le regroupement des Systèmes Financiers Décentralisés seront poursuivies dans la perspective de leur viabilité. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à la modernisation des outils de supervision et de contrôle du secteur avec la mise en place du Canevas Électronique de Contrôle Interne (CECI). Cet outil devrait permettre de remédier à l'insuffisance de ressources humaines et d'améliorer l'exploitation des rapports de contrôle internes.

57. Le Gouvernement poursuivra la supervision de la restructuration et de la recapitalisation du réseau COOPEC conformément au plan de redressement.

- Concernant la mise en conformité du réseau COOPEC, au premier semestre 2018, 129 points de services ont pu être rattachés à 23 COOPEC disposant d'agréments sur les 135 que compte le réseau. La création de la 24^{ème} COOPEC devant regrouper le reste des points de service ouvrira la voie à la procédure administrative pour la fusion des COOPEC.
- En ce qui concerne la recapitalisation des fonds propres déficitaires de 27 milliards, la contribution du sociétariat est estimée à 6,5 milliards de FCFA au 30 Juin 2018 sur un objectif de 7 milliards de FCFA pour la fin de l'année. La poursuite des efforts conjuguée à la cession de certains actifs du réseau devrait permettre d'atteindre l'objectif de 40 milliards de FCFA en 2019.
- Dans le cadre du renforcement du système informatique, il est prévu l'acquisition du nouveau Système d'Information et de Gestion (SIG) Intégré et centralisé, ainsi que les équipements informatiques indispensables à son fonctionnement. Ce système devrait permettre d'améliorer la gestion et le contrôle interne des activités de la faîtière.
- Un Etablissement Financier à caractère bancaire de type S.A. sera créé avec un capital social minimum de 3 milliards de FCFA réparti entre le Réseau COOPEC et d'autres institutions. Cet organe financier aura principalement pour objet de centraliser et gérer les excédents de ressources du réseau.

Au terme de ce processus, les fonds propres de la faîtière devraient être excédentaires et le capital de l'organe financier ouvert à des investisseurs spécialisés.

58. Le Gouvernement continuera de promouvoir l'inclusion financière. A cet effet, il poursuivra ses campagnes de sensibilisation, sur la promotion de la bancarisation, ciblant les

CÔTE D'IVOIRE

couches socioprofessionnelles notamment les populations rurales. La Côte d'Ivoire entend se doter d'une Stratégie Nationale d'Education Financière avec l'appui de la Banque Mondiale. La Côte d'Ivoire compte également capitaliser l'implantation à Abidjan du siège du Bureau Régional Afrique Subsaharienne, Moyen Orient et Afrique du Nord de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) qui est l'une des principales organisations internationales en matière de promotion de politiques d'inclusion financière et déréglementation. Par ailleurs, le Gouvernement continuera d'encourager l'implantation de nouveaux acteurs et le développement des produits innovants notamment avec le FinTech et le Mobile Banking en plein essor.

Renforcement de l'environnement des affaires et développement du secteur privé

59. Le Gouvernement compte accroître la contribution du secteur privé dans la création de richesse et d'emplois. Pour ce faire, il ambitionne de faire de la Côte d'Ivoire, l'un des pays au meilleur climat des affaires en Afrique et dans le monde à travers la mise en œuvre de son nouvel Agenda de réformes pour la période 2018-2020 adopté en Conseil des Ministres en septembre 2018. Il renforcera le partenariat avec le secteur privé, y compris dans le cadre de l'initiative Compact pour l'Afrique du G20. Il intensifiera également ses efforts pour soutenir et promouvoir les PME, et renforcera les infrastructures en vue de réduire les coûts de production et améliorer la compétitivité du secteur privé. Par ailleurs, le système de gouvernance sera amélioré, notamment avec (i) la prise de textes réglementaires additionnels pour contraindre les assujettis à la déclaration de patrimoine, (ii) l'analyse et la mise à jour des déclarations, (iii) le renforcement des capacités du pôle financier du Parquet d'Abidjan, et (iv) la mise en place d'un cadre de collaboration entre la Haute Autorité à la Bonne Gouvernance et les organes publics d'enquête. En outre, il veillera à l'application de la loi sur la pénalisation du blanchiment d'argent et la lutte au financement du terrorisme voté en 2016.

60. Capitalisant sur les acquis en matière de Doing Business, le Gouvernement veillera à la bonne exécution de son nouvel Agenda des réformes prévues pour la période 2018-2020 (Encadré 5). Cet Agenda comporte 54 projets de réformes sectorielles dont 39 visent directement à produire un impact sur les variables et indices du référentiel Doing Business, et 15 contribueront à l'amélioration globale de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire.

Encadré 5 : Principales mesures contenues dans l'Agenda des réformes 2018–2020.

La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès remarquables en matière d'amélioration du climat des affaires. Elle occupe la 122^{ème} place en 2019 et connaît une progression de 55 places comparativement à 2014. Cette performance est notamment due aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures concernant la création des entreprises (+160 places), le transfert de propriété (+45 places), l'exécution des contrats (+21 places), le raccordement à l'électricité (+10 places), et l'octroi du permis de construire (+27 places).

Toutefois, en vue de hisser la Côte d'Ivoire dans le TOP 50 du classement Doing Business à l'horizon 2020 et de la faire figurer dans le Top 10 des pays les réformateurs au monde, le Gouvernement a adopté un nouvel agenda de réformes pour la période 2018-2020, dont les principales sont listées ci-après.

Création d'entreprise

- réaliser les formalités d'entreprises en ligne avec génération d'un identifiant unique ;
- mettre en place un dispositif de localisation des entreprises nouvellement créées et leur rattachement au service des impôts ;
- mettre en ligne les informations relatives aux licences et permis d'affaires; et
- dématérialiser progressivement la délivrance des licences et permis d'affaires (agrément, certificats, autorisations) ;

Raccordement à l'électricité

- réaliser le raccordement à l'électricité en ligne et la mise en ligne du Bordereau de Prix Unitaire de branchement et d'accès des usagers aux services du Secteur de l'Électricité (BPU) ainsi qu'un calculateur de devis et ;
- mettre en place une facilité viable de financement du raccordement à l'électricité des PME/PMI ;

Transfert de propriété

- réaliser la télé-publication des actes de mutation immobilière ; et
- instituer et mettre en place un identifiant unique de la parcelle ;

Paiement des Impôts et taxes

- dématérialiser le processus de remboursement des crédits de TVA ; et
- dématérialiser le contrôle fiscal ;

Octroi du Permis de construire

- réduire les délais de délivrance du Certificat de conformité de 73 jours à 10 jours ;

Obtention de prêts

- réduire de 30 à 15 jours les délais légaux du cycle de traitement des réclamations et de correction des données erronées du BIC; et
- rationaliser, simplifier et réduire les coûts et formalités d'abonnement, de mutation et de résiliation de la CIE et de la SODECI ;

Commerce frontalier

- finaliser la pleine opérationnalité du Guichet Unique du Commerce Extérieur ; et
- achever la mise en œuvre du portail web d'informations commerciales ;

Exécution des contrats

- réaliser l'enregistrement des actes et décisions de justice en ligne ;
- publier en ligne avec accès gratuit les décisions rendues à tous les niveaux d'instances par les juridictions en matière commerciale et civile ; et
- réduire les délais entre la saisine des tribunaux et le prononcé des décisions.

61. Le climat des affaires sera davantage amélioré avec la facilitation et la réduction des coûts d'accès à l'électricité par les entreprises. A cet effet, un modèle économique viable de réduction des coûts d'entrée au raccordement à l'électricité sera mis en place en 2019 à l'issue de l'étude visant à définir les besoins et modalités de financement des entreprises pour leur raccordement au réseau électrique. Par ailleurs, le guichet virtuel de raccordement à l'électricité devrait être opérationnel à partir de fin décembre 2018. A ce titre, la demande de raccordement du client sera captée à partir du Portail Unique des Services à l'Investisseur (PUSI) et traitée en retirant au client la responsabilité d'obtenir et de soumettre à la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), les autorisations nécessaires (SECUREL, AGEROUTE ou Mairie).

62. Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour la promotion et l'accompagnement des PME. Ainsi, après la mise en place de l'Agence Côte d'Ivoire-PME qui est une agence de promotion des PME, les efforts seront déployés pour la création d'incubateurs à Abidjan et à Yamoussoukro. En outre, dans le cadre de la facilitation de l'accès au financement des PME, deux Conventions ont été signées avec deux banques privées, pour un financement global de quinze (15) milliards de francs CFA, et des initiatives sont en cours pour la création d'un Fonds de Garantie des PME. Par ailleurs, le Gouvernement veillera à finaliser la mise en place et l'opérationnalisation de la plateforme électronique d'identification des Entrepreneurs. Aussi, un programme pluriannuel de renforcement des capacités des cadres, dirigeants et associations des PME est en cours d'exécution.

63. Le Gouvernement entend poursuivre les investissements visant à améliorer le cadre de production et la compétitivité du secteur privé. Suite à la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon, des études techniques sont menées pour la mise à niveau des zones industrielles de Koumassi et Vridi. Concernant les nouvelles zones industrielles, la première phase d'aménagement portant sur 62 hectares est achevée à plus de 94%, et les lots attribués. En outre, trois autres phases ont été lancées et devraient permettre de fournir environ 351 hectares supplémentaires aux opérateurs économiques notamment à ceux exerçant dans le secteur de la cimenterie à Abidjan. Les études techniques devraient débuter au quatrième trimestre 2018 pour les zones industrielles de l'intérieur. Aussi, en vue d'améliorer significativement le climat des affaires dans le secteur agricole, le Gouvernement prévoit de faciliter l'accès des cultures au marché en modernisant les infrastructures de transport et logistique. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de promotion de la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde, financé par le Groupe de la Banque Mondiale, des études techniques ont été réalisées pour l'aménagement de parcs industriels dédiées à l'anacarde, notamment dans le Nord et le Centre de la Côte d'Ivoire.

64. Le secteur privé devrait également tirer profit de la mise en œuvre des réformes et projets issus des accords conclus dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, du Millennium Challenge Corporation (MCC) et du C2D. Concernant l'initiative « Compact with Africa », la matrice des réformes continue d'être mise en œuvre en vue d'améliorer l'attractivité du pays pour les investisseurs privés. Dans ce cadre, un Compact bilatéral conclu avec l'Allemagne a permis de signer des accords définissant les modalités d'investissement de certaines entreprises allemandes en Côte d'Ivoire. Pour vulgariser davantage l'initiative « Compact With Africa », la matrice des réformes sera présentée aux organisations du secteur privé national en vue de prendre en compte leurs attentes. S'agissant du MCC, un accord de don d'un montant équivalent à

315 milliards FCFA a été signé le 07 novembre 2017. La date d'entrée en vigueur de ce don est prévue pour le premier semestre 2019, et permettra de financer plusieurs projets socio-économiques dont le projet Employabilité des Jeunes et Productivité des Entreprises, ainsi que le Projet Abidjan Transport. Pour ce qui est du C2D, la mise en œuvre du 2^{ème} accord de C2D prévue sur la période 2014-2020 se poursuivra, en vue de réaliser les différents projets pré-identifiés de commun accord avec l'ensemble des parties prenantes.

RENFORCEMENT DE L'APPAREIL STATISTIQUE

65. Le Gouvernement poursuit le renforcement du Système Statistique National pour la production des statistiques de qualité et la publication des données économiques dans les délais. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Réviser la loi sur la statistique afin d'y intégrer les éléments essentiels de la réforme du Système Statistique National portant sur la modification du statut juridique du Conseil National de la Statistique (CNStat), la création du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS), la mise en place d'un système centralisé d'appui aux services statistiques sectoriels et d'un profil de carrière des statisticiens du secteur public. L'opérationnalisation du CNStat conformément au Schéma Directeur de la statistique est prévue dans le PND 2016-2020. A cet effet, le Plan Directeur de la Statistique sera adopté en Conseil des Ministres d'ici Décembre 2018, et la modification du statut juridique du CNStat ainsi que la création du Fonds National pour le financement de la production statistique de qualité sont en cours ;
- poursuivre le renforcement des capacités des ministères pour la production de statistiques de qualité ;
- publier régulièrement les données et indicateurs sur les sites de l'Institut National de la Statistique (www.ins.ci), du Ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gouv.ci) ainsi que celui de la BCEAO (www.bceao.int), conformément au calendrier arrêté de diffusion de la Page Nationale Récapitulative des Données (PNRD) de la Côte d'Ivoire ;
- s'assurer de la production des indicateurs de haute fréquence pour les secteurs secondaire et tertiaire, après les avancées réalisées. En effet, les indices rénovés de la production industrielle pour les années 2015 et 2016 ont pu être calculés, et devraient être affinés au quatrième trimestre 2018 au terme d'une enquête complémentaire. En outre, les premiers indices du chiffre d'affaires (ICA) de l'industrie, de la construction et du commerce ont été calculés. Celui des services devrait débuter après l'appropriation de la méthodologie d'élaboration rédigée par AFRISTAT ;
- finaliser les travaux sur le changement d'année de base et mettre en œuvre le SCN 2008. En particulier, la production des comptes pour l'année de base 2015 est prévue au premier trimestre 2019, celle de l'année courante 2016 devrait être achevée au deuxième trimestre 2019. La reconstitution des séries passées des comptes nationaux annuels jusqu'à 2017 (rétropolation) sera achevée à la fin du troisième trimestre 2019.

- réaliser l'Enquête Niveau de Vie (ENV) ; et
- réaliser le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2019. A ce titre, sur un budget de 19 milliards FCFA financé conjointement par l'Etat et les partenaires au développement, un décaissement de 3 milliards FCFA au titre du budget 2018 de l'Etat a été déjà effectué.

66. Le Gouvernement entend améliorer davantage le cadre de programmation

économique et financière de la Côte d'Ivoire. A cet effet, il veillera à la mise en œuvre des recommandations validées issues de l'assistance technique de l'Institut de Développement des Capacités du FMI notamment celles relatives à la création et à l'opérationnalisation du Comité interministériel de cadrage macro-budgétaire, qui sera effectuée en juin 2019 et au renforcement de l'outil de programmation économique et financière, en complément de l'assistance technique reçue de la part d'AFRITAC.

67. La diffusion régulière des Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) se poursuivra conformément au calendrier de diffusion. L'Institut National de la Statistique (INS) a procédé à la publication des CNT du premier trimestre 2018 après ceux du quatrième trimestre 2017. Il s'attèlera à publier les CNT dans un délai de trois (03) mois après la fin du trimestre. Ainsi, ceux du second trimestre ont été diffusés en septembre 2018.

FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

68. Le besoin de financement du programme sera couvert. Le financement sera principalement assuré par le recours aux marchés financiers régional et international à travers les instruments à moyen et long terme, conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Dans ce cadre, les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) poursuivront leur participation aux émissions, aux placements des valeurs du Trésor et assureront la liquidité du marché secondaire des titres publics de l'UEMOA. Par ailleurs, les concours des partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement et l'Union européenne sont attendus.

69. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs et de repères structurels (tableaux 1, 2&3). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint qui comprend notamment le récapitulatif des hypothèses de projections, base d'appréciation de certaines performances. La cinquième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin décembre 2018. La dernière revue sera basée sur les données et les critères de performance à fin juin 2019. A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toutes formes d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout autre mode de financement ;

- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements; et
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC/MEDC, 2018–19¹

(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2018						2019 (proposé)			
	Juin			Septembre	Décembre		Mars	Juin	Septembre	Décembre
	CP	Est.	Statut	RI	CP	Rev. CP	RI	CP	RI	Proj.
A. Critères de performance										
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-358.8	-278.4	ATTEINT	-659.1	-954.3		-222.7	-427.3	-614.0	-791.1
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	379.5	-750.1	ATTEINT	-593.1	-424.2	-402.0	188.1	-108.9	-15.6	97.3
Plafond pour la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le gouvernement central (\$ million)	3,972.8	2,721.7	ATTEINT	...	4,472.9		...	2,541.9	...	3,480.5
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	ATTEINT	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	ATTEINT	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs										
Plancher pour les recettes budgétaires de l'Etat	1,848.2	1,865.7	ATTEINT	2,749.7	3,744.3	3,727.6	907.2	1,990.6	3,013.0	4,145.7
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de	87.0	55.7	ATTEINT	136.9	198.2		40.4	90.3	142.2	203.7
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	1,010.1	1,122.0	ATTEINT	1,534.9	2,290.8		482.0	1,081.6	1,690.1	2,505.5
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = reduction)	-99.6	-200.8	ATTEINT	-79.6	-50.0		-53.7	-40.5	-32.7	-25.0
Plancher pour le solde primaire de base	17.5	115.1	ATTEINT	-17.5	-111.7	-119.7	54.5	72.5	119.0	122.0
Pour mémoire:										
Dons programme	78.0	79.4		78.0	158.7	158.7	0.0	79.4	79.4	158.7
Prêts programme	74.5	76.0		74.5	149.0	149.0	0.0	76.2	76.2	152.5
Dons projet	92.7	53.5		118.3	144.3	144.3	36.0	71.9	107.9	143.9
Prêts projet	225.6	248.1		413.9	566.8	566.8	138.9	277.8	416.7	555.6
Appui budgétaire de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement	0.0	0.0		0.0	81.0	81.0	0.0	0.0	0.0	68.4
Taxes sur produits pétroliers	224.8	195.4		324.7	424.9	394.1	95.1	188.6	287.2	399.9

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations des services du FMI.

1/ Cumulatif à partir du 1er Janvier, 2018 pour 2018, et à partir du 1er Janvier, 2019 pour 2019.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) à fin juin 2018

Mesures	Calendrier	Justification macroéconomique	Documentation
Mécanisme d'ajustement des prix			
Appliquer le mécanisme des prix des carburants à la pompe pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances rectificative. ¹	RS trimestriel Pas atteint pour fin juin 2018	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
Gestion de la dette publique			
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations.	RS continu à partir de fin juin 2017 Atteint pour fin juin 2018	Renforcer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette
Entreprises publiques			
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	RS continu à partir de Juin 2017. Atteint pour fin juin 2018	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'État
Finaliser le plan de restructuration de la dette de la SIR.	RS fin décembre 2017 Pas atteint ; prévu pour décembre 2018	Réduire les risques budgétaires	Accord de restructuration de la dette
Secteur financier			
Procéder au paiement du solde de la contribution de l'État dans la recapitalisation de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE).	RS pour fin mars 2018 Pas atteint ; achevé en juin 2018	Renforcer le système bancaire et promouvoir l'inclusion financière	Rapport d'exécution du budget
Politique et administration fiscale			
Adopter par le Secrétariat d'État un plan d'actions visant à améliorer le suivi des marchandises en transit.	RS pour fin mars 2018 Atteint	Améliorer le recouvrement des droits et frais de douanes	Plan d'actions
Adopter en Conseil des Ministres un plan d'action afin de rationaliser les exonérations fiscales.	RS fin juin 2018 Pas atteint ; nouveau RS proposé pour fin mars 2019	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Plan d'actions

¹Voir ligne pour mémoire « Taxes sur produits pétroliers » au Tableau 1.

Tableau 3. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) à fin 2018 et 2019			
Mécanisme d'Ajustement des Prix			
Appliquer le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe pour préserver les recettes fiscales au niveau prévu dans la Loi de Finance. ¹	Nouveau RS proposé pour fin mars, fin juin, fin septembre 2019	Améliorer les recettes fiscales	Décret interministériel
Politique et administration fiscale			
Ne pas renouveler les exonérations temporaires qui prennent fin en décembre 2018 à l'exception de celles liées aux dons et aux secteurs sociaux (éducation, santé).	RS pour fin décembre 2018	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2019
Adopter en Conseil des Ministres un Projet de Loi des Finances 2019 visant un accroissement du ratio recettes fiscales sur PIB d'au moins 0,4 point de pourcentage entre 2018 et 2019	RS pour fin octobre 2018 Atteint	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi des Finances 2019.
Contrôler au moins 20% des entreprises ayant bénéficié de remboursement de crédit de TVA l'année précédente.	Nouveau RS proposé pour fin juin 2019	Améliorer la collecte des impôts et la qualité de la base de données.	Rapport de mise en œuvre.
Attribuer un numéro d'identifiant unique à toute nouvelle création d'entreprise à partir de janvier 2019, et, utilisant un numéro d'identifiant unique, ré-immatriculer 3 000 anciennes entreprises.	RS modifié pour fin mars 2019	Améliorer la qualité de la base de données.	Rapport de mise en œuvre.
Adopter en Conseil des Ministres un plan d'action afin de rationaliser les exonérations fiscales.	Nouveau RS proposé pour fin mars 2019.	Améliorer la collecte des impôts.	Plan d'action.
Statistique Nationale			
Adoption par le Conseil des Ministres du Schéma Directeur de la Statistique pour la révision de la loi sur la statistique et la mise en œuvre du Conseil National de la Statistique.	Nouveau RS proposé pour fin décembre 2018	Améliorer la production statistique	Communiqué du conseil des ministres et Schéma Directeur de la Statistique.
Entreprises publiques			
Mettre en place un Comité de suivi et un tableau de bord de suivi de la performance financière pour les contrats de performance signés à fin décembre 2018.	Nouveau RS proposé pour fin juin 2019	Réduire les risques budgétaires	Rapport de mise en place et Tableau de bord de suivi.
Gestion des finances publiques			
Déployer le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics dans au moins 5 collectivités	Nouveau RS proposé pour fin juin 2019	Améliorer la gestion des dépenses publiques	Rapport de mise en œuvre

¹Voir ligne pour mémoire « Taxes sur produits pétroliers » au Tableau 1.

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

Le 21^{er} novembre 2018

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

2. **Sauf indication contraire**, l'État est défini dans le présent PAT comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

3. **Sauf indication contraire**, les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) et autres entités publiques disposant de recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

4. Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 30 juin 2018, le 31 décembre 2018 et le 30 juin 2019 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs (RI) pour le 31 mars 2019 et 30 septembre 2019.

- Les CP comprennent :
 - (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
 - (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté Financière Africaine CFA) ;
 - (c) un plafond pour la valeur actuelle de nouvelles dettes extérieures (échéances de plus d'un an) contractées par l'administration centrale ;
 - (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs pour l'administration centrale ; et
 - (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs pour l'administration centrale.

- Les RI comprennent :
 - (a) un plancher pour les recettes fiscales de l'État ;
 - (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ;
 - (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
 - (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles » ; et
 - (e) un plancher pour le solde primaire de base.

5. **Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés** en variation cumulée à partir du 1^{er} janvier 2017 pour les objectifs de 2017 et à partir du 1^{er} janvier 2018 pour les objectifs de 2018 (Tableau 1 du Mémorandum de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A. Recettes fiscales de l'État (RI)

6. **Les recettes fiscales sont définies** comme la somme des recettes fiscales fongibles (hors recettes affectées) perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD) définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Dépenses pro-pauvres (RI)

7. **Les dépenses pro-pauvres sont dérivées** de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGFIP (voir Tableau 3).

C. Avances de trésorerie (RI)

8. **Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées (cf. décret n° 1998-716) d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables.** Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2013-762, ainsi que les procédures dérogatoires pour les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette définies par le décret n°1998-716. Le montant cumulatif des dépenses par avances de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel n°178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (RI)

9. **Le solde primaire de base correspond à la différence entre** les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées) et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) - {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (CP)

10. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'Etat (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées et prêts nets). Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons - dons AB Banque Mondiale - dons AB BAD)} - {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

F. Financement intérieur net (CP)

11. Le financement intérieur net de l'Etat est défini comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (y compris les dépôts C2D) ; (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor) ; et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond du programme inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net (FIN) = Variation des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (TOFE) + financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles et apurement des restes à payer sur subventions aux collectivités et établissements publics nationaux (EPN)) + Emprunts libellés et remboursés en franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) + marge de financement de 10 milliards.

12. Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs. Pour tout nouvel emprunt sur les marchés régionaux au-delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA, l'Etat s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

13. Facteurs d'ajustement du critère de performance relatif au financement intérieur net.

- Le plafond pour le FIN sera ajusté à la hausse pour toute la différence entre le montant effectivement décaissé et le montant prévu des appuis budgétaires de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement projetés à 81,0 milliards de FCFA en 2018 et 68,4 milliards de FCFA en 2019 (Tableau 1 du MPEF).
- Les projections du programme pour fin juin 2019 comprennent l'émission d'euro-obligations par le Gouvernement en devises étrangères, jusqu'à l'équivalent en FCFA de 500 milliards, soit 880,2 millions de dollars des EU, calculé au taux de change moyen pour

août 2018 (1 dollar=568,0 FCFA, tel que défini au paragraphe 15). Dans le cas d'une émission d'euro-obligations par le Gouvernement en devises étrangères plus faible qu'anticipée ou de l'absence d'émission, le plafond du financement Intérieur net (FIN) à la fin-juin 2019 sera ajusté à la hausse par le montant total de la différence entre l'émission projetée et celle réalisée de l'euro-obligation en devises étrangères convertie en FCFA au taux de change moyen pour août 2018 (1 dollar=568,0 FCFA).

G. Dette extérieure (CP)

14. Aux fins du programme, la définition de la dette est formulée au paragraphe 8 a des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI n°15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014.

- (a) Aux fins de ces directives, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :
 - i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap);
 - ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et
 - iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.
- (b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

15. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

16. Le critère de performance (CP) relatif à la valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale s'applique à toutes les dettes extérieures (concessionnelles ou non) contractées ou garanties, y compris les engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Ce critère de réalisation ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux décaissements du FMI ;
- aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie à la date de l'approbation de sa convention par le gouvernement de la Côte d'Ivoire (Conseil des Ministres). Dans le cas d'une émission d'euro-obligations, le montant réputé contracté est le montant souscrit/acquis au terme de la période de souscription/acquisition tel que spécifié dans les clauses finales de l'échange. Aux fins du programme, (i) la valeur en dollars des États-Unis de la nouvelle dette extérieure de 2018 est calculée en utilisant le taux de change moyen pour janvier 2018 comme dans la base de données des IFS (Statistiques Financières Internationales) du FMI (ii) la valeur en dollars des États-Unis de la nouvelle dette extérieure de 2019 est calculée en utilisant le taux de change moyen pour août 2018 comme dans la base de données des IFS du FMI.

17. La VA de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les paiements futurs de service de la dette (principal et intérêts) à partir d'un taux d'actualisation du programme de 5 pourcent et en tenant compte de tous les paramètres des prêts, dont l'échéance, le différé d'amortissement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion. La VA est calculée en utilisant le modèle du FMI pour ce type de calcul et à partir du montant du prêt. Une dette est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée le ratio de sa valeur actuelle rapportée à sa valeur nominale est inférieur à 65 pourcent (ce qui équivaut à un élément don d'au moins 35 pourcent). S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

18. Dans le cas des dettes assorties d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'une marge fixe, la VA de la dette est calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré d'une marge fixe (en points de base) spécifiée dans la convention d'endettement. Le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3,04 pourcent et restera fixe pendant la période du 1 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018. Il sera ensuite de 3,44 pourcent sur la période du 1 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019. La marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base pour 2018 et de -400 points de base pour 2019. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base à la fois pour 2018 et 2019. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -250 points de base pour 2018 et 2019. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -250 points de base pour 2018

et 2019.¹ Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR six mois dollar, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le LIBOR six mois dollar (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée.

19. Facteur d'ajustement du critère de performance relatif à la VA de la nouvelle dette extérieure :

- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse jusqu'à un maximum de 5 pourcent du plafond de la dette extérieure en VA, dans les cas où les écarts par rapport au CP sur la VA de la nouvelle dette sont provoqués par une variation des conditions de financement (intérêt, échéance, différé d'amortissement, échéancier de paiements, commission initiale, frais de gestion) de la dette ou des dettes. Le facteur d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à un accroissement du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.
- Le plafond exclura les emprunts extérieurs qui ont pour seuls objectifs le refinancement de la dette extérieure existante et l'amélioration du profil des échéances.
- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse par le montant total de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le Gouvernement aux fins de la restructuration de la dette de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), jusqu'à l'équivalent en FCFA de 368 milliards, soit 684,07 millions de dollars des EU, calculé au taux de change moyen pour janvier 2018 (1 dollar = 537,95 FCFA).
- Les projections du programme pour fin juin 2019 comprennent l'émission d'euro obligations par le gouvernement en devises étrangères, jusqu'à l'équivalent en FCFA de 500 milliards, soit 880,2 millions de dollars des EU, calculé au taux de change moyen pour août 2018 (1 dollar = 568,0 FCFA). Dans le cas d'une émission réalisée d'euro-obligation qui serait inférieure au montant anticipé ou de la non-émission d'euro-obligations, le plafond du programme sur la VA de la nouvelle dette extérieure à la fin juin 2019 sera ajusté à la baisse par le montant total de la différence entre l'émission projetée et celle réalisée d'euro-obligations, calculé au taux de change moyen pour août 2018 (1 dollar = 568,0 FCFA).

20. Les autorités feront part aux services du FMI de tout endettement extérieur projeté et des conditions y afférentes avant que ledit endettement ne soit contracté ou garanti par l'État. Le plan actuel d'emprunt des autorités pour 2018 est résumé au tableau 1. Dans ce tableau, la valeur en dollars de la nouvelle dette extérieure est calculée à partir des taux de change euro-dollars moyen de janvier 2018 (1 dollar = 0,82 euros) pour janvier-juin 2018 et janvier-décembre 2018 (voir ci-dessus). Le plan actuel d'emprunt des autorités pour janvier-décembre 2019 est résumé au tableau 2. Dans ce tableau, la valeur en dollars de la nouvelle dette extérieure est calculée à partir des taux de change euro-dollars moyen d'août 2018 (1 dollar = 0,87 euros) pour janvier-décembre 2019.

¹Le taux de référence et les marges du programme s'appuient sur le « taux annuel projeté » pour le LIBOR six mois dollar de l'édition d'automne 2018 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM). Les taux seront actualisés chaque année à partir de l'édition d'automne des PEM.

Tableau 1. Synthèse du programme d'emprunts extérieurs (janvier – décembre 2018)
(En millions de \$ EU)

	Janvier-Juin 2018			Janvier-Décembre 2018		
	Programme	Réalisation	Programme	Réalisation	Programme	Réalisation
Dette extérieure contractée ou garantie	Volume de la nouvelle dette, millions US\$ 1/	VA de la nouvelle dette, millions US\$ 1/	Volume de la nouvelle dette, millions US\$ 1/	VA de la nouvelle dette, millions US\$ 1/	Volume de la nouvelle dette, millions US\$ 1/	VA de la nouvelle dette, millions US\$ 1/
Source de l'endettement	4689,1	3972,8	3058,3	2721,7	5419,7	4472,9
Dette concessionnelle, dont 2/	1216,9	698,2	513,4	275,2	1747,3	1001,7
Multilatérale	1216,9	698,2	360,3	211,6	1594,3	938,1
Bilatérale	0,0	0,0	153,0	63,6	153,0	63,6
Dette non concessionnelle	3472,2	3274,6	2544,9	2446,5	3672,4	3471,2
Semi-concessionnelle 3/	1399,3	1201,7	468,5	370,1	1517,3	1316,1
Commerciale 4/	2072,9	2072,9	2076,4	2076,4	2155,1	2155,1
Emploi de l'endettement	4689,1	3972,8	3058,3	2721,7	5419,7	4472,9
Infrastructure	2062,5	1559,8	367,3	287,7	2464,3	1788,9
Dépenses sociales	520,7	309,8	310,2	179,7	649,4	384,3
Financement budgétaire	2072,9	2072,9	2072,9	2072,9	2072,9	2072,9
Autres	33,0	30,2	307,9	181,4	233,1	226,8

Source : Autorités ivoiriennes

1/ Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 pourcent du programme.

2/ La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément don dépassant le seuil minimum de 35 pourcent.

3/ Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.

4/ Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale.

Tableau 2. Emprunts extérieurs actuels (janvier – décembre 2019)
(En millions de \$ EU)

	Janvier-juin 2019		Janvier-décembre 2019	
	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}
Dette extérieure contractée ou garantie				
Source de l'endettement	3145,5	2541,9	4114,3	3480,5
Dette concessionnelle, dont^{2/}	635,1	362,2	635,1	362,2
Multilatérale	635,1	362,2	635,1	362,2
Bilatérale	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette non concessionnelle	2510,3	2179,7	3479,1	3118,3
Semi-concessionnelle ^{3/}	1630,1	1299,5	2508,9	2148,1
Commerciale ^{4/}	880,2	880,2	970,2	970,2
Emploi de l'endettement	3145,5	2541,9	4114,3	3480,5
Infrastructure	2265,2	1661,7	3129,0	2499,8
Dépenses sociales	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement budgétaire	880,2	880,2	880,2	880,2
Autres	0,0	0,0	105,0	100,4

Source : MPMEF/DGTCP/DDP

1/ Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 pourcent du programme.

2/ La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément don dépassant le seuil minimum de 35 pourcent.

3/ Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.

4/ Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale.

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

21. **Les arriérés extérieurs correspondent au non-paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle).** Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'Etat et de la dette extérieure garantie par l'Etat lorsque la garantie est invoquée par les créanciers. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

22. **Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'Etat.** Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme, ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure.

23. **Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette financière intérieure.** Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'Etat auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

24. **La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).**

25. **Les « restes à payer » sont éclatés** par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

26. **Dans le cadre du programme, le plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs est de zéro.**

POUR MÉMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'Etat

27. **Les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent** la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'Etat est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement (PNG), y compris les dépôts C2D.

B. Financement extérieur (définitions)

28. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

C. Recettes fiscales sur les carburants

29. Les recettes fiscales sur les carburants sont définies comme les revenus de la fiscalité sur les produits pétroliers collectés par la Direction générales des douanes (DGD) et reportés dans le Tableau des opérations financières de l'état (TOFE) à la ligne « taxes sur les produits pétroliers ».

D. Suivi du programme et données à communiquer

30. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

31. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 3 dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations qui seront fournies plus tard, comme indiqué dans le tableau 3 du PAT.

32. Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

33. Le Gouvernement communiquera un état détaillé des ordonnancements et paiements au titre des financements du FMI liés aux dépenses d'Ebola, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Ces dépenses sont inscrites au budget de l'Etat. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'Etat donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

34. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 3. Evolution des dépenses pro-pauvres 2016–19
 (En milliards de Francs CFA)

	2 016	2 017	2 018	2 019
	Réal	Réal	Budget	Projet de Budget
01 Agriculture et développement rural	124,0	84,3	105,9	120,3
01.0 Administration générale	58,6	45,0	55,7	76,0
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	24,5	5,9	16,2	15,9
01.2 Formation et encadrement	10,2	15,1	13,2	14,4
01.3 Aménagement hydro-agricole	17,1	4,7	7,4	1,4
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR, FIMR)	13,6	13,6	13,4	12,5
02 Ressources Halieutiques et Production Animale	9,1	10,2	15,7	17,9
02.0 Administration générale / formation et encadrement	5,6	6,0	7,9	8,1
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	2,3	2,2	1,0	1,1
02.2 Pêche et aquaculture	1,2	1,9	6,8	8,7
03 Education	1 179,3	1 085,5	1 263,1	1 315,6
03.0 Administration générale	32,8	35,0	32,9	25,6
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	531,1	480,2	540,1	557,0
03.2 Alphabétisation	0,6	0,5	0,5	0,5
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	359,9	357,3	463,4	481,9
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	211,4	212,5	226,3	250,6
03.5 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Education	43,5			
04 Santé	330,4	338,9	356,1	376,3
04.00 Administration générale santé	157,0	165,0	175,5	192,0
04.01 Système de santé primaire	59,5	70,6	88,1	73,1
04.02 Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	4,0	1,5	2,0	1,5
04.03 Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	38,5	20,4	29,2	36,1
04.04 Santé infantile, maternelle et nutrition	1,4	11,3	11,3	12,6
04.05 VIH/SIDA	3,2	23,3	11,8	18,5
04.06 CHU et Institutions médico-spécialisés	46,9	46,8	38,1	42,5
04.07 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Santé	20,0			
05 Eau et Assainissement	58,6	48,3	107,0	100,0
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	21,6	47,5	96,8	40,4
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	7,1	0,8	10,2	59,6
05.4 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Salubrité et Assainissement	13,5			
05.5 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Eau Potable	16,5			
06 Energie	45,5	113,9	90,1	131,2
06.1 Accès à l'électricité	32,0	113,9	90,1	131,2
06.2 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Electricité	13,5	9,2		
07 Routes et ouvrages d'art	153,8	329,4	216,5	296,8
07.1 Entretiens pistes rurales	20,1	22,3	6,6	2,4
07.2 Constructions d'ouvrages d'art	8,2	9,2	0,5	1,0
07.3 Autres travaux routiers	100,6	297,9	209,4	293,4
07.4 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Entretien et Aménagement	25,0			
08 Affaires Sociales	38,4	27,2	40,0	39,2
08.0 Administration générale	31,2	19,3	21,9	18,2
08.1 Formations destinées aux femmes	1,6	0,6	0,4	0,5
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	3,1	3,9	3,4	3,3
08.3 Formation au personnel d'appui	1,8	1,6	1,6	1,5
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	0,7	1,8	12,6	15,6
09 Décentralisation	55,1	55,0	65,7	76,5
09.1 Décentralisation	55,1	55,0	65,7	76,5
10 Reconstructions et réhabilitations	11,3	12,7	9,6	9,5
10.1 Reconstruction et réhabilitation	0,0	0,0	0,5	0,3
10.2 Habitat et logement sociaux	11,3	12,7	9,2	9,2
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	9,2	4,3	21,1	22,3
11.1 Promotion et insertion des jeunes	6,6	2,6	18,7	21,1
11.2 Appui et suivi DSRP	0,1	0,1	1,5	
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	2,5	1,6	0,9	1,2
TOTAL	2 014,8	2 109,6	2 290,8	2 505,5

Source: Autorités ivoiriennes

Tableau 4. Données à transmettre pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indicateurs de conjoncture	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Comptes nationaux provisoires	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Comptes nationaux définitifs	Variable	Fin de l'année + 1 an et 9 mois
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Secteur de l'Energie	Pétrole Brut : rapport d'enlèvements	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Structure des prix des produits pétroliers	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Finances Publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Rapport sur la situation des opérations de passation des marchés publics	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Avances de trésorerie	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Arriérés Intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Situation consolidée des restes à payer du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Plan annuel de trésorerie	Annuelle	Fin de l'année + 45 jours
	Exécution du plan de trésorerie	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Balance Générale des Comptes du Trésor	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Dette intérieure	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Prévision détaillée du service de la dette intérieure	Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
	Situation des émissions remboursements des valeurs mobilières	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours

Tableau 4. Données à transmettre pour le suivi du programme (suite et fin)

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Dette extérieure	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Entreprises Publiques	Situation de la dette des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 90 jours
	Liste des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois (provisoire) ;
	Balance des paiements définitive	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois (définitive)
Secteurs monétaire et financier	Situation des Banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation résumée de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation Monétaire Intégrée	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Position Nette du Gouvernement	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Ratios prudentiels des banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Indicateurs de solidité financière	Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours



CÔTE D'IVOIRE

26 novembre 2018

QUATRIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE PERFORMANCE—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE¹

Approuvé par

Dominique Desruelle et Mary
Goodman (FMI) ; et Paloma Anos-
Casero (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire
international et de l'Association
internationale de développement

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement	Modéré
Niveau de détail dans la notation du risque	Espace limité pour absorber les chocs
Recours au jugement	Non

La Côte d'Ivoire présente un risque modéré de surendettement extérieur, avec un espace limité pour absorber les chocs. Tous les indicateurs d'endettement extérieur liés à la liquidité et à la solvabilité se situent en-dessous de leurs seuils dans le scénario de référence. Toutefois, les ratios du service de la dette extérieure aux recettes et aux exportations devraient augmenter, rétrécissant de ce fait la marge de manœuvre. Un choc sur les exportations entraînerait ainsi des dépassements des seuils correspondants dans les scénarios les plus pessimistes. Cela souligne les risques considérables liés aux chocs extérieurs et la nécessité de renforcer la mobilisation des recettes intérieures. Le risque global de surendettement public est modéré aussi puisque le ratio dette publique/PIB devrait diminuer progressivement. Pour préserver la viabilité de la dette, il sera capital de respecter durablement le critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire et d'adopter une stratégie d'endettement extérieur prudente, qui équilibre les coûts et le rendement économique des nouveaux prêts.

¹La présente AVD a été préparée après la révision du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (PFR-AVD). Elle constitue une mise à jour de l'AVD conjointe précédente datée du 4 juin 2018 (Rapport pays du FMI No. 18/182). La capacité d'endettement de la Côte d'Ivoire, calculée sur la base des PEM d'avril et octobre 2018, et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) 2017, est classée moyenne. Les seuils applicables pour la dette contractée ou garantie par l'État sont les suivants : 40% pour le ratio VA de la dette/PIB, 180% pour le ratio VA de la dette/exportations, 15% pour le ratio service de la dette/exportations et 18% pour le ratio service de la dette/recettes. Le repère applicable à la VA de la dette publique totale pour la capacité d'endettement moyenne est de 55% du PIB.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette publique englobe l'administration centrale, la sécurité sociale et les garanties octroyées par l'État à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris les entreprises publiques (tableau du texte 1). La couverture de la dette est similaire à celle de l'AVD précédente et n'inclut pas la dette non garantie des entreprises publiques, qui représente environ 4,5% du PIB.² Toutefois, l'analyse utilise un test adapté sur les passifs conditionnels, qui vise à mesurer exhaustivement les risques associés à la dette des entreprises publiques ainsi qu'au stock de capital des partenariats public-privé (PPP) (tableau 1 du texte).

Tableau 1 du texte. Côte d'Ivoire : couverture de la dette du secteur public et conception du test de résistance sur les passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	X
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale plus administrations de sécurité sociale/Dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisé pour l'analyse	Raisons de s'écarte des paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0.0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	4.5	Une partie du stock NON garanti par le gouvernement
4 PPP	35 pourcentage du stock en	1.2	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Total (2+3+4+6) (en pourcentage du PIB)		10.7	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliquée aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

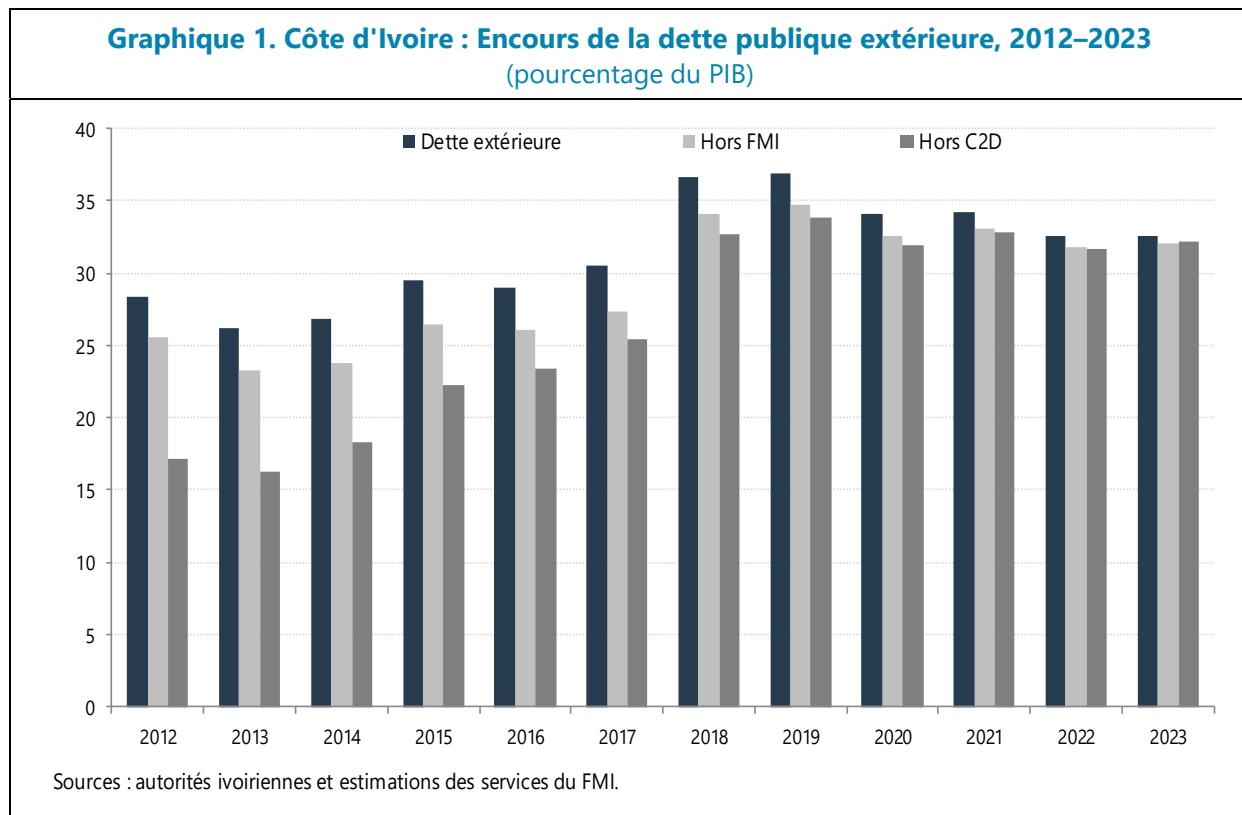
DETTE : CONTEXTE

2. La dette extérieure, définie sur la base de la devise de libellé, a augmenté de 2,0% du PIB en 2017 et elle devrait encore augmenter de 7,3% du PIB en 2018 (graphique 1).³ L'augmentation de 2017 tenait principalement à l'émission d'euro-obligations. L'augmentation prévue pour 2018 s'explique par

²Cela correspond à la dette totale des entreprises publiques moins la dette garantie par l'État et la dette transférée à l'État, qui sont déjà comprises dans la dette de l'administration centrale.

³Dans la présente AVD, l'analyse est effectuée sur la base de la devise de libellé. La dette extérieure contractée ou garantie par l'État couvre seulement la dette de l'administration centrale selon la définition du programme appuyé par la FEC/le MEDC. Elle n'englobe donc pas la dette non garantie des entreprises publiques. L'inclusion de la dette non garantie des entreprises publiques dans la dette extérieure contractée ou garantie par l'État sera facilitée par la transition de la Côte d'Ivoire vers les normes d'information budgétaire du MSFP 2001. Elle exclut les créances françaises dans le cadre de swaps au titre des contrats de développement et de désendettement (C2D), qui ont été annulées dans le contexte de l'allègement de dette au-delà de l'initiative PPTE. Avec le mécanisme C2D, le service de la dette exigible pour ces créances est échangé sous forme de dons à l'État destinés au financement de projets de développement. Les services du FMI incluent les flux associés au processus de C2D dans les comptes budgétaires et extérieurs afin de comptabiliser les flux bruts de trésorerie (service de la dette et dons). Pour de plus amples détails, voir le Rapport pays du FMI n°14/358 et Supp.1, 11/21/2014. Dans la présente AVD, la dette extérieure inclut les emprunts auprès du FMI.

l'émission de deux euro-obligations en mars 2018 (4,7% du PIB), par les prêts garantis par l'État destinés à la restructuration de la dette de la Société ivoirienne de raffinage (SIR) (1,5% du PIB) et de la compagnie d'électricité nationale (CI-ENERGIES) (0,6% du PIB). Le choc sur la dette extérieure de fin 2017 a été moins fort que prévu au moment de la troisième revue du programme, à 25,4% du PIB, en raison du décalage de l'octroi du prêt garanti par l'État pour la restructuration de la dette de la SIR et du report de décaissements de prêts liés à des projets. L'emprunt pour la restructuration de la dette de la SIR devrait être contracté d'ici à décembre 2018. Par ailleurs, l'État devrait, d'ici à la fin 2018, apporter une nouvelle contre-garantie pour le prêt garanti par la Banque mondiale afin de faciliter l'apurement des arriérés et d'améliorer la qualité de crédit de la CI-ENERGIES. La dette extérieure devrait donc atteindre 32,7% du PIB à la fin 2018.



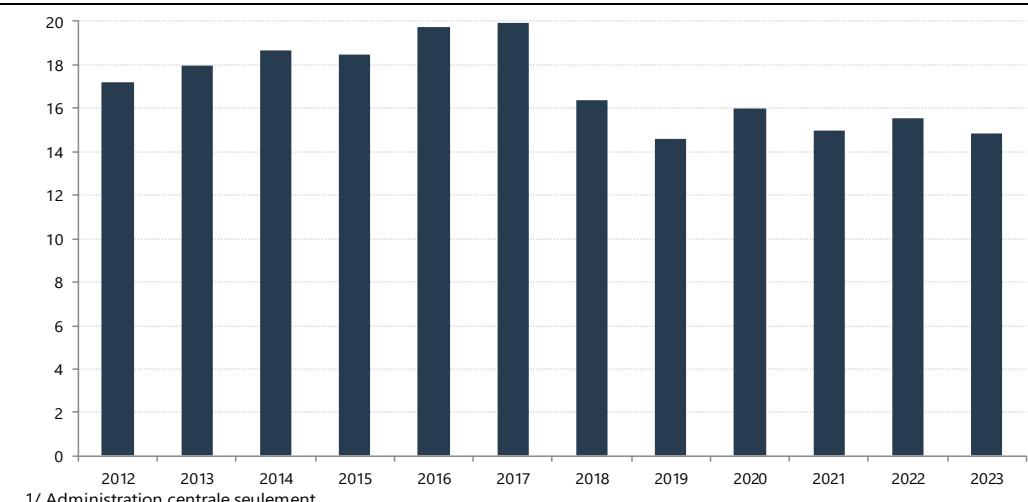
3. La composition de la dette extérieure était plus ou moins équilibrée entre les créanciers officiels et les créanciers commerciaux à la fin 2017 (tableau 2 du texte). Les créanciers officiels représentaient 47,2% de la dette extérieure, dont 26,1% étaient dus à des créanciers multilatéraux (principalement le FMI et la Banque mondiale) et 21,1% à des créanciers bilatéraux. Les créanciers commerciaux, essentiellement ceux regroupés dans le Club de Londres, représentaient 52,8% de l'encours de la dette extérieure.

Tableau 2 du texte. Côte d'Ivoire : composition de la dette extérieure par groupe de créanciers

	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Millions de dollars	Pourcentage du total	Pourcentage du PIB						Millions de dollars
Total	7,870.3	10,292.7	100.0	25.4	13,873.2	15,781.5	16,385.5	18,405.8	19,440.3
y compris C2D et prêts libellés en FCFA	9,770.7	12,368.0	120.2	30.5	15,578.8	17,188.2	17,490.8	19,220.5	19,958.4
Créanciers multilatéraux	2,064.2	2,691.3	26.1	6.6	3,473.2	4,154.7	4,492.0	4,816.5	5,126.3
FMI	991.8	1,291.1	12.5	3.2	1,246.1	1,377.8	1,230.2	1,047.8	880.3
Banque mondiale	522.0	779.2	7.6	1.9	1,355.5	1,679.7	1,958.0	2,254.3	2,533.4
Groupe de la BAD	45.5	191.0	1.9	0.5	332.1	461.6	573.5	697.0	812.1
Autres multilatéraux	505.0	429.9	4.2	1.1	539.4	635.6	730.2	817.4	900.6
Créanciers bilatéraux officiels	1,543.9	2,169.6	21.1	5.4	2,425.3	2,675.3	2,928.2	3,486.2	4,066.9
Club de Paris	241.5	207.3	2.0	0.5	231.9	262.9	316.0	688.5	1,090.2
Non Club de Paris	1,302.4	1,962.3	19.1	4.8	2,193.4	2,412.4	2,612.2	2,797.7	2,976.7
Créanciers commerciaux	4,262.2	5,431.8	52.8	13.4	7,974.7	8,951.5	8,965.3	10,103.1	10,247.1
Club de Londres	4,219.7	5,397.8	52.4	13.3	7,174.6	8,025.5	7,968.4	8,817.5	8,728.1
Autres commerciaux	42.5	34.0	0.3	0.1	800.1	926.0	997.0	1,285.6	1,519.0

Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

4. La dépendance aux sources de financement intérieures devrait diminuer en 2018. La dette intérieure a augmenté de 2,8% du PIB entre 2012 et 2017, atteignant 19,9% du PIB en 2017. À l'inverse de cette tendance, elle devrait baisser de 3,5% du PIB en 2018 car l'État a procédé à d'importantes émissions d'euro-obligations afin de couvrir l'essentiel de ses besoins de financement bruts cette année. Une grande partie de la dette intérieure est composée de titres émis sur le marché d'enchères régional et de crédits syndiqués.

**Graphique 2. Côte d'Ivoire : Encours de la dette publique intérieure,^{1/} 2012–2023
(pourcentage du PIB)**

HYPOTHESES

5. Les hypothèses du scénario de référence correspondent au cadre macroéconomique défini dans le rapport des services du FMI pour les quatrièmes revues des accords FEC/MEDC (tableau 3 du texte). Elles comprennent une augmentation progressive de la contribution de la demande intérieure et des exportations nettes au PIB à moyen terme, ainsi qu'un rééquilibrage budgétaire visant à atteindre l'objectif

du programme et à respecter, à compter de 2019, le critère de convergence de 3% du PIB pour le déficit budgétaire fixé par l'UEMOA. Les services du FMI prévoient une amélioration progressive de la position extérieure ainsi qu'un recours accru à la dette commerciale afin de couvrir les besoins bruts de financement, alors que la Côte d'Ivoire cherche à acquérir le statut de pays émergent.

- **Croissance du PIB soutenue à moyen terme.** La croissance du PIB réel devrait rester globalement inchangée à moyen terme par rapport à l'AVD précédente, s'établissant à 7,1% en moyenne sur les six premières semaines de la période de projection. La croissance est soutenue par la robustesse de la demande intérieure et par un redressement des exportations nettes à moyen terme. Sous l'effet d'un processus de stabilisation, le PIB réel devrait progresser de près de 5,9% en moyenne sur la période 2024–29 et de 5,5% sur la période 2030–38 car l'investissement va se normaliser et la contribution nette du commerce va s'amoindrir au fil de la période de projection.
- **L'inflation devrait rester modérée, à environ 2%,** grâce à la qualité des conditions d'approvisionnement intérieur et à la robustesse de l'euro, auquel le franc CFA est arrimé.
- **Le solde budgétaire primaire devrait s'améliorer,** sous l'effet des efforts déployés par les autorités pour mobiliser les recettes intérieures et maîtriser les dépenses non prioritaires afin de respecter, à compter de 2019, le critère de convergence de 3% du PIB pour le déficit budgétaire fixé par l'UEMOA.
- **Le déficit courant hors charges d'intérêts devrait s'amenuiser au fil de la période de projection.** Il devrait se stabiliser à environ 1,3% du PIB, sous l'effet d'une amélioration des exportations de biens et de services, et d'un tassement de la croissance des importations, conséquences du rééquilibrage budgétaire, et de l'expansion des exportations de services et de biens manufacturés. Ces hypothèses sont exposées à des risques, parmi lesquels une détérioration des termes de l'échange et une croissance mondiale inférieure aux prévisions dans un contexte de montée du protectionnisme.
- **À moyen terme, la Côte d'Ivoire devrait couvrir ses besoins de financement principalement au moyen d'une dette commerciale, tandis qu'elle effectue sa transition au statut de pays émergent.** L'élément don des prêts concessionnels devrait diminuer, les autorités devant conserver l'accès aux prêts concessionnels et semi-concessionnels, en plus des prêts non concessionnels pour satisfaire leurs besoins de financement à court terme. Cela cadre avec la stratégie de gestion de la dette à moyen terme des autorités, qui prévoit une ventilation à 50-50 entre les sources de financement en franc CFA et en devises étrangères pour répondre aux besoins bruts de financement en 2019–23. À moyen et long terme, les autorités devraient de plus en plus recourir à la dette non concessionnelle, en s'appuyant de moins en moins sur les prêts concessionnels et semi-concessionnels.

Tableau 3 du texte. Côte d'Ivoire : hypothèses macroéconomiques

	AVD précédente			AVD actuelle		
	2018-23	2024-29	2030-38	2018-23	2024-29	2030-38
PIB nominal (milliards de dollars) 1/	61.3	99.5	172.5	54.0	86.8	147.6
PIB réel (variation annuelle en pourcentage)	6.9	5.8	5.5	7.1	5.9	5.5
Budget (administration centrale)						
Recettes et dons 2/	19.4	20.0	21.2	20.7	21.3	22.9
dont : dons	0.9	0.3	0.1	1.0	0.1	0.0
Dépenses primaires	22.0	22.6	23.0	21.7	21.8	23.4
Solide primaire de base (hors dons C2D)	1.3	2.1	1.8	0.5	1.2	1.2
Balance des paiements						
Exportations de biens et de services	26.6	29.4	32.2	35.6	33.1	27.7
Importations de biens et de services	26.1	26.8	29.3	35.0	31.0	25.6
Déficit courant non générateur d'intérêts 3/	1.0	0.2	0.1	1.9	0.9	1.2
Nouveaux investissements directs étrangers (entrées nettes)	3.1	2.7	2.0	1.8	2.3	2.2

Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI
1/ Les variations par rapport à la 3e revue de l'AVD reflètent la mise à jour du PIB nominal suite à la publication des comptes nationaux finaux de 2016 et des estimations des comptes nationaux de 2017, et à la révision du taux de change FCFA/USD
2/ Les dons liés au mécanisme C2D sont exclus des recettes et des dons.
3/ Les dons liés au mécanisme C2D sont exclus des transferts officiels.

6. Plusieurs points de contrôle viennent confirmer le réalisme du cadre macroéconomique

(graphique 6). Les trajectoires des dettes publique et extérieure de la Côte d'Ivoire sont globalement similaires entre les versions actuelle et précédente de l'AVD. Les projections des flux générateurs de dette à moyen terme ne présentent pas d'écart notable par rapport aux chiffres du passé. Le rééquilibrage budgétaire projeté pour les trois prochaines années se situe dans la partie basse du quartile supérieur de la distribution des programmes appuyés par la FMI en faveur des PFR depuis 1990. Les plans de rééquilibrage budgétaire projetés cadrent avec le critère de convergence de déficit budgétaire à 3% du PIB fixé par l'UEMOA, que les autorités se sont engagées à respecter à partir de 2019. S'agissant de la relation entre le rééquilibrage budgétaire et la croissance, la projection de référence ne présente pas d'écart notable par rapport aux trajectoires de croissance liées aux multiplicateurs budgétaires classiques des PFR que l'on trouve dans les ouvrages empiriques. La contribution des fonds publics à la croissance du PIB réel devrait augmenter légèrement à moyen terme, grâce à la hausse du stock de capital depuis 2011.

CLASSEMENT DU PAYS ET DETERMINATION DES TESTS DE RESISTANCE DES SCENARIOS

7. **La Côte d'Ivoire présente une capacité d'endettement moyenne.** Contrairement à la précédente AVD, qui s'appuyait exclusivement sur l'Évaluation de la politique et des institutions nationales pour analyser la capacité d'endettement, la nouvelle AVD dépend d'un indicateur composite qui englobe l'Évaluation de la politique et des institutions nationales ainsi que d'autres variables du cadre macroéconomique.⁴ Avec un score de 2,96 à l'indicateur composite, la Côte d'Ivoire présente une capacité d'endettement moyenne, une amélioration relativement à l'AVD précédente où la capacité avait été jugée

⁴Les autres variables du cadre macroéconomique sont au nombre de cinq : croissance du PIB réel, envois de fonds, couverture des importations par les réserves, carré de la couverture des importations par les réserves, et croissance économique mondiale. L'indice composite utilise dix ans de données (5 ans de données rétrospectives et 5 ans de données prospectives) afin de lisser les cycles économiques. Les données relatives à l'Évaluation de la politique et des institutions nationales ne faisant pas l'objet de projections, la valeur projetée sur 5 ans est fixée au même niveau que dans l'évaluation de la politique et des institutions nationales 2017.

faible. Les seuils de la charge de la dette extérieure et les repères liés à la dette publique totale de la Côte d'Ivoire sont donc définis en fonction de cette nouvelle capacité d'endettement.

8. Dans la mesure où la Côte d'Ivoire reste dépendante des marchés internationaux des capitaux, les services du FMI ont effectué un test adapté pour le financement sur les marchés. La Côte d'Ivoire a procédé à d'importantes émissions d'euro-obligations en 2017 et 2018, et sa stratégie de gestion de la dette vise à recourir aux marchés internationaux des capitaux pour financer une partie de ses besoins de financement bruts entre 2019 et 2023. Par conséquent, un test relatif au financement sur les marchés suppose une augmentation temporaire du coût des nouveaux prêts commerciaux extérieurs à hauteur de 400 points de base, combinée à une dépréciation nominale de 15% du franc CFA par rapport au dollar, et à un raccourcissement des échéances et des délais de grâce.⁵

9. Un choc sur les passifs conditionnels a été simulé afin de saisir les risques budgétaires qui pourraient être liés aux entreprises publiques, aux PPP et au marché financier. Ce test de résistance adapté comprend une part de 4,46% du PIB correspondant à l'encours de la dette des entreprises publiques. Il inclut également une part de 1,24% du PIB reflétant les risques budgétaires potentiels sur 35% du stock de capital des PPP, et un choc sur le secteur financier de 5% du PIB.

10. Des tests de résistance normalisés sur la croissance du PIB réel, le solde primaire, les exportations, les transferts courants et la dépréciation du taux de change ont également été appliqués. Les quatre premiers chocs fixent chacune des variables ci-dessus à sa moyenne historique moins un écart-type, ou sa projection de référence moins un écart-type, selon celle qui est la plus basse, pour 2018 et 2019. Le dernier choc — dépréciation du taux de change — envisage une dépréciation nominale de 30% du franc CFA par rapport au dollar lors de la première année de la projection.

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

11. L'analyse de viabilité de la dette extérieure indique que tous les indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État se situent en-dessous de leurs seuils correspondants pour les dix prochaines années dans le scénario de référence. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB devrait baisser progressivement, d'un pic de 32,9% en 2018 jusqu'à 26% en 2028, sous l'effet du rééquilibrage budgétaire, et les autorités s'appuient sur un panachage équilibré de prêts libellés en francs CFA et en devises étrangères pour couvrir leurs besoins de financement. Toutefois, les indicateurs de liquidité (ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes), bien qu'ils restent en-dessous de leurs seuils correspondants, devraient augmenter progressivement, ce qui tient en partie aux remboursements sur les euro-obligations existantes. En particulier, le ratio VA du service de la dette/recettes atteint son niveau maximal en 2025 dans le scénario de référence, à un niveau très proche du seuil applicable.

12. C'est un choc sur les exportations qui exerce l'impact négatif le plus marqué sur la viabilité de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire. Dans les tests de résistance normalisés sur les exportations, le

⁵Le raccourcissement envisagé des échéances des emprunts extérieurs s'établit comme suit : si l'échéance initiale est supérieure à 5 ans, la nouvelle échéance est fixée à 5 ans. Si l'échéance initiale est inférieure à 5 ans, la nouvelle échéance est raccourcie de 0,7 an.

ratio service de la dette/recettes dépasse son seuil à partir de 2024. Le ratio VA de la dette/recettes devrait atteindre son niveau maximal de 23,9% (pour un seuil de 18%) en 2025 et rester aux alentours de ce niveau jusqu'à la fin de la période de projection. Ce résultat souligne les risques considérables que des chocs extérieurs (tels qu'une détérioration des termes de l'échange) pourraient représenter pour la viabilité de la dette.

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

13. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB se situe en-dessous de son seuil de 55 % (graphique 4). Le ratio VA de la dette publique/PIB devrait diminuer progressivement au fil de la période de projection, de 48,9% en 2018 à 37,7% en 2028. La tendance s'explique par une baisse progressive du ratio de la dette libellée en devises étrangères ainsi que par une stabilisation du ratio de la dette libellée en franc CFA. De même, le ratio VA de la dette/recettes tombe de 239,3% en 2018 à environ 175,0% en 2028. Néanmoins, le ratio service de la dette/recettes se détériore pour atteindre 30,8% en 2028, soit une augmentation de 3,2% par rapport à son niveau projeté pour 2018. Cette dégradation tient à une transition progressive vers une plus grande proportion de dette commerciale ainsi qu'au remboursement intégral en une seule fois des euro-obligations.

14. Les tests de résistance révèlent que la vulnérabilité la plus extrême pour la dette publique pourrait provenir d'un choc sur la croissance du PIB (graphique 4 et tableau 4). Dans le test de résistance normalisé simulant un choc sur la croissance du PIB réel, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasserait son seuil correspondant de 55% à partir de 2020, pour atteindre 88,5% d'ici à la dernière année de la période de projection. Tous les autres tests de résistance adaptés et normalisés montrent que la VA de la dette publique reste en-dessous des seuils. En plus de souligner la très forte sensibilité aux chocs sur la croissance du PIB, cela démontre qu'il importe de réduire au minimum les erreurs de prévision en se montrant aussi précis que possible dans les projections de la croissance du PIB réel grâce à un système et des capacités statistiques robustes.

15. Le test de résistance relatif aux passifs conditionnels fait apparaître une augmentation considérable de la dette au cours des deux années de la projection (tableau 4). Le ratio VA de la dette publique/PIB augmente de 8,8% entre 2018 et 2019, et reste au-dessus de son niveau de 2018 jusqu'à 2024. Il est d'autant plus nécessaire pour les autorités ivoiriennes d'améliorer la transparence budgétaire et la gestion du risque budgétaire, et d'accélérer les réformes de la gestion des finances publiques, conformément aux directives régionales.

NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITES

16. Cette nouvelle AVD indique que la Côte d'Ivoire continue d'afficher un risque modéré de surendettement extérieur, comme dans l'AVD de juin 2018. Aucun des indicateurs de la dette extérieure ne dépasse son seuil dans le scénario de référence, mais le ratio VA du service de la dette extérieure/recettes augmente considérablement pour se rapprocher de son seuil applicable, et les tests de résistance normalisés montrent qu'il dépasserait ce seuil dans le scénario du choc le plus extrême. Comme dans l'AVD précédente, cela semble indiquer que le ratio service de la dette extérieure/recettes est

l'indicateur de la dette le plus volatil pour la Côte d'Ivoire et qu'il est d'autant plus nécessaire de renforcer la mobilisation des recettes à moyen terme. Il est également primordial d'adopter une stratégie d'emprunt extérieur prudente destinée à équilibrer les coûts et risques des nouveaux emprunts afin de préserver la marge de manœuvre et la viabilité de la dette extérieure à moyen terme de la Côte d'Ivoire.

17. La nouvelle AVD indique également que le risque global de surendettement est modéré. Le risque global pour la viabilité de la dette est modéré, mais le ratio dette publique/PIB dépasse son seuil de 55% à compter de 2020 sous le choc le plus extrême produit par les tests de résistance habituels.

18. Le pays dispose d'un espace limité pour absorber les chocs sur la viabilité de la dette

(graphique 7). Les résultats de l'AVD soulignent la nécessité de contrôler soigneusement les indicateurs de la dette, de veiller à ce que les projections de croissance soient établies de façon prudente et de mettre en œuvre des politiques judicieuses pour préserver la stabilité macroéconomique. Dans ce contexte et de façon à mieux saisir les risques budgétaires, les autorités doivent accélérer les réformes portant sur la gestion des finances publiques, conformément aux directives de l'UEMOA. Afin de créer de l'espace budgétaire, elles devraient également intensifier leurs efforts de mobilisation des recettes intérieures, tout en maîtrisant les dépenses publiques, notamment la masse salariale et les subventions. En 2017, les autorités ont mené des opérations de gestion des passifs afin de diminuer le service de la dette et de lisser son profil sur les court et moyen termes. Pourtant, la distance limitée entre le ratio service de la dette/recettes et son seuil de risque sur le moyen terme comprime la marge de manœuvre et appelle à un renforcement des efforts de mobilisation des recettes ainsi qu'à une gestion prudente de la dette.

POINT DE VUE DES AUTORITÉS

19. Les autorités souscrivent dans l'ensemble aux principales conclusions de l'AVD, notamment la notation de risque modéré de surendettement. Elles se félicitent du fait que la capacité d'endettement de la Côte d'Ivoire ait été relevée de faible à modérée avec l'indice composite mesuré par la nouvelle AVD. Elles reconnaissent qu'il importe de renforcer et de contrôler la dette du secteur public. Dans ce contexte, elles s'engagent à adopter une stratégie de gestion de la dette à moyen terme afin de veiller à ce que le risque de surendettement ne dépasse pas un niveau modéré. Elles reconnaissent le risque lié à une dépendance continue et considérable aux emprunts libellés en devises étrangères ces dernières années. C'est ainsi que leur stratégie de gestion de la dette à moyen terme envisage une ventilation à 50-50 entre les sources en francs CFA et en devises étrangères afin de répondre à leurs besoins de financement sur la période 2019–23. Elles reconnaissent également la nécessité d'approfondir le marché régional de la dette afin de mieux exploiter l'épargne intérieure et d'atteindre les objectifs de développement. Toutefois, les autorités sont d'avis que les hypothèses macroéconomiques de référence de l'AVD sont trop prudentes, notamment en ce qui concerne les projections de croissance sur les moyen et long terme. Elles soulignent également que leur dette extérieure libellée en euros devrait être traitée différemment dans l'AVD car le risque de change sur cette dette est atténué par l'arrimage du franc CFA à l'euro et par la garantie du Trésor français.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2015-2038
 (pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections						Moyenne 8/		
				2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	Scénario historique	Projections
	2015	2016	2017									
Dette extérieure (nominale) 1/ dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	37.1	39.0	39.6	47.6	47.0	42.8	44.7	43.9	45.1	39.6	31.6	53.3
Variation de la dette extérieure	22.2	23.4	25.4	32.8	33.7	31.7	32.1	31.0	31.5	27.7	20.2	33.1
Flux générateurs d'endettement net identifiés	2.8	1.9	0.6	8.0	-0.6	-4.2	1.9	-0.8	1.2	-2.1	-1.6	
Déficit extérieur courant hors intérêts	1.4	-2.7	-0.9	-0.4	-1.3	-1.1	-1.2	-1.9	-2.2	-1.8	-0.9	-6.3
Déficit de la balance des biens et services	-0.9	-0.4	2.0	2.2	1.5	1.6	1.3	0.7	0.4	0.8	-0.3	-3.1
Exportations	-3.5	-3.0	-0.9	0.0	0.0	-0.1	-0.5	-1.4	-1.8	-2.1	-1.6	-6.1
Importations	37.7	33.4	34.0	36.2	36.2	35.9	36.5	34.8	34.2	31.7	25.1	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	34.2	30.3	33.1	36.3	36.2	35.8	35.9	33.4	32.4	29.6	23.5	
dont : officiels	1.0	1.2	1.4	0.9	1.0	1.0	1.2	1.5	1.6	2.1	2.1	1.3
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	-0.5	-0.4	-0.7	-1.3	-1.2	-1.1	-1.0	-0.7	-0.6	0.0	0.0	1.6
IDE nets (négatifs = entrées)	1.5	1.4	1.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	-0.9	0.8	-1.4
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.4	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6	-1.7	-1.8	-1.9	-2.0	-2.4	-0.5	-2.0
Dynamique endogène de la dette 2/	3.8	-0.7	-1.3	-1.0	-1.1	-0.9	-0.7	-0.7	-0.6	-0.1	0.0	
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.5	1.6	1.6	1.6	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.0	1.7	
Contribution de la croissance du PIB réel	-3.2	-2.8	-2.8	-2.6	-3.3	-3.1	-2.7	-2.8	-2.7	-2.1	-1.7	
Contribution des variations de prix et de taux de change	5.5	0.5	-0.1	
Résiduel 3/	1.4	4.5	1.5	8.4	0.7	-3.1	3.1	1.1	3.4	-0.4	-0.7	1.1
dont : financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7
Indicateurs de viabilité												
VA de la dette extérieure CGE/PIB	—	—	28.4	32.9	33.7	31.0	31.1	29.6	30.0	25.8	18.5	
VA de la dette extérieure CGE/exportations	—	—	83.4	90.7	93.2	86.5	85.2	84.9	87.6	81.2	73.6	
Ratio service de la dette CGE/exportations	17.1	13.2	5.1	4.7	7.0	7.4	5.6	5.8	5.7	11.5	11.1	
Ratio service de la dette CGE/recettes	34.9	23.7	9.1	9.0	13.1	13.6	10.2	10.0	9.7	17.0	11.6	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1948.8	1555.5	2888.6	2682.3	3164.8	2732.4	1357.8	1878.3	1913.6	4108.2	6504.5	
Principales hypothèses macroéconomiques												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	8.8	8.0	7.7	7.4	7.5	7.2	7.0	6.7	6.5	5.5	5.5	6.6
Défaut du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-13.8	-1.3	0.3	55	-0.3	3.1	2.2	2.5	1.5	1.5	1.8	1.2
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	4.1	4.6	4.3	4.6	4.9	5.0	5.3	5.1	5.1	5.1	5.4	5.0
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-9.9	-5.7	10.0	20.6	72	9.5	11.1	4.5	6.2	4.5	4.2	3.4
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-6.7	-5.6	17.9	24.1	70	9.3	9.8	1.8	4.7	4.3	6.2	4.6
Élement don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	—	—	—	105	17.6	28.4	15.5	25.2	11.7	10.9	9.6	—
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18.5	18.6	19.2	19.2	19.4	19.6	19.9	20.1	20.3	21.6	23.9	17.8
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	556.3	556.3	577.6	12067	11080	10897	11035	968.8	829.7	471.2	742.9	20.4
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	—	—	—	2.2	2.0	1.7	1.6	1.2	1.0	0.3	0.2	—
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	—	—	—	21.3	33.4	52.9	32.8	43.3	24.5	11.2	9.8	24.8
PIB nominal (milliards de dollars EU)	33.131	35.297	36.130	43.199	46.309	51.181	55.956	61.206	66.215	95.781	192.636	
Croissance du PIB nominal en dollars	-6.2	6.5	8.0	133	72	10.5	9.3	9.4	8.2	7.1	7.4	6.7
Pour mémoire :												
VA de la dette extérieure 7/	—	—	42.5	47.7	47.1	42.2	48.7	42.5	43.5	37.7	29.8	
En pourcentage des exportations	—	—	125.1	131.7	129.9	117.6	119.9	122.0	127.3	118.7	119.0	
Ratio service de la dette/exportations	21.8	19.1	21.1	155	19.3	15.3	8.1	12.3	13.2	18.7	16.8	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	108197	141914	156283	158856	173903	18102.6	19835.0	24686.4	35545.6			
(VA _t - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcentage)	—	—	—	68	33	0.6	2.9	1.3	2.8	0.6	0.4	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-3.7	-2.3	1.4	-5.8	2.1	5.8	-0.6	1.5	-0.7	2.9	1.3	
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.												
1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.												
2/ Égale à $[r - g + p(1+g) + E\alpha(1+r)] / (1 + g + p + gp)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel; p = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU; E = appréciation nominale de la monnaie locale; et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.												
3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur). Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.												
Les résidus projetés reflètent l'accumulation projetée de réserves, les flux de capitaux privés et les entrées d'autres pays non repris dans la balance des paiements (le cas échéant).												
4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.												
5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.												
6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).												
7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.												
8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données, alors que les moyennes des projections sont établies pour la première année de projection et les 10 prochaines années.												

Accumulation de la dette

Taux d'accumulation de la dette (%)

Financement équivalent don (% du PIB)

Element dont des nouveaux emprunts (% échelle droite)

Dette extérieure (nominale) 1/

dont : contractée ou garantie par l'État (CGE) (%)

Pré (%)

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2015-2038
 (pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections						Moyenne 6/			
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038	Scénario historique	Projections
Dette du secteur public 1/ dont : libellée en devises	40.7 22.2	43.1 23.4	45.3 25.4	48.2 32.8	47.2 33.7	45.5 31.7	44.1 32.1	42.9 31.0	42.2 31.5	39.7 27.7	38.6 20.2	50.3 33.1	42.9 30.9
Variation de la dette du secteur public	3.8	2.4	2.2	2.9	-1.1	-1.7	-1.4	-1.2	-0.7	-0.3	-0.1		
Flux génératrices d'endettement identifiées	0.5	2.0	-0.6	1.3	-1.3	-1.3	-1.0	-0.9	-0.5	-0.2	-0.2	-2.7 1.1	-0.5 0.8
Déficit primaire	1.3	2.3	2.8	2.2	1.1	0.7	0.7	0.7	0.8	0.4	0.4		
Recettes et dons	20.0	20.0	20.4	20.4	20.5	20.7	20.8	20.8	20.9	21.6	23.9		
dont : dons	1.4	1.4	1.2	1.3	1.2	1.1	1.0	0.7	0.6	0.0	0.0		
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.3	22.2	23.2	22.6	21.6	21.4	21.6	21.5	21.7	22.0	24.3		
Dynamique automatique de la dette	-0.6	-0.1	-3.3	-0.9	-2.0	-2.0	-1.8	-1.6	-1.3	-0.6	-0.6		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.2	-1.3	-1.3	-2.0	-2.0	-1.8	-1.6	-1.5	-1.4	-0.8	-0.6		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.8	1.7	1.8	1.1	1.4	1.4	1.4	1.3	1.2	1.3	1.4		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-3.0	-3.0	-3.1	-3.1	-3.4	-3.2	-3.0	-2.8	-2.6	-2.1	-2.0		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.6	1.2	-2.0		
Autres flux génératrices d'endettement identifiées	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-1.9	0.0
Produit des privatisations (négatif)	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	3.3	0.4	2.8	2.7	0.3	-0.5	-0.5	-0.4	-0.1	0.1	0.0	-0.1	0.1
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	46.7	48.9	47.0	44.8	43.0	41.4	40.5	37.7	36.8		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	229.1	239.3	228.5	216.2	206.1	198.9	194.2	175.0	153.7		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	28.8	35.6	37.3	27.6	29.9	33.4	29.2	26.4	23.4	30.8	30.2		
Besoin de financement brut 4/	6.9	9.3	10.3	7.8	6.8	7.6	6.8	6.2	5.7	7.1	7.6		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	8.8	8.0	7.7	7.4	7.5	7.2	7.0	6.7	6.5	5.5	5.5	5.6	6.6
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	4.3	4.0	4.1	3.6	5.0	5.1	5.0	4.9	4.8	5.2	5.6	2.6	4.9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	1.5	6.4	7.1	4.1	3.8	3.2	3.6	3.7	3.9	4.3	4.2	1.8	3.9
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	9.3	5.5	-8.8	1.0	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3.1	-1.1	-1.7	0.4	1.1	1.8	1.6	1.6	1.5	1.5	1.8	2.9	1.4
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	17.0	12.8	12.2	5.0	2.6	6.1	7.9	6.4	7.5	6.4	6.3	8.5	6.1
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-2.5	-0.1	0.6	-0.7	2.1	2.3	2.1	1.9	1.5	0.7	0.6	-0.7	1.3
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Couverture de la dette: gouvernement central plus sécurité sociale, dette garantie par le gouvernement. La définition de la dette extérieure est basée sur la devise.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB sous-jacent à l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est défini comme la somme des intérêts et de l'amortissement des dettes à moyen et à long terme et à court terme.

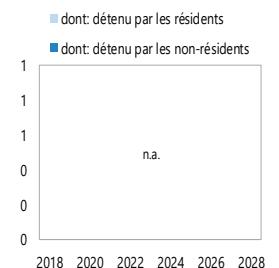
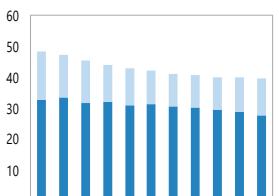
4/ Le besoin de financement brut est défini comme le déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de dette à court terme à la fin de la dernière période et les autres flux créant / réduisant la dette. and other debt creating/reducing flows.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire), qui stabilisera le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données, alors que les moyennes des projections sont établies pour la première année de projection et les 10 prochaines années.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Basée sur la devise
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui

Dette du secteur public 1/
■ dont : en monnaie nationale
■ dont : en monnaie étrangère



Graphique 3. Côte d'Ivoire : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2018-2028



Personnalisation des paramètres par défaut		Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	
	Ampleur	Interactions	Défaut
Choc d'engagements			Défini par l'utilisateur
Passifs éventuels combinés	Oui		
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	
Prix des produits de base ^{2/}	Non	Non	
Financement de marché	Non	Non	

Note: "Oui" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

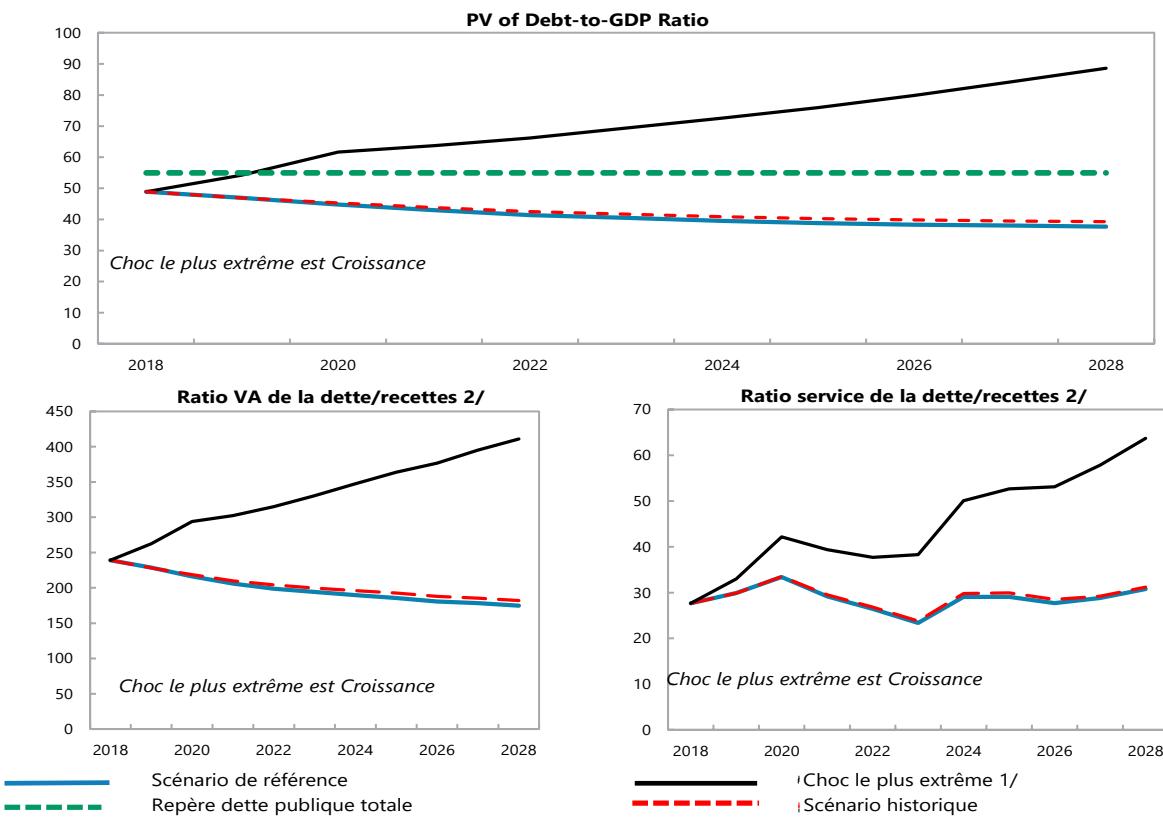
Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2023 ou avant 2028. Les tests de résistance avec dépassement exceptionnel des seuils sont eux aussi présentés (le cas échéant), mais ce dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel fait apparaître le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

**Graphique 4. Côte d'Ivoire : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios
2018-2028**



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	55%	55%
Dette intérieure à moyen et long terme	35%	35%
Dette intérieure à court terme	10%	10%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	5.0%	7.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	17	17
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.6%	4.6%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	4	4
Période de grâce moyenne	3	3
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	4.0%	4.0%

Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 3. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2018-2028

	Projections 1/										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	33	34	31	31	30	30	29	28	28	27	26
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	33	29	23	20	16	13	10	7	3	0	-3
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	33	37	38	38	36	37	35	35	34	33	32
B2. Solde primaire	33	34	33	33	31	32	31	31	30	29	28
B3. Exportations	33	39	45	45	43	43	42	41	40	39	37
B4. Autres flux 3/	33	35	34	34	32	32	31	31	30	29	28
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	33	43	36	36	34	35	34	33	32	32	30
B6. Combinaison de B1-B5	33	42	40	40	38	39	37	37	36	35	33
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	33	40	37	37	36	37	36	36	35	35	34
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	33	35	33	33	32	32	31	31	30	29	28
C4. Financement de marché	33	38	35	35	33	34	33	32	31	30	29
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	91	93	87	85	85	88	81	82	83	83	81
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	91	81	65	55	45	39	28	19	10	1	-10
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	91	93	87	85	85	88	81	82	83	83	81
B2. Solde primaire	91	95	92	90	90	93	87	89	89	90	88
B3. Exportations	91	119	159	156	156	160	149	152	152	152	147
B4. Autres flux 3/	91	97	94	92	92	95	88	90	90	88	88
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	91	93	80	79	78	81	75	76	76	77	75
B6. Combinaison de B1-B5	91	112	94	111	111	114	106	108	108	108	105
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	91	109	104	102	102	109	102	104	105	107	106
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	91	97	93	92	92	95	88	89	90	90	88
C4. Financement de marché	91	93	87	86	86	89	82	83	83	83	81
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	5	7	7	6	6	6	9	10	9	9	12
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	5	7	7	4	4	3	6	7	5	4	5
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	5	7	7	6	6	6	9	10	9	9	12
B2. Solde primaire	5	7	8	6	6	6	9	11	10	10	12
B3. Exportations	5	8	11	10	11	10	14	16	16	18	21
B4. Autres flux 3/	5	7	8	6	6	6	9	11	10	10	12
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	5	7	7	5	5	5	8	10	9	9	11
B6. Combinaison de B1-B5	5	8	10	7	8	8	11	13	12	12	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	5	7	8	7	7	7	10	12	11	11	13
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	5	7	8	6	6	6	9	11	10	10	12
C4. Financement de marché	5	7	8	6	7	7	13	11	13	9	11
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	9	13	14	10	10	10	15	17	15	14	17
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	9	13	13	8	7	5	11	12	7	5	7
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	9	15	17	12	12	12	19	21	18	18	21
B2. Solde primaire	9	13	14	11	11	10	16	18	15	15	18
B3. Exportations	9	13	15	15	14	14	19	21	20	22	24
B4. Autres flux 3/	9	13	14	11	11	10	16	18	16	16	18
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	9	17	17	12	12	11	18	21	18	17	20
B6. Combinaison de B1-B5	9	15	18	13	13	13	19	21	19	19	22
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	9	13	16	12	12	12	17	19	17	17	19
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	9	14	15	11	11	11	16	18	16	16	18
C4. Financement de marché	9	13	14	11	11	11	23	18	20	14	16
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public 2018-2028

	Projections 1/										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	49	47	45	43	41	41	40	39	38	38	38
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	49	47	45	44	43	42	41	40	40	39	39
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	49	54	62	64	66	69	73	76	80	84	89
B2. Solde primaire	49	48	48	46	44	43	42	42	41	41	40
B3. Exportations	49	51	57	55	53	52	51	50	50	49	48
B4. Autres flux 3/	49	48	47	46	44	43	42	41	41	40	40
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	49	55	50	46	43	40	38	35	33	31	29
B6. Combinaison de B1-B5	49	47	48	47	46	46	45	45	46	46	47
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	49	58	55	53	51	50	49	48	48	47	47
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	49	50	54	58	62	67	70	74	78	83	87
C4. Financement de marché	49	47	45	43	42	41	40	39	38	38	38
Public debt benchmark	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	239	229	216	206	199	194	190	186	181	178	175
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	239	228	219	210	204	200	196	193	188	185	182
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	239	262	294	302	315	330	347	364	377	395	411
B2. Solde primaire	239	235	231	220	213	208	203	199	193	191	187
B3. Exportations	239	249	277	265	256	251	246	241	234	228	221
B4. Autres flux 3/	239	235	229	219	211	206	202	198	192	189	185
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	239	267	244	224	207	194	181	168	156	146	136
B6. Combinaison de B1-B5	239	231	230	223	219	218	217	217	215	216	216
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	239	281	266	255	247	241	236	232	225	223	219
C2. Catastrophe naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	239	255	273	291	308	325	341	355	369	388	404
C4. Financement de marché	239	229	217	207	200	196	192	187	182	178	174
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	28	30	33	29	26	23	29	29	28	29	31
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	28	30	34	30	27	24	30	30	28	29	31
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	28	33	42	39	38	38	50	53	53	58	64
B2. Solde primaire	28	30	34	31	28	26	32	31	29	31	33
B3. Exportations	28	30	35	33	30	27	33	33	32	35	37
B4. Autres flux 3/	28	30	34	30	27	24	30	30	29	30	32
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	28	30	36	30	27	24	30	32	29	29	32
B6. Combinaison de B1-B5	28	30	35	31	29	26	33	34	32	34	36
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	28	30	41	33	30	40	35	34	32	36	36
C2. Catastrophe naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	28	31	38	37	36	38	49	51	52	56	62
C4. Financement de marché	28	30	34	30	28	25	37	30	33	28	30

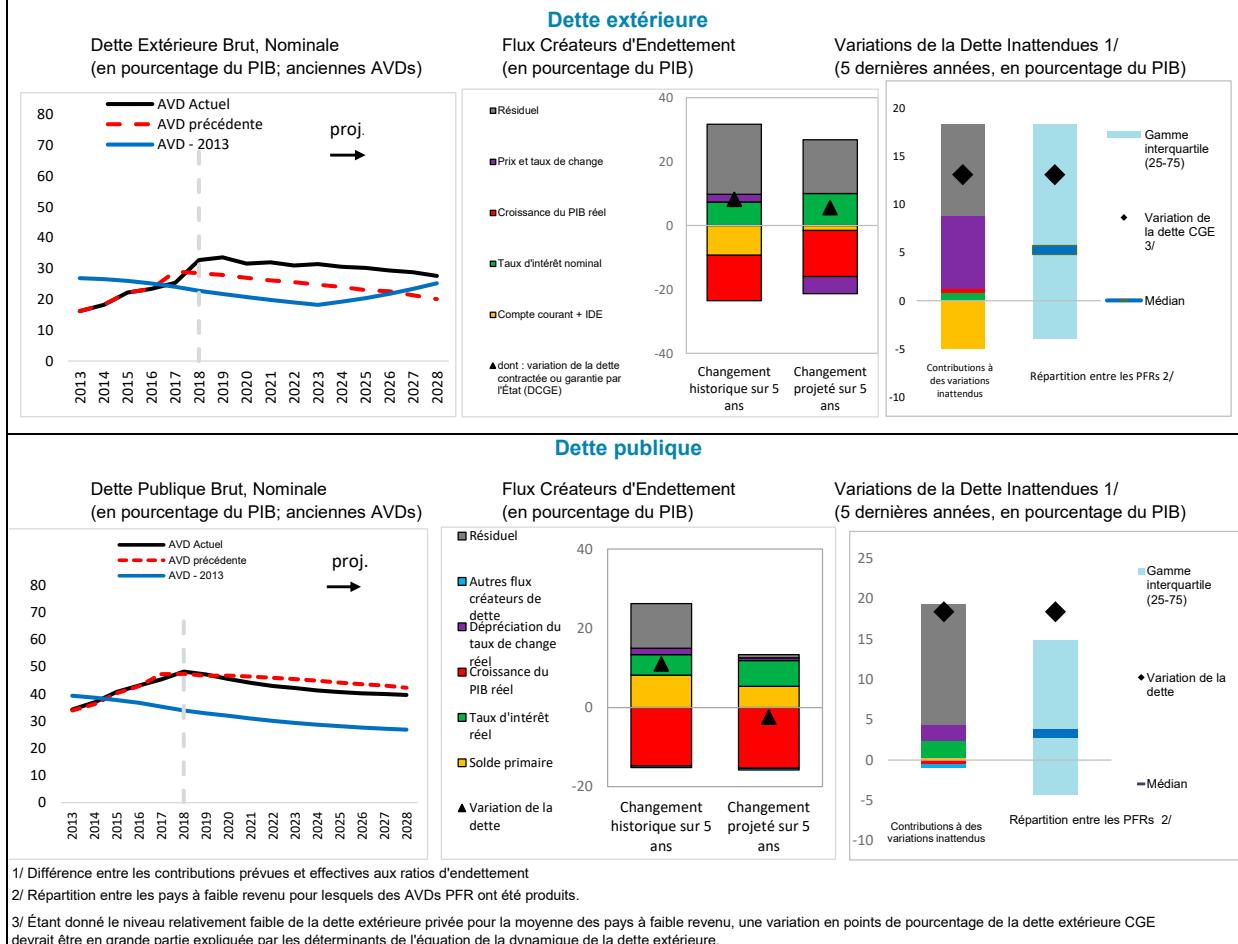
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

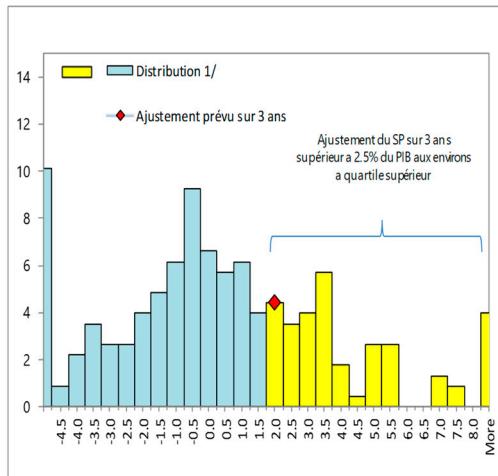
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 5. Côte d'Ivoire : Moteurs de la dynamique de la dette - Scénario de référence



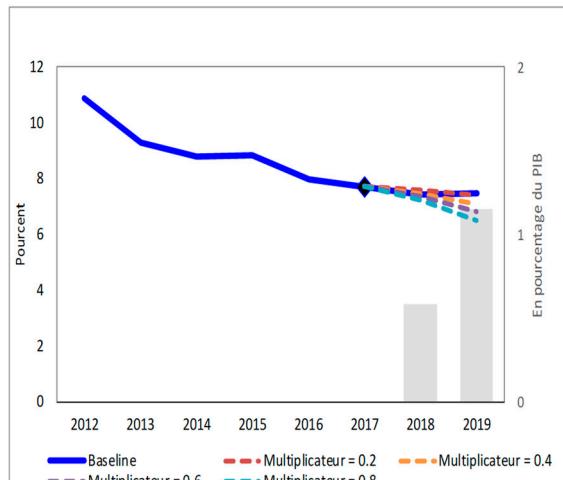
Graphique 6. Côte d'Ivoire : Outils de Réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(points de pourcentage du PIB)



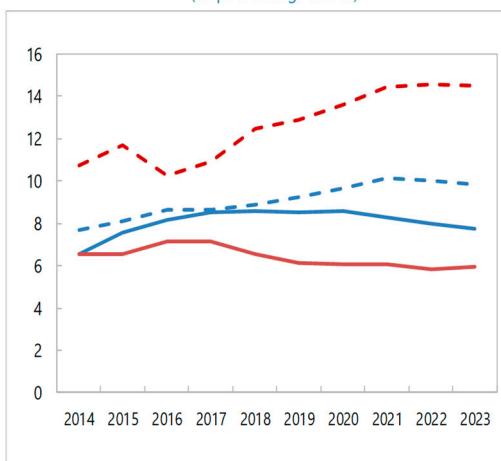
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



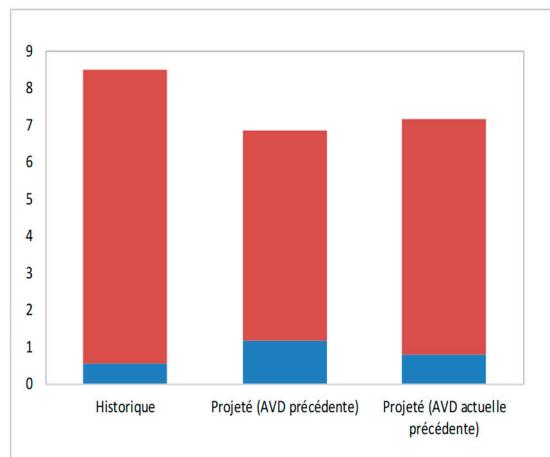
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé
(en pourcentage du PIB)

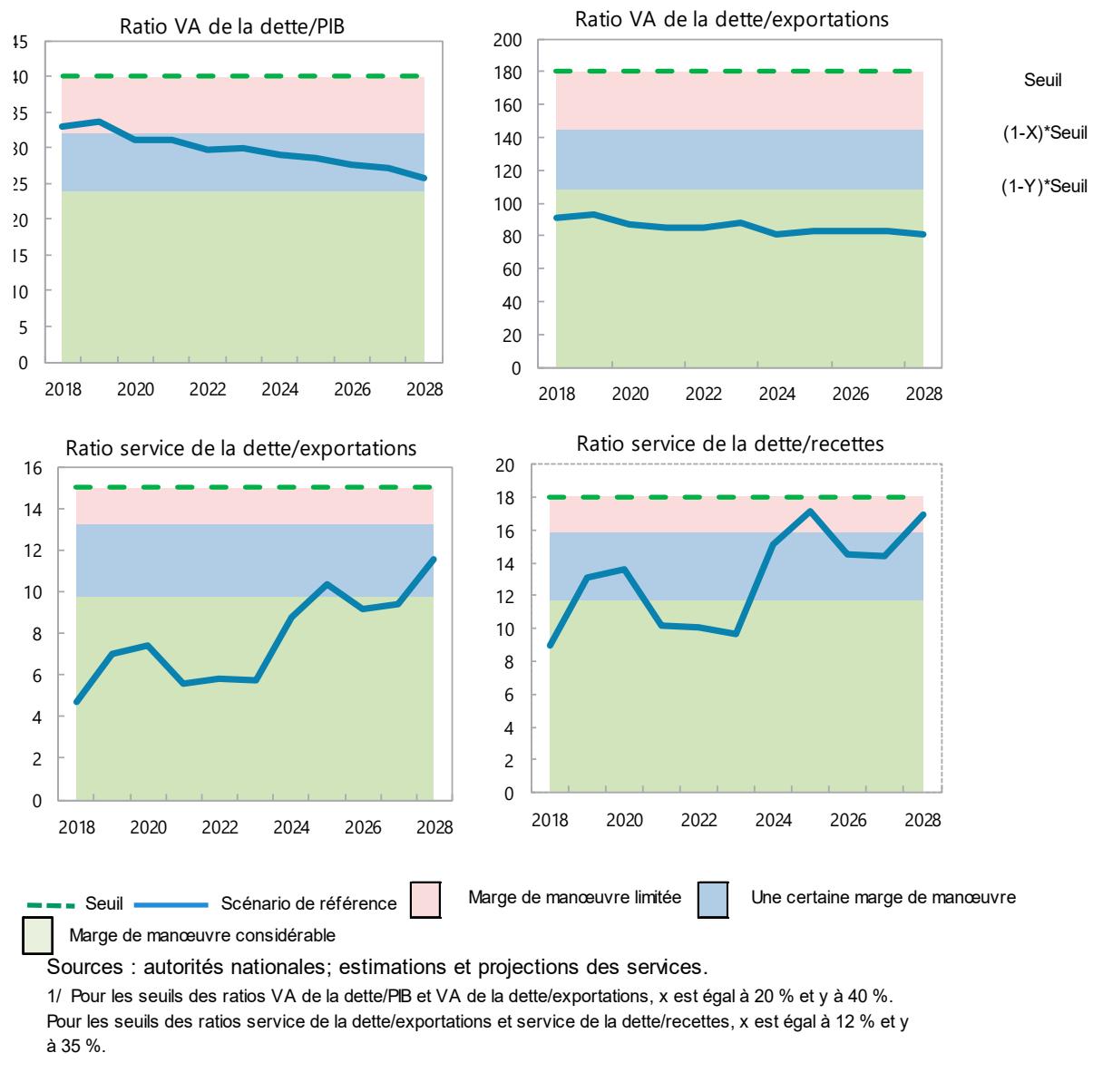


Investissement public - AVD précédente
Investissement public - AVD actuelle
Investissement privé - AVD précédente
Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Contribution of other factors
Contribution of government capital

Graphique 7. Côte d'Ivoire : qualification de la catégorie de risque modéré 2018-2028^{1/}



CÔTE D'IVOIRE

6 décembre 2018

QUATRIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE PERFORMANCE—SUPPLEMENT D'INFORMATION

Approuvé par
Dominique Desruelle (AFR) et
Mary Goodman (SPR)

Préparé par le département Afrique en
consultation avec d'autres départements

- 1. Le présent supplément offre des informations mises à jour depuis l'émission du rapport des services du FMI le 28 novembre 2018.** Ces informations supplémentaires ne modifient pas l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI.
- 2. Les indicateurs récents confirment que la croissance est solide, avec une inflation basse.** Si la production de cacao est inférieure à celle de la récolte exceptionnelle 2017, les données du troisième trimestre font état d'un redressement de la production de noix de cajou, ainsi que d'une croissance vigoureuse de la consommation intérieure d'électricité, du BTP et des affaires. L'inflation mesurée par l'IPC reste modeste, à 0,8 % sur un an à fin octobre 2018.
- 3. Selon des données préliminaires, un des deux repères structurels et neuf des dix repères indicatifs (RIs) quantitatifs pour fin septembre 2018 ont été atteints** (tableaux 1 et 2). Les autorités ont produit un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques. Cependant, le repère structurel relatif à la préservation des recettes fiscales tirées des carburants et, en conséquence, le RI concernant les recettes fiscales n'ont pas été atteints, avec un écart d'environ 0,2 % du PIB par rapport à l'objectif. À fin mars et à fin juin, cela s'explique par des volumes de ventes de carburants inférieurs aux prévisions (environ 20 % de l'écart), ainsi que par la répercussion retardée des prix mondiaux du pétrole sur les prix à la pompe. Dans ce contexte, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'une révision à la baisse des indicateurs y afférents pour fin décembre 2018. Sur fond de la baisse notable des prix mondiaux du pétrole en novembre, les autorités ont annulé début décembre une partie des hausses des prix de détail du gaz qui avaient été appliquées précédemment. Même après la réduction de l'ordre de 1½ % en décembre, la hausse cumulée des prix de détail du gaz pour l'année s'élève à 6 %. En plus de la baisse notable des prix du pétrole, cela contribuera aux recettes fiscales tirées des carburants.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : repères indicatifs (RI) pour fin septembre 2018^{1/}
 (Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2018		
	Septembre	RI	Est.
	Statut		
A. Critères de performance			
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-659.1	-605.3	ATTEINT
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA) Plafond pour la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le gouvernement central (\$ million)	-593.1	-620.6	ATTEINT
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	ATTEINT
B. Repères indicatifs			
Plancher pour les recettes budgétaires de l'Etat	2,749.7	2,705.9	PAS ATTEINT
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de Trésorerie	136.9	72.1	ATTEINT
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	1,534.9	1,790.6	ATTEINT
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = reduction)	-79.6	-137.7	ATTEINT
Plancher pour le solde primaire de base	-17.5	40.4	ATTEINT
Pour mémoire:			
Dons programme	78.0	79.4	
Prêts programme	74.5	76.0	
Dons projet	118.3	57.5	
Prêts projet	413.9	425.4	
Appui budgétaire de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement	0.0	0.0	
Taxes sur produits pétroliers	324.7	273.4	

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations des services du FMI.

1/ Cumulatif à partir du 1er Janvier, 2018 pour les repères de 2018.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : repères structurels pour fin septembre 2018¹

Mesure	Calendrier	Justification macroéconomique	Document
Mécanisme d'ajustement des prix			
Appliquer le mécanisme des prix des carburants à la pompe pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances rectificative. ¹	RS trimestriel Pas atteint	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
Gestion de la dette publique			
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations.	RS trimestriel, à partir de fin juin 2017 Atteint	Renforcer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette

¹Voir ligne pour mémoire « Taxes sur produits pétroliers » au Tableau 1.

**Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, Administrateur pour la Côte d'Ivoire, et
de M. Marcellin Koffi, Conseiller de l'administrateur**

12 décembre 2018

1. Les autorités ivoiriennes, que nous représentons, souhaitent remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI de leur engagement continu en faveur de la Côte d'Ivoire. Le programme actuel, appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) et le mécanisme élargi de crédit (MEDC), a constitué un cadre approprié pour soutenir les efforts du pays en matière d'amélioration de la stabilité macroéconomique et de renforcement des réformes structurelles en vue de favoriser la transformation de l'économie. Les discussions récentes entre les services du FMI et les autorités, dans le contexte de la quatrième revue des accords FEC/MEDC, ont mis en évidence les grands progrès réalisés au cours de la période récente et les mesures destinées à relever les défis auxquels l'économie reste confrontée. Les autorités sont pour l'essentiel d'accord avec le contenu du rapport des services, qui représente bien la teneur des discussions d'Abidjan.

2. Les indicateurs économiques récents de la Côte d'Ivoire restent favorables. Les chocs temporaires du début de 2018 se dissipant, le rythme de la croissance demeure élevé et les autorités sont déterminées à le maintenir au-dessus de 7 % à moyen terme. Leur gestion budgétaire est également restée prudente, dans le but d'atteindre en 2019 l'objectif de déficit fixé par l'UEMOA. Ces efforts ont concouru à de bons résultats dans la mise en œuvre du programme. Le gouvernement s'est engagé à poursuivre une politique saine pour améliorer encore la stabilité économique et progresser vers une croissance généralisée et tirée par le secteur privé. L'accent sera mis sur la mobilisation des ressources internes pour consolider l'assainissement budgétaire, le réglage fin du dosage des financements pour maintenant la viabilité de la dette et l'accélération des réformes structurelles, notamment pour améliorer le climat des affaires.

3. Ces réussites économiques s'inscrivent dans un contexte politique de plus en plus compétitif. En août, le Président a gracié les personnes emprisonnées en liaison avec le conflit post-électoral de 2010-11, ce qui a contribué à apaiser le climat politique ainsi qu'à favoriser la réconciliation nationale et la normalisation politique. Les autorités se sont engagées à poursuivre l'amélioration du processus démocratique et de la sécurité en vue d'organiser en 2020 une élection présidentielle pacifique et transparente.

Évolution récente, résultats du programme et perspectives

4. Les résultats du programme pendant la période sous revue restent solides malgré les chocs temporaires du début de 2018 sur l'agriculture et les industries extractives. Tous les critères de réalisation continus et objectifs indicatifs pour la fin de juin 2018 ont été remplis. La conjonction de recettes fiscales supérieures aux prévisions et d'une compression des dépenses a contribué à ces résultats ainsi qu'à un déficit budgétaire de 1,2 % du PIB à la fin de juin, inférieur à celui programmé. Les dépenses en faveur des pauvres ont été préservées,

comme le prévoyait le programme, et le dépassement de l'objectif d'apurement des arriérés de paiement a eu un effet bénéfique sur les bilans du secteur privé. D'importants progrès ont aussi été accomplis sur le plan structurel. Trois des six repères structurels ont été atteints et un autre, relatif à la contribution de l'État à la recapitalisation de la caisse d'épargne publique CNCE, l'a été avec retard. Les autorités se sont engagées à appliquer le reste des réformes dans les nouveaux délais convenus avec les services du FMI. Elles finaliseront en particulier à la fin de mars 2019 un plan d'action visant à rationaliser les exonérations fiscales conformément au nouveau code des investissements.

5. Les principaux indicateurs macroéconomiques correspondent aux objectifs du programme. Les services du FMI prévoient que la croissance du PIB réel, tirée par le secteur des services et l'industrie manufacturière, sera de 7,4 % à la fin de 2018. Le gouvernement prévoit une croissance supérieure, de l'ordre de 7,7 %. La demande devrait bénéficier du dépassement de l'objectif d'apurement des arriérés de paiement de l'État et de la hausse récente de 7 % du prix minimum du cacao au stade de la production. L'augmentation du crédit à l'économie (13,5 % en glissement annuel à la fin de juin 2018) devrait également stimuler l'activité. L'inflation est restée faible, à 0,5 % fin septembre, du fait de la baisse des prix alimentaires. Bien que l'on anticipe une légère aggravation du déficit courant, en partie liée à la hausse du prix du pétrole importé, il s'améliorera progressivement à moyen terme au fur et à mesure que la production pétrolière interne augmentera et que les importations d'équipements diminueront.

6. Les autorités prennent acte de l'analyse faite par les services du FMI des perspectives et des risques, notamment le resserrement des conditions financières mondiales et les difficultés des partenaires commerciaux. Elles maintiennent leur engagement de prendre des mesures préventives pour atténuer les effets éventuellement défavorables sur l'économie et apporter des réponses appropriées si les risques devaient se concrétiser. En outre, du fait de leurs efforts actuels et des stratégies programmées dans le cadre du Plan de développement national (PDN 2016-20), elles sont plus optimistes pour les perspectives d'investissement privé et de croissance. Certaines initiatives devraient limiter les risques et peut-être accélérer la croissance du PIB, notamment la diversification des partenaires commerciaux ; celle de l'économie par le développement de la transformation agroalimentaire et de secteurs non traditionnels (tourisme et l'économie numérique) ; une nouvelle amélioration du climat des affaires et le dividende d'investissement privé qui l'accompagnera.

La politique économique en 2018–19 et au-delà

Mobiliser plus de recettes et atteindre les objectifs budgétaires

7. Une meilleure mobilisation des recettes pour financer les investissements publics et réaliser les objectifs de dépenses sociales constitue une priorité des autorités pour 2018–19 et à moyen terme. Non seulement la hausse des recettes est un pilier de la stratégie d'assainissement budgétaire, mais elle fait partie de l'effort de convergence en 2019 sur la

cible de déficit budgétaire de l'UEMOA (3 % du PIB). En outre, les autorités sont conscientes qu'un effort constant pour augmenter sensiblement le ratio impôts/PIB se justifie dans le but d'assurer la viabilité à long terme de la dette. C'est pourquoi elles ont pris les mesures d'ajustement adéquates pour atteindre le déficit budgétaire de 4 % du PIB ciblé par le programme. Pour 2019, elles ont convenu avec les services du FMI de mesures fiscales et administratives déterminantes pour éléver de 0,5 point le ratio impôts/PIB : sur le plan fiscal, la réintroduction de la taxe d'enregistrement du cacao, l'instauration d'un droit d'accise sur les véhicules de luxe et le marbre ainsi qu'une hausse de 1 % de celui sur les produits du tabac, la rationalisation des exonérations de TVA et le réajustement de l'impôt sur l'exportation de noix de cajou ; et sur le plan administratif, l'amélioration du recouvrement de l'impôt sur le foncier, l'installation de nouveaux scanners à l'aéroport afin de renforcer les contrôles aux frontières et l'application du plan d'action visant à améliorer la gestion du passage en douane.

8. Le volet dépenses du plan d'assainissement budgétaire consiste à réduire la masse salariale publique de 0,2 point de PIB, à freiner la hausse des dépenses courantes par des gains d'efficience et à diminuer les dépenses en capital en définissant mieux les priorités pour les projets à financement étranger. Diverses mesures supplémentaires envisagées pour améliorer encore la GFP, rendre plus efficientes les administrations fiscale et douanière et faire reculer l'informalité devraient gonfler les recettes, contribuer à maîtriser les dépenses et donc favoriser la viabilité budgétaire. Le renforcement de la surveillance des entreprises publiques, dont certaines sont en cours de restructuration ou gérées au moyen de contrats de performance, l'amélioration du cadre institutionnel et des capacités de gestion des PPP devraient aussi concourir à la maîtrise des risques budgétaires et à la préservation des ressources publiques.

Bien doser les financements pour que la dette publique reste viable

9. Tout en prenant bonne note de l'évaluation des services du FMI selon laquelle le risque de surendettement externe de la Côte d'Ivoire reste modéré, les autorités souscrivent à leurs recommandations en vue de maintenir la viabilité de la dette. La tendance du ratio service de la dette externe/recettes publiques, proche de son seuil applicable dans le cadre du scénario de référence, souligne la nécessité de mobiliser davantage de recettes. Outre l'application de mesures budgétaires et administratives adéquates pour exploiter le potentiel de recettes, les autorités se sont engagées à conserver un équilibre approprié entre financement interne et externe dans leur politique d'emprunt. Elles sont en train de réviser en conséquence leur stratégie de gestion à moyen terme de la dette. La nouvelle approche pour la période 2019-23 favorisera un partage à 50-50 entre financement sur le marché régional et financement en devises. Les autorités feront encore preuve d'une souplesse suffisante dans leurs décisions, en tenant compte de l'évolution des marchés nationaux et internationaux, en veillant à minimiser le risque de change et les autres risques, et en s'assurant que le développement du marché régional de la dette se poursuit.

Renforcer le secteur financier

10. Le secteur bancaire s'est sensiblement renforcé puisque la plupart des établissements respectent la nouvelle obligation de fonds propres minimums imposée par la banque centrale (BCEAO). Leur situation devrait continuer à s'améliorer au fur et à mesure qu'ils opèrent la transition vers les nouvelles règles prudentielles qui correspondent aux principes de Bâle II/III. La récente progression du crédit est un signe fort du dynamisme des banques. Les autorités se sont engagées à poursuivre l'approfondissement du secteur, à conforter sa stabilité et à promouvoir l'inclusion financière. À cette fin, le gouvernement soutiendra activement le développement du Bureau d'information sur le crédit et de la Commission bancaire dans le cadre de la mise en œuvre des règles de Bâle II/III. La réorganisation et la recapitalisation des banques publiques effectuent aussi de façon satisfaisante. La stratégie gouvernementale pour promouvoir l'inclusion financière s'amorce avec le lancement de campagnes d'éducation financière. En outre, les autorités encouragent la diversification vers des services et produits financiers innovants comme la fintech et la banque mobile. Enfin, le gouvernement continue à superviser et à suivre la restructuration des institutions de microfinance dans le but de donner une impulsion à ces instruments de financement importants pour les microentreprises.

Améliorer le climat des affaires pour faciliter la transformation économique

11. L'ambition des autorités de transformer la Côte d'Ivoire en un pays à revenu intermédiaire suppose une croissance forte et soutenue tirée par le secteur privé. Pour y parvenir, elles ont effectué diverses réformes et obtenu des résultats significatifs dans l'amélioration du contexte des activités d'entreprise pour attirer l'investissement privé. Les progrès sur ce plan ont été régulièrement reconnus au niveau international, comme le montre encore la position de la Côte d'Ivoire parmi les dix meilleurs réformateurs du monde dans le rapport 2019 de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires. Pour l'avenir, les autorités ont pris l'engagement de maintenir cette dynamique en continuant à faire des réformes dans ce domaine. Ainsi, elles vont développer la prestation de services d'administration électronique aux entreprises, notamment pour les licences et les permis, les déclarations fiscales et le paiement des impôts, les transferts de propriété et l'accès aux décisions relatives au droit commercial et aux décisions de justice publiées. Les autorités continueront aussi à améliorer la gouvernance, y compris par la déclaration et le suivi du patrimoine des hauts responsables publics et le renforcement du cadre LBC/FT. Enfin, le nouveau code des investissements, la rationalisation programmée des exonérations fiscales et les mesures prises pour promouvoir de nouveaux secteurs d'activité devraient contribuer à libérer le potentiel du secteur privé pour de nouveaux investisseurs à la recherche d'opportunités économiques, notamment dans le cadre d'actions comme le Pacte du G20 avec l'Afrique.

Améliorer la politique sociale

12. Les autorités se sont engagées à intensifier leurs efforts sur le plan social pour assurer un meilleur partage des dividendes de la croissance parmi la population. Les actions lancées ces dernières années seront maintenues et renforcées, notamment en matière d'emploi des jeunes, d'éducation, de santé, d'approvisionnement en électricité, de distribution d'eau et de services de propriété. Le programme « Éducation pour tous » a pour but d'élever le taux d'alphanumerisation et d'éducation en allant de l'inscription dans le pré-primaire jusqu'à l'université, conformément à la politique nationale de l'emploi. La mise en œuvre de l'assurance médicale universelle entraînera des progrès dans le domaine de la santé. Le gouvernement développe aussi l'approvisionnement en électricité et en eau potable de tous les villages de plus de 500 habitants. Les transferts en espèces, qui ont jusqu'à présent bénéficié à 35 000 ménages pauvres avec l'aide de la Banque mondiale, seront étendus. Ces initiatives, et d'autres encore, constitueront l'essentiel de l'investissement dans le secteur social qui demeure une priorité majeure du gouvernement.

Conclusion

13. Après avoir subi des chocs défavorables temporaires au début de 2018, l'économie de la Côte d'Ivoire a rebondi grâce aux mesures décisives prises par les autorités. Le soutien du FMI, dans le cadre des accords FEC/MEDC, a concouru à préserver la stabilité macroéconomique et la dynamique de croissance des années antérieures. Les résultats ont été solides pendant la période sous revue et les autorités sont sur la voie d'atteindre en 2019 les objectifs budgétaires de l'UEMOA, ce qui contribuera à la stabilité régionale. Les résultats en ce domaine dépendront des efforts consentis pour mobiliser davantage de recettes publiques tout en ancrant les nouveaux progrès de l'efficience des dépenses. Ces efforts, couplés à une stratégie de financement prudente et bien conçue, se justifient aussi pour assurer la viabilité à long terme de la dette.

14. Au vu des bons résultats économiques et de l'engagement des autorités en faveur des objectifs du programme, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la quatrième revue des accords FEC et MEDC et à la requête formulée par les autorités d'une modification de critères de réalisation.